

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2011



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance des 12 et 13 juillet 2011

*Les énergies renouvelables Outre-mer :
laboratoire pour notre avenir*

*La protection sociale :
assurer l'avenir de l'assurance maladie*

SOMMAIRE

MARDI 12 JUILLET 2011	7
COMMUNICATIONS	7
Saisines	7
Changement de titre	7
Déroulement de la séance	8
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES OUTRE-MER :	
LABORATOIRE POUR NOTRE AVENIR	8
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS	9
DISCUSSION GÉNÉRALE	13
Artisanat - M. Martin	13
CFTC - Mme Courtoux	14
UNSA - M. Grosset	16
CGT - Mme Dumas	17
Associations - M. Leclercq	19
CGT-FO - M. Chorin	20
Entreprises - M. Bailly	21
Personnalités qualifiées - M. Jouzel	22
CFDT - M. Honoré	23
Coopération - Mme Rafael	24
ALLOCATION DE MME MARIE-LUCE PENCHARD, MINISTRE	
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-	
MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE	
L'IMMIGRATION, CHARGÉE DE L'OUTRE-MER	29
DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)	33
CFE-CGC - M. Artero	33
Outre-mer - M. Osenat	34
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin	36
Agriculture - M. Gremillet	37
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet	38
UNAF - Mme Koné	39
LA PROTECTION SOCIALE : ASSURER L'AVENIR DE	
L'ASSURANCE MALADIE	41
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS	42

DISCUSSION GÉNÉRALE	46
Artisanat - Mme Foucher.....	46
CFTC - M. Coquillion	48
UNSA - Mme Dupuis.....	49
CGT - M. Prada	50
Associations - Mme Arnoult-Brill.....	52
CGT-FO - M. Bernus	53
Entreprises - Mme Roy.....	54
Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät.....	55
Personnalités qualifiées - Mme Grard	57
CFDT - M. Vérollet.....	58
CFE-CGC - Mme Weber.....	59
Outre-mer - M. Janky	61
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin.....	62
Agriculture - M. Pelhate	64
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet	65
UNAF - Mme Basset.....	67
Mutualité - M. Beaudet.....	68
Personnalités qualifiées - M. Khalfa.....	69
MERCREDI 13 JUILLET 2011.....	71
RÉFORME DU RÉGIME DE RETRAITE DES CONSEILLERS	71
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET DE TRAVAUX AU	
SEIN DU PALAIS D'ÎÉNA (2011-2013).....	74
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES OUTRE-MER :	
LABORATOIRE POUR NOTRE AVENIR (suite).....	77
RÉPONSE DU RAPPORTEUR.....	77
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	80
LA PROTECTION SOCIALE : ASSURER L'AVENIR DE	
L'ASSURANCE MALADIE (suite)	83
RÉPONSE DU RAPPORTEUR.....	83
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	86
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	86
ALLOCUTION DE M. XAVIER BERTRAND, MINISTRE DU	
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ.....	92

ANNEXES	102
Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet : <i>La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.</i>	103
Annexe 2 : Suites données par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le sujet : <i>La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.</i>	104
Annexe 3 : <i>Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir.</i> Diaporama illustrant les propos de M. Galenon, rapporteur. .	105
Annexe 4 : <i>La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.</i> Diaporama illustrant les propos de M. Capdeville, rapporteur.	107
Annexe 5 : <i>Réforme de la Caisse de retraite</i>	114
Annexe 6 : <i>Investissements et travaux au sein du Palais d'Iéna (2011-2013)</i>	119

MARDI 12 JUILLET 2011

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS

M. le Président. Le Bureau a pris ce matin plusieurs décisions. Premièrement, nous avons pris acte du souhait de Mme Françoise Colloc'h de ne plus siéger à la section de l'environnement, non pas par manque d'intérêt, bien au contraire, mais simplement parce qu'elle ne peut pas assurer sa participation efficace à la section compte tenu des contraintes qui sont les siennes,

Saisines

M. le Président. Le Bureau a accepté de confier à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un projet d'avis de suite intitulé *Petites et moyennes entreprises et commerce extérieur*, qui fait suite à un travail effectué par M. Roubaud.

Il a confié à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, la présentation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulés *La valorisation de la forêt française*. Compte tenu d'une possible lecture restrictive du titre de ce rapport, sur le plan de la filière et de sa dimension économique, le Bureau a souhaité souligner la nécessité d'une approche globale de cette problématique de la forêt française, tant dans ses enjeux environnementaux, de sécurité civile, de formation professionnelle que sociaux.

Changement de titre

M. le Président. Le Bureau a entériné la demande de changement de titre du projet d'avis suivant : *Les enjeux du G20*, qui s'intitulera désormais : *Au cœur du G20, une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*.

Le Bureau a également entériné les propositions faites par les Questeurs sur le lissage du système de retraite, qui vous sera présenté demain en ouverture de

séance par M. Philippe Le Clézio. Ensuite, un programme d'investissements concernant l'hémicycle, vous sera présenté par Mme Rose Boutaric.

Déroulement de la séance

M. le Président. L'ordre du jour appelle l'examen de deux avis. Premièrement, *Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir*, projet d'avis présenté par M. Galenon, au nom de la section des activités économiques, présidée par M. Schilansky. Deuxièmement, *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance-maladie*, projet d'avis présenté par M. Capdeville, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par M. Fondard.

Mme le ministre Luce Penchard, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'Outre-mer sera des nôtres vers quinze heures trente.

M. Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé lui, sera présent demain vers dix-sept heures quinze.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Pascale Vion, membre du Bureau du Conseil économique, social et environnemental.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES OUTRE-MER : LABORATOIRE POUR NOTRE AVENIR

M. le Président. Je vais d'abord demander au Président M. Schilansky de nous rappeler le contexte du projet d'avis.

M. Schilansky, Président de la section des activités économiques. Je voudrais en quelques mots indiquer le contexte du projet d'avis et le situer dans le cadre à la fois économique, social et environnemental de ces territoires.

Les territoires d'Outre-mer au sens large sont dans une phase de développement économique qui implique un accroissement de la consommation d'énergie. Ce ne sont pas les seuls à être dans cette phase. C'est un type de développement que l'on connaît bien et qui entraîne, au moment où il se met en œuvre, un essor de la consommation. C'est une évolution différente de celle que nous vivons en métropole, où nous arrivons à croître sans pratiquement aucune augmentation de notre consommation d'énergie.

L'enjeu pour ces territoires est double. Il s'agit d'abord de maîtriser cette consommation, d'avoir un maximum d'efficacité énergétique, de faire en sorte que cette dépendance, grâce à des actions de maîtrise, soit tributaire au minimum de l'importation d'énergie - qu'il s'agisse des produits pétroliers, du charbon ou du gaz. De fait, ces territoires ne peuvent qu'importer ces types d'énergie, et sont donc exposés de plein fouet à l'augmentation actuelle et future des prix. Par

conséquent, l'enjeu fondamental des énergies renouvelables est d'arriver à se substituer et à limiter l'accroissement des importations énergétiques, de façon à permettre un développement endogène propre, qui ne soit pas lié à ces importations d'énergie. Tel est le sens de cette saisine, tel est l'objectif que va vous exposer M. Patrick Galenon, rapporteur, avec des propositions précises.

Mais il s'agit aussi de développer des technologies, d'utiliser les ressources propres et de faire de ces territoires un laboratoire, ou une vitrine à partir de laquelle on pourra avoir des opportunités de développement économique, en montrant ces technologies de façon à pouvoir les exporter et les vendre à d'autres territoires qui sont dans la même situation.

Ce double enjeu n'a rien d'exotique. C'est un sujet clé pour ces territoires, celui d'un développement économique qui se découple des importations de pétrole, de gaz et de charbon, avec des ressources propres, celui d'un développement portés notamment par des exportations technologiques vers d'autres territoires. Il revient au rapporteur de nous donner la méthode pour y parvenir.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. La parole est au rapporteur.

M. Galenon, rapporteur. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je voudrais avant tout remercier Monsieur le Président Schilansky, les membres de la section ainsi que Monsieur le Président du groupe Outre-mer avec qui nous avons beaucoup travaillé, ses collaborateurs et l'ensemble des intervenants. Je voudrais particulièrement remercier l'administration ainsi que M. de Ratuld qui, avec ses collaborateurs, qui m'ont beaucoup aidé.

L'Outre-mer français, réparti sur les trois grands océans, comprend 97 % des eaux maritimes nationales. C'est beaucoup. Cet Outre-mer se compose de cinq départements : la Guadeloupe, la Guyane, seul département à ne pas être une île, la Martinique et La Réunion, qui viennent d'être d'ailleurs rejoints par Mayotte. L'Outre-mer comprend aussi les collectivités d'Outre-mer que sont la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy et Saint-Martin, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie, proche de l'Australie (cf diaporama publié en annexe).

Ces entités ultramarines comptent aujourd'hui plus de 2,6 millions d'habitants et présentent une grande diversité. Cependant, elles ont toutes des points communs. D'abord, leur isolement par rapport aux grands centres de décisions. Ensuite, leur éloignement de la métropole, tout en constituant des îlots de richesse qui, parfois, sont mal intégrés à l'environnement régional. Enfin, la relation particulière que chacune d'entre elles entretient avec la France métropolitaine pour constituer un ensemble très disparate et éparpillé.

Évidemment, cette situation a une conséquence très importante du point de vue de leur approvisionnement en énergie. Nos Outre-mer ne sont ainsi pas connectés au réseau national car l'énergie nucléaire n'y est pas adaptée, contrairement à la métropole. Ils ne disposent pas d'énergie primaire et sont donc tributaires à 90 % des importations de ressources fossiles que sont le pétrole, le gaz naturel et le charbon.

Ces territoires disposent néanmoins de potentialités extrêmement intéressantes avec les énergies renouvelables, qui représentent un double avantage. Elles permettent en effet, d'une part, de contribuer à leur autonomie énergétique, et d'autre part de lutter contre le changement climatique, auquel on ne pourra pas échapper. Notre collègue Jean Jouzel le sait mieux que moi : deux degrés d'augmentation de la température pour les décennies qui viennent représentent un changement extrêmement important.

L'Outre-mer a certes déjà commencé à développer ces énergies renouvelables avec un certain succès.

L'objectif du projet d'avis que je vous présente aujourd'hui est double. Il s'agit d'abord d'examiner les conditions qui permettraient de favoriser la mise en place d'un système énergétique faisant une place beaucoup plus large aux énergies renouvelables, afin de répondre à une demande sociale importante qui va croissante.

Il s'agit ensuite de montrer aussi que les diverses expérimentations réalisées dans ces collectivités ultramarines peuvent permettre de faire de ces territoires de véritables laboratoires et des vitrines de nos technologies nationales pour l'export.

L'objectif a d'ailleurs été fixé par le Grenelle de l'environnement, d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030, avec une étape intermédiaire à 2020, date à laquelle les énergies renouvelables devront représenter 50 % de la consommation dans tous les départements et collectivités d'Outre-mer avec une exception pour Mayotte, fixée à 30 %. La Guyane a déjà dépassé cet objectif puisqu'elle est déjà à 56 % avec l'hydroélectricité. Il est donc possible d'aller au-delà des préconisations du Grenelle de l'environnement. Ce chantier est très ambitieux si l'on veut bien considérer que l'Outre-mer est dans une phase dynamique de consommation d'énergie sous le double effet de la démographie et d'une demande légitime de développement économique et de bien-être, comme l'a souligné le Président Schilansky.

Ainsi, le projet d'avis se veut porteur d'un message fort pour l'Outre-mer comme pour la métropole : économiser l'énergie bien sûr et utiliser celle-ci de la manière la plus efficace. Mais la volonté de réduire l'écart actuel de niveau de développement avec la métropole impliquera nécessairement une phase d'augmentation notable de la consommation énergétique, que d'aucuns nomment rattrapage.

Le projet d'avis qui vous est soumis tient compte de ce que les différentes filières d'énergies renouvelables ne sont pas toutes au même stade de développement. L'hydraulique, la biomasse, voire la géothermie ont atteint un degré certain de maturité, même si elles continueront à bénéficier d'innovations. Ces énergies sont disponibles, dites « sur étagère » et on peut en disposer assez facilement.

Certaines, comme les différentes utilisations de l'énergie solaire et du vent, connaissent leurs premières applications industrielles et commencent à devenir économiquement rentables. D'autres, enfin, en sont encore largement au stade de la recherche et des premiers développements mais elles renferment de réelles potentialités comme le SWAC - système de climatisation utilisant les eaux froides profondes. C'est le cas de l'ensemble des énergies de la mer, dont nous voyons qu'elles seront particulièrement adaptées à l'Outre-mer.

À partir de ce constat, le projet d'avis formule quatre axes de propositions.

Il s'agit en premier lieu de renforcer l'effort de recherche et de développement, notamment dans le domaine du stockage de l'énergie pour faire face au caractère intermittent de la plupart des énergies renouvelables.

En effet, il faut savoir que le principal inconvénient des énergies, et notamment de l'électricité, c'est la difficulté de la contenir, de la stocker pour la récupérer plus tard.

Aussi faut-il améliorer les formes de stockage telles que les différentes batteries, les lagons artificiels ou encore l'hydrogène.

La mise en place de démonstrateurs, c'est-à-dire de prototypes, pour réaliser des essais en grandeur réelle, de même que le développement de réseaux intelligents dans le domaine de l'électricité, doivent constituer les deux autres priorités de la recherche et développement.

En second lieu, nous préconisons une amélioration des dispositifs de financement des énergies renouvelables, afin de faire passer certaines d'entre elles du stade amont, celui de la recherche à celui, en aval, de la maturité technique, puis économique.

À cet égard, la section des activités économiques propose d'engager une réflexion sur le rôle joué en la matière par la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) que chacun d'entre nous paye sur sa facture d'électricité.

Cette contribution sert à la fois à garantir la péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire national, Outre-mer compris, à mettre en œuvre les tarifs sociaux d'accès à l'énergie, et à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables.

Parallèlement, concernant le photovoltaïque, le maintien de tarifs d'achat spécifiques se justifie sous réserve que les différentes mesures prises soient limitées dans le temps et dégressives, en évitant des décisions trop brutales nuisibles à la visibilité à moyen et long terme des entrepreneurs de ces filières.

Le projet d'avis souligne aussi qu'en raison de l'existence de dispositions spécifiques à l'Outre-mer, les mesures fiscales peuvent être tout particulièrement efficaces et doivent encourager les investissements et les comportements vertueux, évitant les effets d'aubaine.

D'une manière générale, ces mesures tarifaires ou fiscales doivent faire l'objet d'évaluations régulières strictes, sur les critères d'économie et d'efficacité énergétique, de formation et de création d'emplois locaux, et enfin, d'innovation et de développement technologique.

Améliorer la gouvernance du système est le troisième axe retenu.

À cet égard, le rôle des collectivités locales doit être prioritairement reconnu dans le pilotage des politiques publiques. Il conviendrait ainsi que tous les territoires se dotent d'un plan local envisageant leur devenir énergétique. Les plans régionaux des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (Prerure) sont donc à développer en tant qu'exercices prospectifs. Ils devront d'ailleurs tout particulièrement permettre d'intégrer la dimension des transports et celle de l'habitat dans le développement énergétique de l'Outre-mer. Une plus grande implication des habitants en tant que consommateurs et/ou producteurs est à cet égard forcément nécessaire.

Enfin, l'Outre-mer peut devenir exemplaire en matière de développement des énergies renouvelables, en tant que laboratoire et vitrine de notre savoir-faire. Nous avons pu constater, au cours de nos travaux, que de nombreux États similaires à nos Outre-mer - les îles qui ressemblent aux îles ultramarines, en particulier - sont en recherche des solutions techniques les plus adéquates pour assurer leur avenir énergétique. Les techniques développées dans l'Outre-mer français pourraient tout naturellement y trouver un débouché, tandis qu'avec les adaptations nécessaires, la métropole en bénéficiera utilement.

Plus largement, il est désormais acquis que les énergies renouvelables prendront une part de plus en plus importante dans le *mix* énergétique mondial. La France doit clairement s'impliquer dans ce tournant industriel majeur, elle doit s'y engager résolument et sans tarder ; c'est cette ambition que le projet d'avis que nous vous soumettons aujourd'hui veut servir. Je vous remercie infiniment.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte. La parole est à M. Martin, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Martin

M. Martin. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers, entrée dans une phase « *de rattrapage énergétique* », la population ultramarine aspire légitimement au même bien-être qu'en métropole. Fort d'un dynamisme démographique et d'un accroissement des demandes sociales, l'Outre-mer français se trouve pourtant contraint d'importer la quasi-totalité de ses ressources énergétiques. Sortir de cet état de dépendance exige une plus grande autonomie qui doit nécessairement passer par le développement des énergies renouvelables.

Entre défi et véritable opportunité pour la métropole, le groupe de l'artisanat souhaite revenir sur plusieurs points évoqués dans le projet d'avis. Tout d'abord, il faut réaliser un effort supplémentaire en matière de recherche et développement par des investissements mieux ciblés et plus efficaces. À ce titre, le groupe de l'artisanat approuve notamment la proposition de mettre en réseau les entreprises spécialisées dans ces domaines. Facteur clé du développement dans la plupart des régions insulaires, l'artisanat - appuyé par ses pôles d'innovation - devrait pouvoir y apporter sa contribution. Le groupe de l'artisanat salue également les recommandations du projet d'avis visant à encourager les démonstrateurs via la mise en place de tarifs spéciaux d'achat de l'électricité produite.

S'agissant du financement des énergies renouvelables en Outre-mer, il apparaît indispensable de ne pas porter atteinte à la solidarité nationale. Pour autant, une réflexion sur une optimisation du système actuel est nécessaire. À ce titre, il convient d'approuver la proposition d'un meilleur équilibre entre les mesures s'appuyant sur la solidarité nationale et la capacité d'autonomie des territoires concernés.

Accroître cette autonomie suppose également d'impliquer tous les habitants de l'Outre-mer. À cet égard, le groupe de l'artisanat salue les propositions du projet d'avis de permettre aux habitants de devenir leurs propres producteurs d'énergie ou encore de maintenir les mesures d'incitation fiscale en faveur des travaux de rénovation énergétique.

Comme le souligne le projet d'avis, il est indispensable que le développement des énergies renouvelables accompagne les évolutions du transport et de l'habitat en Outre-mer. Par ailleurs, concernant l'amélioration de

la consommation énergétique des logements, les entreprises artisanales du bâtiment pourront apporter leur savoir-faire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles ou de rénovation dans l'ancien.

S'agissant du transport, nous considérons la piste d'un système de financement pérenne et stabilisé comme intéressante sous réserve d'un véritable plan de modernisation des équipements de transport et du développement d'alternatives à l'utilisation de véhicules classiques.

Quant à la nécessité d'une bonne gouvernance locale dans le cadre du développement des énergies renouvelables, il est primordial tant de renforcer le pilotage entre la métropole et l'Outre-mer que de mettre en relation les différents acteurs du secteur. Le groupe de l'artisanat rejoint donc les préconisations formulées en ce sens.

Enfin, nous croyons que les énergies renouvelables dans les Outre-mer s'inscrivent dans une démarche « gagnant-gagnant » pour la métropole comme pour ces territoires qui peuvent représenter une vitrine nationale. Les investissements réalisés en Outre-mer devraient en effet permettre une adaptation concomitante des techniques en métropole, mais aussi favoriser l'exportation de ces techniques à l'étranger.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat estime que le développement des énergies renouvelables en Outre-mer constitue bien un laboratoire pour notre avenir, comme le souligne le projet d'avis. C'est pourquoi nous voterons celui-ci, sous réserve d'amendements qui viendraient en modifier la teneur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le développement des énergies renouvelables Outre-mer, né des engagements du Grenelle de l'environnement est lié à la forte préoccupation de sécurité énergétique, mais aussi à la nécessaire solidarité de la métropole envers les collectivités ultramarines, et constitue à la fois un défi tant technique que politique, mais aussi une chance au niveau économique et sociétal.

Dépourvu de réserves d'énergie fossile, l'Outre-mer présente une situation d'extrême fragilité dès lors qu'il dépend à 90 % de ressources importées. On y déplore aussi un vrai problème d'accès à l'énergie pour certains de ses habitants. Cette situation appelle des investissements de manière urgente. Dans un contexte de démographie croissante, de situation économique et sociale difficile, les besoins de l'Outre-mer doivent être pris en compte.

Les investissements pour relever ces défis sont considérables et il est important de diriger les fonds publics vers les solutions les plus efficaces. Les choix à opérer doivent donc être adaptés aux conditions locales en associant tant les collectivités que les habitants, mais aussi en capitalisant sur des réalisations efficientes. En effet, l'on ne part pas *ex nihilo*.

Le développement de l'hydroélectricité en Guyane, du photovoltaïque à La Réunion et en Polynésie, de la biomasse et de la géothermie en Guadeloupe sont des succès à amplifier. Le groupe de la CFTC partage les préconisations du projet d'avis consistant à réaliser des efforts importants en matière de R&D.

Par ailleurs, l'évaluation de la contribution potentielle de chaque ressource au bouquet énergétique est aussi indispensable : degré de maturité, niveau d'intermittence, conséquences du développement de telle ou telle source d'énergie, coûts anticipés de son exploitation devront être examinés.

Une coopération entre des entités isolées mais aussi avec la métropole est nécessaire. Les liens entre les pôles de compétitivité mer et les centres de recherche locaux notamment doivent s'intensifier.

De même, la mise en réseau de grands groupes privés et de PME spécialisées est une clef de la réussite pour faire aboutir les recherches, tant sur le développement d'énergies nouvelles que pour résoudre la problématique du stockage de l'énergie. Il s'agit, en effet, de transformer des énergies intermittentes en énergies fiables. Pour cela, un soutien aux démonstrateurs de recherche est nécessaire. Les énergies prometteuses de la mer, en particulier, tel le SWAC (air conditionné par eau de mer), ne pourront pas se développer rapidement si tous les risques de mise en production sont assurés par les seules PME.

Le groupe de la CFTC s'associe aussi aux recommandations du projet d'avis visant à instaurer des tarifs spéciaux incitatifs d'achat de l'électricité produite, tarifs décroissants au fur et à mesure de l'évolution des technologies. Enfin, il partage l'idée d'associer pleinement les habitants des collectivités d'Outre-mer en les incitant à produire de l'électricité via ces énergies renouvelables pour satisfaire une partie de leur propre consommation.

En outre, toutes les mesures faisant appel à la solidarité nationale doivent être maintenues mais évaluées périodiquement.

Enfin, la CFTC souhaite que, parallèlement à l'effort de développement de ces énergies, s'engage une démarche de consommation en matière de transport et de logement plus économe, et donc plus responsable.

Notre groupe votera, vous l'avez compris, Monsieur le rapporteur, le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'UNSA a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet d'avis portant sur les énergies renouvelables Outre-mer. Nous y avons d'ailleurs associé nos structures *domiennes* et nous avons mené une réflexion importante sur cette question.

Le rapport a le grand mérite de présenter une situation particulièrement détaillée des problèmes énergétiques, du niveau mondial à celui de chacune des entités ultramarines.

Si l'UNSA se félicite de cette présentation qui montre des perspectives en matière de réserves énergétiques mondiales, elle estime cependant que l'accent aurait dû être mis sur les potentialités qui existent pour une véritable politique expérimentale de *négawatts* et des économies qui en découlent.

De même, comme cela est si bien souligné dans le rapport, la consommation des énergies est plus forte en ce qui concerne les déplacements et l'habitat. Aussi, il eut été nécessaire de mieux cerner cette situation au niveau de l'Outre-mer, d'avoir une meilleure vision des évolutions à venir et des politiques mises ou à mettre en œuvre.

Il eut été aussi judicieux de mieux cerner le poids du secteur énergétique, tant en chiffre d'affaires qu'en emplois, et, ce, tant au plan global qu'au plan local, et d'en montrer les perspectives et potentialités.

Par ailleurs, l'UNSA estime indispensable un travail plus étroit avec les différentes collectivités, mais aussi avec les différents conseils consultatifs d'Outre-mer. Cela aurait permis de mettre en avant les évolutions récentes, ainsi que les positionnements des socioprofessionnels adoptés suite aux décisions du gouvernement. Par exemple : gouvernance et géothermie à La Réunion.

Enfin, comme dans d'autres domaines, ces territoires souhaitent des politiques gouvernementales stables sur du moyen et long terme, permettant des investissements tant intérieurs qu'extérieurs, ce d'autant plus qu'il s'agit là d'un secteur très capitalistique.

Le projet d'avis trace un certain nombre de propositions que, globalement, l'UNSA approuve. Elle aurait souhaité que soit aussi rappelée la nécessaire veille scientifique sur ce domaine qui évolue très rapidement. En revanche, elle est beaucoup plus réservée sur la notion de « réseaux intelligents », qui ont trop souvent abouti à une dépense supplémentaire pour le consommateur, même si elle est ponctuelle. Compte tenu de la situation sociale existant dans la très grande majorité de ces territoires, des mesures spécifiques doivent être prises.

Par ailleurs, elle suggère que la problématique énergétique soit inscrite dans les schémas d'innovation de chacun des territoires ; cela aurait pour avantage de mieux prendre en considération les domaines de la recherche & développement, de leur financement, ainsi que des nécessaires synergies entre la recherche publique et privée, les entreprises, la formation et les collectivités.

De même, une meilleure intégration de ce secteur doit se faire dans les politiques de co-développement régional, en particulier par le biais d'une meilleure reconnaissance du savoir-faire des entreprises locales. Sur ce point, il est regrettable de ne pas encourager les partenariats des grandes entreprises nationales avec ces entreprises locales, sur les marchés extérieurs environnant les Outre-mer.

De plus, l'UNSA estime que ce secteur demande une réactivité importante en ce qui concerne les formations et que, là aussi, l'innovation doit être de mise.

Enfin, l'UNSA s'inscrit dans cette demande importante visant à ce que l'Outre-mer devienne un laboratoire pour notre avenir et une vitrine de son savoir-faire.

Il va de soi que ce laboratoire, cette vitrine ne consistent pas en un retour vers une économie de comptoir, au seul bénéfice des entreprises nationales, ce au détriment de ces territoires, de leurs entreprises et de leurs populations.

Au-delà de ces remarques, consciente du travail fait, des propositions mises en avant, et souhaitant qu'elles soient prises en considération, l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dumas, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Dumas

Mme Dumas. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, le projet d'avis présenté aujourd'hui résulte d'une saisine datant de la précédente mandature. Son objet est à la fois précis et restreint. Il ne s'agit ni de la problématique générale d'accès à l'énergie, ni de celle des énergies renouvelables dans leur ensemble. Le propos est très clairement d'examiner comment les énergies renouvelables peuvent constituer une chance pour un développement spécifique des départements et territoires ultramarins, respectueux des préoccupations environnementales et des objectifs sociaux.

La CGT partage la vision offensive exprimée dans le titre. Il y a en effet un double défi à relever. D'abord, il s'agit de permettre un réel accès au développement, ce qui implique une hausse de la consommation d'énergie, et d'utiliser toutes les modalités de recours aux énergies renouvelables disponibles dans ces territoires.

L'enjeu est ainsi de permettre à l'Outre-mer de se développer à partir de ses ressources propres et d'ouvrir la voie à une possible valorisation de celles-ci, voire à leur exportation. C'est en cela que l'Outre-mer peut constituer un laboratoire utile à la métropole du point de vue énergétique, mais aussi en expérimentation d'un nouveau type de développement, et une vitrine du savoir-faire national. Cette ambition est à portée de main pour peu que la nation assure sa mission de solidarité à l'égard de l'Outre-mer et modifie le regard qu'elle lui porte.

Les inégalités sociales et la précarité énergétique sont des problèmes majeurs, en métropole, mais encore plus en Outre-mer. Chacun garde en mémoire la force des mouvements sociaux récents dans plusieurs de ces départements. Toutes les urgences y sont renforcées. Le chômage y atteint des records hallucinants, tout comme la pauvreté et les difficultés de tous ordres. La consommation d'électricité par habitant est dix fois inférieure à celle de la métropole pour Mayotte, trois fois inférieure pour La Réunion ou la Polynésie française. Les mêmes remarques valent pour le PIB par habitant.

Il est donc plus que temps que la France assume ses responsabilités vis-à-vis des populations ultramarines, en favorisant le développement économique, et en permettant l'accès de tous à l'emploi et à la justice sociale. C'est dans cette perspective que la CGT soutient les propositions du projet d'avis. Elles contiennent en effet la possibilité d'ouvrir une voie au développement de l'Outre-mer, respectueuse de l'originalité territoriale, sociale et économique en même temps que des générations futures. La CGT soutient tout particulièrement les propositions visant à créer des synergies entre métropole, territoires métropolitains et Outre-mer, à organiser ou améliorer le pilotage, notamment public, enfin à imaginer des financements qui traduisent la solidarité nationale, respectent la péréquation en faveur de ces zones et soient pensés en termes d'investissements pour l'avenir.

Vous l'avez compris, la CGT votera ce projet d'avis qui a été élaboré dans un excellent climat de travail au sein de la section, dont je veux remercier le rapporteur, ainsi que tous les membres et le Président, avec un salut particulier aux administrateurs et collaborateurs du Conseil.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Leclercq, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Leclercq

M. Leclercq. Aborder la question des énergies renouvelables par les particularités de l’Outre-mer français n’était pas un choix évident *a priori*. Pourtant, il s’est révélé extrêmement pertinent. Il ne s’agit donc pas ici d’une simple contribution à l’année de l’Outre-mer. Le groupe des associations remercie le rapporteur d’avoir mis en évidence la capacité de nos régions ultramarines à innover, et pas seulement pour elles-mêmes, dans l’impérative diversification de nos ressources et productions énergétiques.

Le projet d’avis met en lumière un double défi. D’une part, les collectivités ultramarines sont confrontées à un dynamisme démographique fort et connaissent une phase de rattrapage économique, d’où une progression sensible de la demande d’énergie. D’autre part, leur situation géographique confère à leur objectif d’autonomie énergétique une urgence accrue vis-à-vis de la situation métropolitaine. Dans ce chemin vers l’autonomie énergétique que le Grenelle de l’environnement a programmé pour 2030, l’Outre-mer avance, puisque, dans de nombreux territoires, les énergies renouvelables forment déjà une partie importante du bilan énergétique.

Aujourd’hui, il faut sans doute aller plus loin. Le développement des énergies renouvelables en Outre-mer, dans les formes proposées par le projet d’avis, est un impératif incontestable pour ces territoires. C’est pourquoi le groupe des associations, comme les autres groupes, souscrit entièrement aux propositions émises en matière de recherche et développement autour des énergies renouvelables. L’accent mis dans le projet d’avis en matière de stockage de l’énergie nous paraît particulièrement essentiel. Bien évidemment, nous ne pourrions pas répondre au défi énergétique ultramarin par la seule dynamisation de la production. Les enjeux de sobriété et d’efficacité énergétique doivent être au centre des politiques mises en œuvre, y compris dans la dimension de l’Outre-mer comme un laboratoire pour l’avenir. Nous ne pourrions pas répondre à ces deux objectifs, sobriété et efficacité énergétique, sans le soutien des habitants et des citoyens de ces territoires. Aussi, nous invitons à une concertation large autour de ces questions dans ces collectivités, processus dans lequel les associations devront avoir toute leur place.

Pour conclure, il est souhaitable d’insister sur la partie laboratoire de l’avenir de ce projet d’avis. Par exemple, le travail à mener en Outre-mer sur l’articulation entre système électrique centralisé et usage de proximité, semble de nature à être tout à fait enrichissant pour la métropole. D’une manière générale, toutes ces propositions doivent nous amener plus globalement à nous interroger sur la politique énergétique de la France, ses objectifs et ses moyens.

Le groupe des associations est donc parfaitement disposé à voter le projet d’avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chorin, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Chorin

M. Chorin. La question énergétique revêt dans l'Outre-mer comme en métropole un intérêt majeur. C'est sans doute pourquoi, lors de la précédente mandature, le Conseil économique, social et environnemental avait déjà inscrit cette question à son agenda. Les travaux menés en section étaient d'une grande richesse et ont abouti à un vote favorable unanime, ce qui n'était pas évident pour un dossier aussi sensible.

Le groupe FO apporte son soutien sans réserve au projet d'avis qui nous est proposé et tient à souligner un certain nombre de principes fondamentaux.

Tout d'abord, nous réaffirmons notre attachement au maintien intégral de la péréquation tarifaire pour l'électricité dans les DOM et à son mode de financement actuel, qui correspondent à une solidarité entre les usagers, garante de l'existence d'un service public républicain.

Nous soulignons ensuite que l'augmentation forte de la croissance de l'électricité dans l'Outre-mer est indispensable pour accompagner le développement économique et pour garantir un droit à l'électricité pour tous. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il ne faille pas faire un effort en faveur d'une meilleure efficacité énergétique, comme en métropole. Cela signifie simplement que nos compatriotes d'Outre-mer ont le droit au même niveau de vie qu'en métropole. C'est là à nouveau la traduction de l'égalité républicaine. Dans les collectivités d'Outre-mer qui n'ont pas de ressource fossile et qui ne peuvent pas s'appuyer sur le *mix* énergétique métropolitain, le recours aux énergies renouvelables est une nécessité absolue. Nous soutenons les objectifs ambitieux assignés à ces collectivités par la loi Grenelle 1.

Enfin, nous pensons que le surcoût des énergies renouvelables, que ce soit en Outre-mer ou en métropole, ne devrait pas reposer sur la solidarité des usagers à travers le mécanisme de la CSPE, mais, au contraire, relever d'aides de l'État, car il s'agit là de politiques publiques.

Ces principes étant rappelés, le groupe FO soutient les propositions du projet d'avis. Nous insistons en particulier sur le renforcement des liens entre les pôles de compétitivité mer en métropole et les centres de recherche d'Outre-mer portant sur les énergies marines, lesquelles restent insuffisamment développées en dépit de succès prometteurs, comme en Polynésie française. Le potentiel de la géothermie, en particulier en Guadeloupe, et de la biomasse en Guyane méritent sans doute également d'être développés.

D'une façon plus générale, nous soulignons aussi l'intérêt des propositions du projet d'avis sur la mise en place de démonstrateurs, et nous partageons les préconisations du projet d'avis en ce qui concerne une meilleure gouvernance locale dans ce secteur et la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre les projets engagés sur les territoires et ceux engagés sur le plan national.

Enfin, nous croyons, comme l'indique le projet d'avis, que le développement des filières renouvelables en Outre-mer doit pouvoir constituer une vitrine de notre recherche et un instrument de coopération avec d'autres États insulaires ou non des Caraïbes, de l'Océan Indien ou du Pacifique.

Pour toutes ces raisons, le groupe de la CGT-FO votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bailly, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Bailly

M. Bailly. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues. À un moment où la question des souhaits énergétiques fait débat et ce de manière âpre, merci, cher Monsieur Schilansky, Président de notre section des activités économiques, d'avoir proposé ce sujet au Bureau, sujet concernant nos territoires d'Outre-mer.

Le groupe des entreprises souscrit à plusieurs constats qui sont faits. J'en citerai plus particulièrement trois. L'Outre-mer est constitué d'autant de territoires que de spécificités, mais qui ont en commun d'importer la totalité des produits pétroliers, gaz et charbon qu'ils consomment. L'exploration de voies nouvelles est donc légitime et nécessaire. Du fait d'une évolution démographique très forte, cette consommation ira croissant et, plus encore qu'en métropole, des efforts exemplaires d'efficacité énergétiques sont à rechercher. Ces territoires disposent d'atouts en matière d'énergies renouvelables : l'éolien, le photovoltaïque, l'hydro-électricité, la biomasse ou encore la géothermie. Il convient d'étudier, de développer et d'étendre ce *mix* énergétique, surtout en y associant les populations.

À l'instar des nombreux projets d'avis portés par le CESE, on peut regretter que l'aspect des financements n'ait pas été approfondi. En effet, il y a nécessité de trouver un financement socialement acceptable d'énergies renouvelables afin de permettre à l'acheteur, à un moment donné, de franchir le pas vers une nouvelle technologie. Il faut, par conséquent, poursuivre l'élément prix favorable, avec un soutien de l'État ou des collectivités, pour conforter le mouvement.

Notre groupe aimerait par ailleurs appeler l'attention du Conseil sur un point qui nous semble essentiel. Il s'agit de la question de l'image de la France en matière d'énergies renouvelables. La France, à la faveur de sa façade maritime ultramarine - la deuxième au monde en termes de superficie - a tous les atouts en main pour se positionner sur ce sujet d'avenir et ces technologies innovantes, grâce à ses grandes entreprises, mais aussi à ses nombreuses PMI hautement technologiques. Malheureusement, on entend trop souvent parler des DOM-TOM comme une charge pour la France. Il serait donc bienvenu, à la faveur de ce projet d'avis porté par notre collègue Calédonien et sur un champ hautement technologique, que le CESE, lors de la prochaine conférence de presse et lors des communications à venir, mette l'accent sur les ressources alternatives de ces territoires Outre-mer, qui constituent un laboratoire formidable pour toute la métropole. Ce faisant, le Conseil affirmera que les territoires de l'Outre-mer sont une chance pour la métropole, une chance pour la France.

Le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Jouzel, au nom du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Jouzel

M. Jouzel. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, il y a quelques semaines, j'ai participé à Abu Dhabi à la réunion au cours de laquelle a été approuvé le rapport du GIEC, le groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, sur les énergies renouvelables. Il s'agit d'un rapport spécial, complémentaire des rapports complets que nous publions tous les six à sept ans. Le dernier rapport date de 2007, le prochain sera publié en 2013 pour ce qui concerne les aspects scientifiques du changement climatique et en 2014, un autre examinera les impacts de ce changement et ses aspects socio-économiques, sans oublier le rapport de synthèse.

Dans ce rapport spécial sur les énergies renouvelables, les spécialistes du GIEC ont analysé un grand nombre de scénarios - en tout 162 - pour bien mettre en évidence les potentialités des différentes sources d'énergies renouvelables (biomasse, hydraulique, solaire, éolien, énergie marine, géothermie). À horizon 2050, la contribution cumulée de ces différentes sources d'énergie devrait contribuer au minimum à 30 % de notre approvisionnement au niveau planétaire et pourrait même atteindre 80 %. Au vu de ces chiffres, il est raisonnable de penser qu'à horizon 2050, la moitié de l'approvisionnement énergétique de notre planète sera assuré par des énergies renouvelables. Cela ne sera peut-être pas suffisant pour limiter le réchauffement à 2° mais cela y contribuera. Toutefois, cela ne deviendra réalité qu'au prix d'une véritable volonté politique

accompagnée d'un effort de recherche et de développement et de mise en place de filières industrielles qui, progressivement, rendront ces différentes sources d'énergie compétitives et aussi s'attaqueront à des problèmes comme le stockage d'énergie.

Dans ce contexte, le projet d'avis préparé par la section des activités économiques est le bienvenu. L'ambition de l'Outre-mer va bien au-delà de l'ambition planétaire, puisqu'il s'agit d'une autonomie énergétique à horizon 2030. Cette ambition, si elle se concrétise, devrait permettre à l'Outre-mer de devenir un laboratoire pour notre avenir. C'est une notion très importante et, par là même, un levier très efficace de développement économique au-delà de sa seule autonomie énergétique à horizon 2030.

J'apporte donc mon entier soutien à ce projet d'avis avec l'espoir que les décisions puissent se concrétiser rapidement. Pour terminer, je veux rendre un hommage personnel à Paul Vergès, qui m'a beaucoup sensibilisé à toutes ces questions tout au long du Grenelle de l'Environnement, mais aussi lorsque je suis allé le rencontrer à La Réunion pour discuter de la nécessité et de l'intérêt du développement des énergies renouvelables en Outre-mer.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Honoré, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Honoré

M. Honoré. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, la CFDT est favorable aux propositions du projet d'avis, qui visent à valoriser les atouts des territoires ultramarins au regard du développement des énergies renouvelables, afin de renforcer leur autonomie énergétique, mais aussi leur développement économique et social.

La démarche d'autonomie énergétique en matière de production électrique, qui doit passer par le développement des énergies renouvelables, constitue un choix de société. Pour autant, il ne s'agit pas de transposer à l'Outre-mer notre modèle métropolitain encore en vigueur récemment, lorsque l'abondance énergétique accessible à faible coût occultait les questions environnementales. L'enjeu est d'intensifier le développement des énergies renouvelables qui limitent l'impact sur l'environnement, tout en améliorant la qualité de vie de chacun des habitants, quels que soient leurs lieux de vie.

Ce choix ne peut se faire sans la création d'un espace d'échange, de concertation et d'orientation collective de la politique énergétique. Au sein de ces structures de concertation, adossées à des comités de pilotage régionaux, doivent être abordées les questions de l'organisation du schéma énergétique et de l'adaptation des aspects opérationnels de la politique énergétique tenant compte du développement des énergies renouvelables. L'ensemble de ces travaux doit

conduire, comme le préconise l'avis de la Stratégie nationale de développement durable, à l'élaboration en métropole et Outre-mer de schémas régionaux climat-air-énergie intégrant le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, les différents plans régionaux des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie, les Prerure, mis en place pour la Guadeloupe ou La Réunion, font la démonstration qu'une nouvelle gouvernance associant tous les acteurs publics ou privés, est possible. Les Prerure, tout en préservant le principe de la péréquation tarifaire entre les territoires, la réactivité humaine et la logistique de l'opérateur historique, la continuité du service et de l'approvisionnement énergétique sur l'ensemble du territoire, permettent le développement des énergies renouvelables. Ils donnent aussi une certaine autonomie énergétique aux foyers, leur permettant de produire une partie de leur énergie tout en contrôlant leur consommation.

La CFDT regrette que le développement des énergies marines n'en soit qu'au niveau de l'expérimentation, malgré l'environnement géographique favorable des territoires ultramarins. C'est pourquoi les efforts de recherche doivent porter tant sur leur développement que sur le stockage de l'énergie. Ce dernier est un facteur déterminant pour une efficacité énergétique des ressources intermittentes. Souvent considérés comme dépendant de la métropole, les territoires ultramarins ont la capacité, en développant des filières d'énergie renouvelable, de représenter une vitrine de notre savoir-faire technologique, à condition qu'elles soient respectueuses de l'environnement et facteur localement de développement économique et social. Il appartient donc à l'État de poursuivre son effort de solidarité nationale à travers la Contribution au service public de l'électricité et le maintien de tarifs d'achat spécifiques.

La CFDT votera le projet d'avis sous les réserves habituelles.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Rafael, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Rafael

Mme Rafael. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, l'Outre-mer contribue pour une partie importante à la position privilégiée de la France sur la scène internationale au regard des enjeux environnementaux. Nous l'avons déjà évoqué au sujet de la biodiversité, mais l'Outre-mer est également notre laboratoire pour un nouveau modèle de développement où la croissance économique doit servir le progrès social.

Les propositions du projet d'avis visent à combiner développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique afin de surmonter la dépendance des collectivités d'Outre-mer par rapport aux énergies fossiles, sources de pollution et de vulnérabilité économique. Il insiste sur la nécessité d'une plus

grande concertation du niveau local sur les grands choix de production énergétiques et de maîtrise de la demande d'énergie. Le soutien à la recherche et développement, pour la production des énergies renouvelables, mais aussi pour leur stockage et leur distribution, est source de bénéfices économiques pour l'Outre-mer, mais également de compétitivité future pour l'ensemble de la France.

Le groupe de la coopération est convaincu de l'effet levier que peuvent jouer les énergies renouvelables dans le développement économique endogène de l'Outre-mer. Pour le groupe de la coopération, il convient notamment d'encourager les projets locaux, qui permettent d'associer les habitants et différents secteurs d'activité en fonction des spécificités des territoires. Ainsi, alors que l'on oppose souvent les utilisations agricoles et énergétiques dans un contexte de pression foncière, sur l'Île de La Réunion, deux centrales Agrinerie viennent d'être implantées. Ce système permet d'associer sur un même terrain des cultures et des panneaux photovoltaïques. Le volet agricole de ces deux centrales de Pierrefonds est porté par la coopérative agricole, la Caheb. Sa localisation dans une zone basse irriguée favorise la culture de nombreuses espèces de plantes à parfum aromatiques et médicinales de l'Île de La Réunion.

Autre exemple, s'agissant de l'habitat, le groupe de la coopération suggère que soient développées les filières locales de modes de production d'énergies renouvelables comme, par exemple, des chauffe-eaux solaires, qui sont importés aujourd'hui.

Les propositions du CESE visent à donner les moyens à l'Outre-mer en matière d'énergies renouvelables et à travers une diversité de situations et de projets de s'inscrire résolument dans un processus de développement générateur de progrès social de dynamisme économique et d'innovation environnementale. Ainsi, le développement des énergies renouvelables constitue un vivier de croissance verte et d'emplois à travers des projets innovants qui peuvent permettre de préserver des écosystèmes uniques au monde.

L'avenir de l'Outre-mer ne se décline pas seulement comme un rattrapage économique par rapport à la métropole. Le projet d'avis du CESE souligne qu'il peut bien au-delà s'imposer comme un véritable laboratoire et contribuer ainsi à la réflexion stratégique indispensable sur l'avenir de la politique énergétique de la France.

Vous l'avez compris, le groupe de la coopération votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer.

Madame la ministre, Madame Penchard, nous sommes honorés de votre visite. Vous êtes accompagnés de Mme de La Maisonneuve et de M. Pierre Marx, vos conseillers. Je vais d'abord demander au rapporteur de bien vouloir vous résumer le projet d'avis.

La parole est à Monsieur le rapporteur.

M. Galenon, rapporteur. Madame la ministre, Madame, Monsieur, Monsieur le Président, Chers collègues, les entités ultramarines, que Madame la ministre connaît très bien, comptent aujourd'hui plus de 2,6 millions d'habitants et se caractérisent essentiellement par leur isolement par rapport aux grands centres de décision, aux fréquentations aériennes et à leur éloignement de la métropole. Cela dit, ces entités ultramarines constituent bien souvent un îlot de richesse qui est mal intégré à l'environnement régional, du moins est-ce ainsi qu'on le ressent. Enfin, il est vrai que les relations particulières que chaque entité entretient avec la France métropolitaine constituent un ensemble disparate et éparpillé. Évidemment, cette situation a une conséquence, en tout cas du point de vue de l'approvisionnement en énergie, puisque nous ne sommes pas connectés au réseau national lié à l'énergie nucléaire, qui n'est pas adapté chez nous, contrairement à la métropole.

Ces territoires ne disposent donc pas d'énergies primaires. Ils sont tributaires à 90 % du pétrole, du gaz naturel et du charbon - pourcentage pour le moins important. Ces territoires disposent néanmoins de potentialités extrêmement intéressantes concernant les énergies renouvelables, qui présentent le double avantage de contribuer à leur autonomie énergétique et de lutter contre le changement climatique. Notre ami et collègue Jean Jouzel nous a ainsi rappelé que l'augmentation de 2°, dans les décennies à venir, allait effectivement beaucoup influencer, notamment sur les atolls de Polynésie.

Mais l'Outre-mer a commencé à développer ces énergies renouvelables avec un certain succès, voire beaucoup de succès. L'objet du présent projet d'avis est d'examiner les conditions qui permettraient de favoriser la mise en place d'un système énergétique faisant une place beaucoup plus large aux énergies renouvelables.

Tout d'abord, pour répondre à une demande sociale importante et croissante, au-delà de la notion de rattrapage évoquée par plusieurs de nos collègues, au niveau des Outre-mer, diverses expérimentations ont été réalisées, pouvant permettre de faire de ces territoires de véritables laboratoires et des vitrines de nos technologies nationales pour l'export. L'un de nos collègues a ainsi rappelé qu'il ne fallait pas que l'Outre-mer soit trop dépendant de la métropole.

L'objectif a d'ailleurs été fixé par le Grenelle de l'environnement : il s'agit d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030 avec une étape intermédiaire en 2020, date à laquelle les énergies renouvelables devront représenter 50 % de la consommation dans tous les départements et collectivités d'Outre-mer, à l'exception de Mayotte, où il est précisé qu'elles devront représenter 30 %. Cet objectif est louable et, d'après ce que nous disait Jean Jouzel, au-delà des préconisations de la métropole. La Guyane l'a déjà dépassé. Il est donc possible d'aller au-delà des préconisations du Grenelle de l'environnement. Ce chantier est très ambitieux si l'on veut bien considérer que l'Outre-mer est dans une phase

dynamique de consommation des énergies sous le double effet de la démographie et d'une demande légitime de développement économique et de bien-être.

Le projet d'avis se veut un message fort pour l'Outre-mer comme pour la métropole : économiser l'énergie, bien sûr, et surtout l'utiliser de la manière la plus efficace. Il tient compte de ce que les différentes filières d'énergies renouvelables ne sont pas toutes au même stade de développement : l'hydraulique, la biomasse, voire la géothermie, ont atteint un certain degré de maturité en Guyane et à la Guadeloupe. Certaines, comme les différentes utilisations de l'énergie solaire et du vent, connaissent leurs premières applications et commencent à devenir économiquement rentables. Enfin, certaines en sont encore au stade de la recherche et des premiers développements, mais présentent de réelles potentialités, comme le SWAC (*Sea water air conditioning*). À Bora Bora, ce système est déjà en place dans un hôtel et, Madame la ministre, j'en profite pour vous dire que nous comptons, en Polynésie, développer ce système pour l'hôpital. Le conseil d'administration de la CPS va délibérer le mois prochain sur ce sujet. Le cas des énergies maritimes est particulièrement bien adapté à l'Outre-mer.

C'est à partir de ce constat que le projet d'avis formule quatre axes de propositions. Le premier est de renforcer l'effort de recherche et de développement, notamment en matière de stockage, car l'énergie présente un gros problème en la matière : il est difficile de la stocker, notamment l'électricité. Il faut donc améliorer ces systèmes de stockage, mettre en place des démonstrateurs, des prototypes, que ce soit à La Réunion ou dans les autres entités ultramarines, en grandeur réelle, afin de voir comment ils peuvent fonctionner.

Le deuxième est de préconiser une amélioration des dispositifs de financement des énergies renouvelables afin de faire passer certaines d'entre elles du stade de la recherche à celui de la maturité technique et économique. À cet égard, la section des activités économiques vous propose d'engager une réflexion sur le rôle que joue en la matière la CSPE, que chacun de nous paie, cette contribution servant à garantir la péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire national, à mettre en œuvre les tarifs sociaux d'accès à l'énergie, à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables. Parallèlement, le maintien des tarifs d'achats spécifiques se justifie sous réserve que les différentes mesures prises soient limitées dans le temps et dégressives, en évitant toutefois les décisions trop brutales nuisibles à la visibilité à moyen/long terme des entrepreneurs de ces filières. Vous avez bien compris, Madame la ministre, je veux parler du photovoltaïque. Le projet d'avis souligne aussi qu'en raison de l'existence de dispositions particulières à l'Outre-mer, des mesures fiscales peuvent être tout particulièrement efficaces et doivent encourager les investissements et les comportements vertueux. Ces mesures tarifaires fiscales doivent évidemment faire l'objet d'évolutions régulières strictes en fonction

d'économie et d'efficacité énergétique, de formation et de création d'emplois locaux, d'innovation et de développement technologique.

Troisièmement, il s'agit d'améliorer la gouvernance. Le rôle des collectivités locales doit ainsi être prioritairement reconnu dans le pilotage des politiques publiques. Ainsi, il faudrait développer les Prerure dans toutes les entités ultramarines, qui devront intégrer la dimension des transports et celle de l'habitat dans le développement énergétique de l'Outre-mer, point soulevé par différents collègues.

Enfin, quatrième, favoriser une plus grande implication des habitants en tant que consommateurs et/ou producteurs est forcément nécessaire.

L'Outre-mer pourra ainsi devenir, en matière de développement des énergies renouvelables, un laboratoire et une vitrine pour notre savoir-faire. Évidemment, les techniques développées dans l'Outre-mer français pourront tout naturellement y trouver un débouché. Avec les adaptations nécessaires, la métropole en bénéficiera utilement.

Plus largement, il est acquis que les énergies renouvelables prendront une part de plus en plus importante dans le *mix* énergétique mondial. La France doit s'impliquer dans ce tournant industriel majeur, Madame la ministre. Elle doit s'y engager résolument et sans tarder.

En tous les cas, c'est cette ambition que le projet d'avis, que le Conseil économique, social et environnemental examine aujourd'hui, veut servir.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame la ministre, le CESE accorde beaucoup d'importance à ce projet d'avis, considérant que les départements et territoires d'Outre-mer sont un atout pour la France et pour l'Europe. Monsieur le rapporteur en a clairement indiqué les enjeux. Nous devons réfléchir à cette espèce de contradiction dans laquelle certains territoires, et notamment l'Outre-mer, pourraient se trouver. Plus ils développent leur économie, plus ils sont fragiles, devenant de plus en plus dépendants par rapport à des sources énergétiques, dont la non maîtrise du prix pourrait créer des tensions sociales et des ruptures économiques tout à fait fâcheuses.

Au-delà d'un avis de circonstance et d'opportunité, on est devant un enjeu très fort de stratégie, enjeu évoqué par M. Jean Jouzel. On reproche trop souvent aux politiques d'être des acteurs du court terme pour ne pas souligner que le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs ambitieux à 2020 et 2030. Il convient de saluer cette vision à moyen et long terme, mais il faut dès lors garantir la stabilité des règles et des acteurs, la coordination de ces derniers, et faire en sorte que les expérimentations soient possibles, donc adapter le carcan administratif à l'innovation, et ne pas demander à cette dernière de s'adapter aux carcans administratifs.

**ALLOCUTION DE MME MARIE-LUCE PENCHARD,
MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION, CHARGÉE DE L'OUTRE-MER**

Mme Penchard. Monsieur le Président, vous avez bien introduit par vos propos mon échange avec vous cet après-midi.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, je suis honorée d'être conviée par votre Assemblée pour la présentation de votre projet d'avis. Cette invitation est d'autant plus à propos que nous sommes en pleine célébration de l'année des Outre-mer, l'objectif de cette année 2011 étant de mieux faire connaître les atouts de nos territoires.

Le développement des énergies renouvelables en est un et je constate que vous en avez pris toute la mesure dans vos travaux. Je vous remercie pour la qualité de ce rapport. Vous avez raison de le souligner, Monsieur le Président : c'est un enjeu stratégique pour nos territoires pour les prochaines années à venir. Je vous félicite pour la qualité de ce projet d'avis qui fait un constat et des propositions que je partage tout à fait. J'en profite pour saluer son auteur que je connais bien, M. Patrick Galenon, qui marque ainsi son arrivée dans votre Conseil. J'ai eu beaucoup d'échanges avec lui en Polynésie mais sur d'autres sujets.

L'Outre-mer présente deux visages. Il connaît une très forte - le rapporteur vient de le rappeler - dépendance aux énergies fossiles et, en même temps, il possède le plus fort taux de pénétration en énergies renouvelables. Les systèmes énergétiques ultramarins ne bénéficient pas de l'énergie nucléaire et reposent donc sur des énergies fossiles, chères, voire très chères compte tenu des coûts d'importation, et polluantes, telles que le fuel ou le charbon.

Cette dépendance aux énergies fossiles s'échelonne de 40 % pour la Guyane à quasiment 100 % pour Saint-Pierre et Miquelon ou Saint Barthélemy. La solidarité nationale, au travers de la contribution au service public de l'énergie permet néanmoins à nos concitoyens d'Outre-mer de bénéficier du même tarif que ceux résidant sur le territoire hexagonal.

Pourtant, et votre rapport le montre bien, nos territoires d'Outre-mer sont en avance au niveau du *mix* énergétique pour la part des énergies renouvelables. De plus, ils ont les moyens d'atteindre rapidement une excellence énergétique puisque leur potentiel de développement est particulièrement important. J'en veux pour preuve les différents types d'énergies que nous développons en Outre-mer, notamment avec les énergies marines. Elles sont considérées comme le nucléaire de demain. Elles sont stables, inépuisables, propres, et l'Outre-mer en expérimente plusieurs avec l'énergie houlomotrice, les hydroliennes et l'énergie thermique des mers ; la géothermie qui pourrait, à terme, fournir le

quart des besoins de la Martinique et de la Guadeloupe, la biomasse, pour ce qui concerne la forêt guyanaise, ou les algues de nos mers chaudes, et l'éolien. C'est spécifiquement pour l'Outre-mer et ses fréquents cyclones qu'ont été inventées les éoliennes rabattables. Enfin, l'hydraulique avec des barrages classiques comme celui de Petit-Saut en Guyane, mais aussi les stations de transfert d'énergie par pompage, c'est-à-dire la pile de demain.

D'une façon générale, je rappelle les principaux engagements du gouvernement en matière d'énergies renouvelables et leur déclinaison Outre-mer. Vous l'avez rappelé, Monsieur Galenon, c'est le Grenelle de l'environnement qui reste le cadre fondateur. En effet, c'est dans ce texte que le gouvernement a posé l'objectif d'autonomie énergétique des départements d'Outre-mer. Les décisions du Conseil interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009, présidé par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, ont confirmé cet objectif de parvenir dans nos départements d'Outre-mer à l'autonomie énergétique dès 2030, avec une étape intermédiaire de 50 % d'énergies renouvelables en 2020.

Le gouvernement a largement poussé au développement des énergies solaires et éoliennes en fixant des tarifs de rachat avantageux. À cet égard, il est incontestable que le Comité interministériel de l'Outre-mer a contribué à donner une impulsion forte pour accompagner, dans les limites techniques imposées par le réseau non interconnecté, le développement de ces énergies renouvelables intermittentes.

Il a aussi largement œuvré pour amplifier l'effort de maîtrise de la consommation électrique. Implantation massive de chauffe-eaux solaires, campagne pour la promotion de l'ampoule basse consommation, campagne de communication ont permis de maîtriser l'augmentation de la demande en énergie et je rappelle que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas.

Au-delà des mesures concrètes prises pour l'ensemble des énergies renouvelables, j'en citerai quelques-unes parmi les plus significatives : le tarif d'achat de l'électricité géothermique a été relevé à cent trente euros le mégawatt et un Comité national de la géothermie a été créé ; le gouvernement a valorisé les déchets de l'exploitation de la canne à sucre, la bagasse est désormais utilisée comme biomasse pour produire de l'énergie. À cet égard, le Premier ministre, lors d'un déplacement à La Réunion, a décidé d'augmenter de manière sensible la prime à la bagasse qui a permis d'augmenter le revenu des planteurs de 17 %. Ce n'est pas négligeable, car il s'agit d'une enveloppe de près de vingt huit millions consacrés en 2009 à cette prime à la bagasse.

L'Ademe a lancé plusieurs appels d'offres dont un concernant l'éolien spécifique à l'Outre-mer ou un appel à projet pour les énergies marines.

Des investissements d'avenir permettent un financement majeur de la recherche dans ces domaines. Je veux parler de l'énergie thermique des mers avec le projet de DCNS en Martinique ou le projet de réseau intelligent Millener à La Réunion qui en sont la preuve.

Sur le terrain de l'innovation, je souligne l'expérience de GERRI qui monte en puissance à La Réunion. En effet, le gouvernement soutient depuis plusieurs années ce projet GERRI porté par les collectivités locales et les forces vives de l'île. Son objectif est de faire de La Réunion « *le premier territoire au monde d'ici 2030 d'intégration dans une société de toutes les innovations environnementales intéressant à la fois la mobilité, l'énergie et ses usages, l'urbanisme, la construction et le tourisme* ».

Je me suis déplacée à La Réunion le 17 mai dernier pour installer le GIP de GERRI qui donne une organisation institutionnelle à cette initiative portée par l'État. Les premiers résultats sont là. Ainsi, l'on peut déjà noter l'essor du photovoltaïque - et je sais que vous attendez une réponse de ma part - l'exploitation de la bagasse, les tests en matière de stockage d'énergie menés par EDF ou encore le développement des énergies marines. La Réunion atteint aujourd'hui 34 % d'énergies renouvelables dans son *mix* énergétique.

Venons-en maintenant à un sujet auquel je sais que vous êtes sensibles et sur lequel je me suis particulièrement investie au cours des derniers mois : l'adaptation des mesures du secteur photovoltaïque pour l'Outre-mer. Le développement du photovoltaïque a été victime de son succès. Au niveau national, des tarifs d'achat très avantageux ont créé un afflux considérable de projets - la situation était devenue ingérable -, les dispositifs fiscaux d'aide au secteur photovoltaïque ont créé des effets d'aubaine, déséquilibré l'utilisation des aides fiscales et créé des conflits d'usage du foncier, en particulier avec les agriculteurs. Une remise en ordre était inévitable et le gouvernement s'y est attaché.

Pour autant, le développement du photovoltaïque reste un élément déterminant du développement des énergies renouvelables. Alimenté par les travaux de la commission Baroin, créée à cet effet, le gouvernement retiendra prochainement - je vous l'annonce - un dispositif adapté qui réponde aux spécificités de ces territoires, et ce autour de quelques principes : l'association du stockage dans les appels d'offres spécifiques à l'Outre-mer ; le choix de petits projets créateurs d'emplois plutôt que de grandes fermes consommatrices de foncier agricole ; la prise en compte des spécificités climatiques et sismiques de nos territoires d'Outre-mer, notamment sur les techniques de pose, et le maintien d'une aide publique à l'investissement dans les sites isolés où la solution photovoltaïque est la seule crédible pour un accès à l'énergie. Tels sont les contours des travaux de la commission Baroin, qui devrait rendre ces décisions publiques dans les tout prochains jours.

Avant de conclure mon propos et de souligner la qualité de vos propositions, je souhaiterais faire trois observations liées à l'essor des énergies renouvelables. Je considère que, grâce à ce savoir-faire, les Outre-mer constituent des têtes de pont potentielles de la France sur le marché des énergies renouvelables. Ces technologies innovantes sont adaptées au contexte îlien ou côtier dont le marché mondial est colossal et en forte augmentation. Les progrès

effectués dans ce domaine, notamment dans les énergies marines, mais également dans la biomasse ou la géothermie, nous placent en position compétitive pour un rayonnement international. Les Outre-mer ont une carte à jouer et doivent pouvoir la saisir très rapidement.

La seconde observation tient à un volet du secteur qui passe trop souvent au second plan, à savoir la maîtrise de l'énergie et l'autoconsommation. Face à la forte croissance de la demande en énergie que connaissent nos territoires d'Outre-mer du fait de leur développement économique et du besoin d'équipement des foyers, pour passer de nos objectifs de 50 % à plus de 100 % d'autonomie énergétique, il faudra une politique forte de maîtrise de la demande. Cette politique énergétique par défaut - si j'ose dire - doit être prise en compte à la fois par le gouvernement, mais aussi par les acteurs locaux qui ont souhaité exercer la compétence énergétique. L'article 73 de la Constitution offre désormais cette possibilité et permet, par l'habilitation, à nos collectivités l'exercice de cette compétence. Les conseils régionaux de Martinique et de Guadeloupe ont par habilitation souhaité exercer des responsabilités plus grandes dans ce domaine. Et, s'agissant de la mise en place de la collectivité unique de Martinique et Guyane, le texte a été adopté, ce matin, au Parlement.

Dans cet esprit, il faut travailler sur l'autoconsommation qui consiste à s'équiper pour produire sa propre énergie. Si les investissements en la matière sont encore faibles, malgré l'importance des aides de l'État, je suis convaincue que les progrès sur les performances des matériaux permettront à l'avenir une baisse du coût de ces équipements.

Enfin, l'appui de l'État dans la recherche développement est appelé à s'intensifier. L'État continuera à accompagner fortement tous les progrès de recherche et développement - cela fait écho à l'une des propositions de votre projet d'avis - non seulement *via* les fonds démonstrateurs de l'Ademe mais également *via* les investissements d'avenir. La recherche dans le domaine du stockage, par exemple, est une priorité puisque c'est la clé qui permettra de s'affranchir du seuil fatal des 30 % d'énergie admissible sur le réseau. Parmi les propositions de votre projet d'avis, j'ai également retenu des pistes intéressantes comme la mise en place, pour chaque territoire, d'un comité de pilotage régional qui élaborera un schéma énergétique global. Cette organisation, au plus près du terrain, permettra sans nul doute de mieux suivre les réalisations et de prendre les décisions en temps réel.

En conclusion, je ne peux que me féliciter avec vous de l'effervescence créative qui règne en matière d'énergies renouvelables Outre-mer car c'est une chance pour notre pays. Dans un certain sens, le titre de votre projet d'avis résume bien l'état d'esprit qui nous anime. Je peux vous assurer que le laboratoire ne manque pas d'idées. Je suis persuadée qu'avec la mobilisation de chacun de nos territoires, le fort soutien de notre gouvernement, le développement de nouvelles technologies, l'objectif ambitieux d'autonomie

énergétique pour l'Outre-mer n'est pas une chimère, mais bien une réalité à portée de génération. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, Madame la ministre. Nous souhaitons effectivement vivre avec vous cette réalité. Je sais que vous souhaitez entendre quelques orateurs, puis votre emploi du temps vous obligera à nous quitter.

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. le Président. La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Artero

M. Artero. C'était un honneur d'entendre Mme la ministre présenter ses dispositions et je l'en remercie.

Monsieur le Président, la CFE-CGC salue le travail de la section des activités économiques et plus largement du CESE qui, grâce à cette autosaisine sur les énergies renouvelables, a su faire émerger des solutions aux légitimes besoins en énergie de la France Outre-mer. L'accès et le coût, questions d'actualité, sont des clés déterminantes pour en favoriser la croissance. Les départements, régions et territoires ultramarins se caractérisent par leur grande dépendance aux énergies fossiles importées, ce point a été largement souligné, l'insularité et la non-interconnexion à un réseau constituent deux singularités qui leur imposent des solutions adaptées. Dans le respect d'un équilibre environnemental toujours fragile, favoriser la part des énergies renouvelables dans un *mix* énergétique apparaît comme un levier à même de stimuler le nécessaire développement économique et donc social. Il l'est également pour espérer atteindre à l'horizon 2020 - hors Mayotte - l'objectif des 50 % minimum dans la consommation finale d'énergie fixé par la loi Grenelle 1.

La CFE-CGC insiste particulièrement sur deux points : le premier est le nécessaire soutien de la puissance publique. Globalement plus élevés à ce jour, hors la géothermie peut-être, les coûts en énergies renouvelables induisent des modèles économiques nécessairement évolutifs. Le soutien à des démonstrateurs par des fonds dédiés, et plus généralement à la recherche et développement dans le cadre du grand emprunt notamment, demeurent essentiels.

Pour notre organisation, la politique de subventions doit arriver en aval de la création de filières. Elle doit en outre être assortie de conditions sur l'emploi des technologies *made in France versus* des technologies importées avec des effets d'aubaine à la clé. Par ailleurs, la visibilité et la stabilité des tarifs d'utilisation doivent être des objectifs recherchés afin d'inciter les différents

agents économiques au changement. Cela a été souligné, les incitations fiscales demeurent un bon levier pour encourager les investissements, sous réserve qu'elles soient temporaires et en visant leur extinction à la maturité de ces nouvelles technologies.

Le second est la coordination des politiques publiques. La différence des statuts juridiques, le grand nombre d'acteurs impliqués - économiques, associatifs -, la multiplicité des projets, des programmes, des plans et autres schémas d'aménagement, ne sont pas toujours le gage d'efficacité ni même de cohérence. Il est essentiel que l'ensemble des pouvoirs et collectivités, *via* notamment l'Ademe, coordonne mieux les politiques publiques.

Jumeler par exemple ces collectivités avec d'autres en métropole qui travailleraient à produire des éléments utilisés serait une démarche valorisant la réussite de notre excellence technologique.

La tenue régulière du comité interministériel de l'Outre-mer devra favoriser le processus de décision, cela a été souligné.

À l'heure où les pays de l'Union tournent le dos au nucléaire pour investir massivement dans la recherche et le développement en matière d'énergies renouvelables, l'Outre-mer peut constituer un formidable laboratoire technologique du savoir-faire français. De plus, ces différentes filières contribuent à sédentariser des emplois industriels dont manquent cruellement les territoires concernés.

Importées et adaptées à la métropole, ces technologies sont sources de valeur ajoutée, de croissance, créatrices d'emplois qualifiés. Elles pourraient, à terme, constituer un levier pour l'exportation.

En conclusion, une politique offensive en matière d'investissements, de coordination et de gouvernance s'impose aux pouvoirs publics pour améliorer sensiblement la situation de nos compatriotes au regard de leurs besoins énergétiques. C'est aussi un devoir de solidarité nationale.

La CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Osenat, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Osenat

M. Osenat. Madame la ministre, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, cher Patrick, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce projet d'avis est le premier de la mandature spécifiquement consacré à l'Outre-mer, ce qui est de bon augure pour la prise en compte des enjeux ultramarins au sein de notre assemblée.

Nous nous félicitons que ce travail ait pu être porté à son terme en cette année des Outre-mer.

Ce sujet permet d'identifier un double enjeu, que le projet d'avis a bien su mettre en lumière.

Le premier vise à répondre à une demande sociale croissante liée à un développement économique important de nos territoires ultramarins grâce au développement des énergies renouvelables. C'est toute la question de la légitimité, au nom de la solidarité nationale, de la demande de nos concitoyens ultramarins d'accéder à un niveau de bien-être équivalent à celui de nos concitoyens métropolitains.

Le projet d'avis identifie parfaitement ce premier enjeu, ce qui nous impose d'intensifier dans nos territoires des actions visant à une plus grande efficacité énergétique. Les préconisations formulées dans le projet d'avis sont autant de pistes intéressantes à creuser.

Le deuxième enjeu vise à montrer que, en s'appuyant sur les diverses expérimentations réalisées dans nos collectivités d'Outre-mer, il est possible de faire de ces territoires de véritables laboratoires de nos technologies nationales pour notre futur et des vitrines pour un savoir-faire pour l'export.

Des projets ambitieux ont été initiés avec succès en matière d'énergies renouvelables. Ces projets constituent pour certaines filières de véritables pilotes pour le développement de technologies innovantes. Ces filières constituent à la fois autant d'éléments du développement durable de ces territoires qu'une véritable chance pour la métropole, voire pour l'ensemble de l'Union européenne, de la mise en œuvre de véritables *mix* énergétiques.

À cet égard, les préconisations visant à renforcer les liens entre le travail réalisé en métropole au sein des pôles de compétitivité, mer notamment, et les initiatives portées au niveau local vont dans le bon sens.

Ensuite, ces projets constituent des exemples parmi d'autres d'une coopération régionale renforcée avec nos voisins. En effet, ces pays sont confrontés à d'importants besoins en énergie. Dès lors, notre groupe approuve la mise en lumière dans le projet d'avis du rôle important que l'Outre-mer français peut jouer dans la promotion de filières nationales innovantes dans ce domaine des énergies renouvelables auprès de nos voisins directs. Les partenariats sont donc à renforcer sur le modèle de ceux existants.

Ce type de coopération peut permettre de favoriser nos exportations et le développement des pays tiers.

Bien entendu, le groupe de l'Outre-mer votera ce projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Madame la ministre, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers, dans le contexte de la raréfaction des énergies fossiles et du réchauffement climatique, il est urgent de consolider l'avance prise par l'Outre-mer au regard des énergies renouvelables.

Au-delà des enjeux techniques, cela relève avant tout de choix politiques forts. Aussi, le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse se félicite-t-il du choix qui a été fait par le Conseil de se saisir de cette question complexe et sensible.

Comme le projet d'avis le met bien en évidence, il s'agit de favoriser le développement de techniques aujourd'hui peu rentables et encore instables, sans entraver le développement et l'aménagement des territoires ultramarins ni remettre en cause le droit de tous à l'accès à l'énergie.

Répondre à ce dilemme impose d'avoir une vision globale et sur le long terme de ces enjeux.

C'est toute une filière qui doit être organisée, de la recherche fondamentale à l'application de nouvelles techniques avec leur appropriation par l'ensemble des acteurs et consommateurs.

Ainsi, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse est particulièrement sensible aux préconisations du projet d'avis en matière de soutien à la recherche et souhaite qu'un accent soit mis sur le développement des formations.

La création de liens entre les pôles de compétitivité mer situés en métropole et les centres de recherche en Outre-mer doit être favorisée, de même que la création de réseaux de partage entre les institutions, les entreprises et les universités, en métropole et en Outre-mer.

En outre, il faut organiser dès à présent le développement de filières de formations qualifiées dans les territoires d'Outre-mer, en vue de la création d'emplois locaux liés à la production, l'exploitation et la distribution de ces nouvelles énergies.

La mobilisation des habitants est nécessaire. Ceux-ci doivent être associés à cette entreprise de développement des énergies renouvelables, d'une part parce qu'elle a un impact sur l'ensemble des secteurs économiques, notamment les transports ou l'habitat, d'autre part parce qu'elle doit s'accompagner d'une réflexion sur les nouveaux modes de consommation de l'énergie, comme le prévoit la loi Grenelle.

Finalement, il ne s'agit pas tant de choisir que de décider, décider d'accompagner et de permettre la valorisation du potentiel que représentent les énergies renouvelables pour l'Outre-mer et donc pour la France. Pour

l'Outre-mer, il s'agit de permettre son développement endogène responsable et innovant ; pour la France, de développer un laboratoire qui lui permettra de réfléchir à de nouveaux modes de développement d'énergies alternatives à développer en métropole.

Pour cette raison, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gremillet, au nom du groupe de l'agriculture.

Je vais vous remercier, Madame le ministre, de votre présence, mais surtout de vos engagements, au nom de l'État, en faveur de la recherche, de la maîtrise de l'énergie et de la gouvernance.

Agriculture - M. Gremillet

M. Gremillet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je voudrais vous dire d'emblée, Monsieur le rapporteur, que le groupe de l'agriculture vous soutient pour le travail que vous avez présenté aujourd'hui. C'est une excellente occasion pour mettre l'accent sur la dynamique des énergies renouvelables.

Vous avez souhaité l'affirmer dans le titre, l'Outre-mer doit être un laboratoire pour notre avenir en la matière. La diversité de ces territoires et leurs richesses sont une chance qu'il faut absolument saisir. Le groupe de l'agriculture est particulièrement satisfait que le CESE y ait porté son attention. Nous espérons que ce travail sera poursuivi.

Je voudrais particulièrement insister sur la dimension économique des énergies renouvelables. Je crois qu'il ne faut pas se tromper. Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir accompagner la croissance et le développement économique de ces territoires. Il serait regrettable de les considérer uniquement comme une manière de diminuer la consommation énergétique, donc les potentialités économiques. C'est dans une optique d'un développement durable fort de ces trois dimensions qu'il faut considérer les énergies renouvelables.

Nous vous soutenons donc tout à fait dans toutes vos propositions visant à renforcer l'offre de ces énergies.

Pour le groupe de l'agriculture, vous n'en serez pas étonné, il faut toutefois encore mieux faire dans les domaines des biocarburants et de la biomasse. Les potentialités sont immenses et la recherche laisse présager de formidables résultats, à condition qu'on lui en donne les moyens et le temps. Le photovoltaïque est également prometteur. De plus, inciter à la pose de panneaux

sur des bâtiments agricoles peut constituer un appui pour un jeune agriculteur qui s'installe.

On doit néanmoins rester très attentif à la question foncière. C'est un sujet sensible, en particulier en Outre-mer, où les conflits d'usage peuvent être extrêmement tendus. Il faut donc envisager le développement des énergies renouvelables en tenant compte prioritairement de la donnée foncière.

Toutes mes félicitations, Monsieur le rapporteur, pour ce travail qui nous a passionnés. Vous pouvez être rassuré : le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet

Mme Vincent-Sweet. Les enjeux ultramarins sont très particuliers et le groupe environnement et nature remercie le rapporteur, M. Galenon, de nous avoir aidés à les comprendre. L'énergie est en effet une condition du bien-être des populations et du développement économique des territoires. Les énergies renouvelables, pour lesquelles ces territoires présentent un potentiel important, apparaissent comme un levier essentiel vers l'autonomie énergétique, à la fois condition du développement des territoires et réponse à la lutte contre les changements climatiques.

Notre groupe considère que les préconisations sur la recherche contribueront à amener à maturité des technologies et à en faire émerger de nouvelles. Cependant, la technologie n'est pas tout. Il convient d'ajuster la consommation tout en développant des systèmes d'organisation et de gouvernance adaptés aux énergies renouvelables. Ces énergies peuvent être produites localement à petite échelle et même par les ménages. C'est là que la préconisation sur le développement du réseau d'espaces d'information et de conseil auprès des populations prend tout son sens. Pour notre groupe, une approche globale prenant en compte les besoins en énergie et les économies possibles est impérative, de même que des mesures fiscales incitatives. La sobriété et l'efficacité énergétique sont à rechercher, en particulier pour le transport, l'habitat et l'urbanisme.

Cependant, notre groupe regrette que n'ait pas été comprise sa proposition de mise à l'étude, et non de mise en œuvre, d'une structuration différente de la Contribution de service public de l'électricité - CSPE - consistant à alléger les coûts fixes de la facture et de l'électricité plutôt que les coûts liés à la consommation en tant que telle. Cette proposition avait pour objectif de permettre un meilleur accès à l'énergie aux populations les plus démunies sans remettre en cause la solidarité à travers la CSPE, de favoriser ceux qui maîtrisent

leur consommation au détriment des gros consommateurs, et d'orienter les ménages, les entreprises, les collectivités vers des choix d'organisation et des technologies plus économes en énergie.

Autre point sur lequel nous voudrions revenir : notre groupe estime, comme l'ensemble de la section, qu'il est impératif que les populations d'Outre-mer aient les mêmes possibilités de développement et donc d'accès à l'énergie que la population métropolitaine. Cependant, le groupe souhaite souligner que le terme « rattrapage » doit être utilisé avec prudence, car il pourrait induire une course-poursuite au modèle de développement actuel en métropole, qui montre ses limites.

Comme l'a souligné la ministre, on ne s'exonérera pas d'un vrai travail sur la demande. L'Outre-mer a l'opportunité de mettre en place un modèle plus respectueux de l'être humain et de l'environnement pour atteindre un niveau équivalent de bien-être, tout en préservant la biodiversité remarquable de ces territoires. Si elle la saisit, dans dix ou quinze ans, la métropole sera en phase de rattrapage par rapport à l'Outre-mer.

Si la volonté politique est là, et qu'on accepte des investissements à court terme pour un retour à long terme, la France, grâce à ses territoires d'Outre-mer et à l'ingéniosité de leurs habitants, pourrait effectivement devenir ce laboratoire et vitrine des énergies renouvelables et de leur utilisation intelligente, comme le prône ce projet d'avis. La France pourrait également prendre une réelle avance au plan mondial, assumant ainsi ses responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Dans cet espoir, le groupe environnement et nature votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Koné, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Koné

Mme Koné. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le présent projet d'avis, après avoir passé la transmandature, arrive à point nommé en cette année 2011, année des Outre-mer comme l'a souligné la ministre. De plus, ce projet revêtira assurément une importance particulière auprès d'une opinion publique choquée par l'accident nucléaire de Fukushima et l'importance des enjeux, pour notre pays, de satisfaire à une demande sociale croissante à coût maîtrisé.

Ainsi, par le travail réalisé et les propositions avancées, le CESE met en valeur les Outre-mer pionniers dans le domaine des énergies renouvelables marines, en tant que sites d'expérimentation et de développement. Au-delà de la promotion des richesses naturelles de ces territoires, le projet d'avis met au service des ultramarins un véritable plan d'action. Dès le constat, le projet d'avis

dresse un bilan équilibré entre la situation des dépendances énergétiques dans lesquelles se trouvent les territoires ultramarins et l'aspiration légitime des populations à bénéficier d'un bien-être en lien avec le développement économique des deux dernières décennies.

Le groupe de l'UNAF se retrouve dans les quatre axes forts des propositions, ouvrant de réelles perspectives de développement pour les familles vivant dans ces territoires. Il retient particulièrement les propositions visant à impliquer directement les populations de ce nouveau modèle économique à développer, tant au niveau industriel, technologique et de la gouvernance. Ainsi, le présent projet d'avis propose d'impliquer les habitants dans un processus de plus grande autonomie énergétique et d'intégrer la dimension énergétique au développement du transport et de l'habitat. Clairement, ces mesures sont de nature à alléger la facture énergétique des familles tout en réduisant la dépendance des Outre-mer aux combustibles fusibles et contribuant ainsi à la lutte contre les émissions de CO₂.

Pour conclure, ces travaux en section ont permis d'affiner le quatrième axe très mobilisateur. Ainsi, l'objectif fixé à l'Outre-mer d'être un laboratoire modèle pour le développement des énergies renouvelables prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'explorer le modèle et de favoriser la coopération avec d'autres territoires placés dans des conditions géographiques similaires. Il y a là un potentiel permettant un développement économique responsable, la valorisation d'un gisement d'emplois, notamment qualifiés, et l'amélioration du bien-être des populations.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'UNAF votera pour le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous informe qu'il n'y a pas eu de dépôt d'amendement sur votre projet d'avis, Monsieur le Président et Monsieur le rapporteur. La discussion est close. Je vous propose de suspendre la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt cinq, est reprise à seize heures trente cinq.)

**LA PROTECTION SOCIALE :
ASSURER L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE**

M. le Président. L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'avis présenté par M. Bernard Capdeville, rapporteur sur : *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie*. Quatre amendements ont été déposés sur ce projet d'avis.

La parole est à Monsieur le Président de la section des affaires sociales et de la santé.

M. Fondard. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, le 22 février dernier, M. le Premier ministre nous annonçait ici même, dans cet hémicycle, la très prochaine saisine de notre assemblée sur le sujet de la protection sociale.

La lettre du Premier ministre qui suivait nous précisait notre feuille de route. Très vite, les débats en section ont souligné l'importance d'axer le travail sur l'assurance maladie, peut-être en partie faute de temps pour avancer sur toutes les branches de la protection sociale et formuler des préconisations pertinentes pour chacune d'elles. Mais aussi et surtout car l'assurance maladie est assurément le révélateur d'une refondation de notre pacte social et le vecteur pour rappeler les principes fondamentaux porteurs de cohésion sociale.

Aujourd'hui, après quatre mois d'échanges, de débats et de synthèse souhaités par le plus grand nombre, le point fort de notre projet d'avis tient dans le rappel simple, mais essentiel : un système universel et la garantie d'un système équitable et efficient.

La section a été animée par le souci de faire œuvre de pédagogie sur les enjeux, les finalités et les principes d'un système de protection sociale tourné vers l'avenir et pour les générations futures. Sans anticiper sur les conclusions de notre rapporteur, notre section n'a pas été tout à fait au bout de ce qu'elle pouvait proposer concernant des orientations plus affinées en matière de financement. Toutefois, des pas ont été réalisés sur des pistes qui, voici quelques mois, auraient été rejetées sans autre forme de procès. Plutôt qu'un point final, le dernier point de notre projet d'avis est une invitation à de nouvelles saisines.

Pour conclure, je tiens à remercier très chaleureusement notre rapporteur pour avoir accepté cette mission presque impossible. Ainsi, il a pu faire bénéficier la section d'expériences et de témoignages précis en lien direct avec notre sujet. J'adresse également mes remerciements à tous les conseillers de la section qui ont participé activement au débat et à la construction de ce projet d'avis.

Enfin, une attention particulière à notre équipe de l'administration : merci à Marie-Grâce, à Céline et Christine pour avoir su mettre des mots sur nos points d'accord et sur les points faisant débat comme nous invite la nouvelle organisation de notre assemblée.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci M. le Président. La parole est à M. Capdeville, rapporteur.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. Capdeville, rapporteur. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le Premier ministre nous a invités à analyser les principaux défis auxquels est confronté notre système de protection sociale et envisager les évolutions dans le respect des valeurs de solidarité. Saisine ambitieuse surtout dans les délais impartis.

Nous avons choisi d'y répondre sous l'angle de l'Assurance maladie. Pourquoi ce choix ?

Un débat sur les retraites est programmé pour 2013. La branche famille devrait revenir progressivement à l'équilibre, mais la santé reste un sujet de préoccupation. Les citoyens peinent parfois à trouver un professionnel de santé. Ils voient le petit risque de moins en moins bien remboursé et les déficits récurrents les font douter de la pérennité du système. L'accès de tous à la santé est pourtant l'un des axes majeurs de notre système de protection sociale.

Il est important et urgent pour notre assemblée de rappeler les principes fondateurs de l'Assurance maladie : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Il s'agit donc de conforter le système universel et solidaire parce qu'il est le plus efficace en termes de couverture sanitaire de l'ensemble des citoyens. Il convient aussi de garantir l'accès de tous les citoyens à la santé, d'optimiser le parcours de soins, d'assurer un financement pérenne et soutenable de l'assurance maladie.

Le présent projet d'avis se propose de dessiner des pistes pour consolider notre pacte social (*cf. diaporama en annexe*).

Le Président, François Fondard, vient de le rappeler : « *un système universel est la garantie d'un système équitable et efficace* ». Notre assemblée peut et doit tordre le cou à une idée fautive : celle d'un système peu efficace et trop coûteux. Les travaux de l'OMS, les exemples étrangers comme les États-Unis nous démontrent le contraire. Ce système connaît deux types de déficit de nature différente : structurel, fruit de l'écart entre la progression des dépenses et la baisse des recettes et un déficit conjoncturel lié à la crise.

Si notre système est aujourd'hui menacé, c'est avant tout par une perte de confiance de nous-mêmes mais peut-être plus encore de nos enfants dans ses fondements et ses valeurs de solidarité.

Il nous appartient de retrouver cette confiance et de rappeler que seul un système solidaire couvre chacun sans considération ni de son âge ni de son état de santé, mais nous devons aussi réaffirmer la nécessité de maîtriser les dépenses et de mieux organiser le parcours de soins.

Nous devons garantir un égal accès de tous à la santé. L'accès aux soins reste inégalitaire, les derniers travaux de la CNAM confirment cette tendance, hélas trop bien connue. Si nous n'y prenons pas garde, ce sont les fondements mêmes de notre système qui seront atteints. Ces inégalités sont territoriales, dans les zones rurales ou certains quartiers sensibles, mais elles sont également financières.

La croissance des restes à charge pour les soins courants, la généralisation des dépassements d'honoraires dans certaines zones compromettent l'accès de tous aux soins.

Aussi, nous proposons diverses mesures pour inciter les médecins à s'installer dans ces zones de faible couverture médicale. Je n'ignore pas les débats qui ont lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le sort des mesures contraignantes visant à améliorer l'offre médicale sur l'ensemble de notre territoire. Nous sommes bien entendu vigilants et confiants car nous avons rencontré de jeunes médecins. Ils nous ont fait part de leur intérêt pour ces dispositifs. Nous espérons que les aspirations et les pratiques pourront évoluer.

La diffusion des contrats d'engagement de service public où le jeune médecin bénéficie d'une bourse et d'un accompagnement de son projet professionnel en contrepartie d'une installation dans une zone sous-dotée nous paraît prometteuse. Il en est de même du regroupement des professionnels de santé dans des cabinets de groupe, des centres de santé ou des maisons de santé pluridisciplinaires, qui doit être favorisé.

Enfin, le bénéfice de dispositifs comme la prise en charge des cotisations maladie et retraite devrait être limité aux seuls praticiens qui respectent les orientations du schéma régional d'organisation des soins, que les ARS sont aujourd'hui en train de tenter de bâtir.

Nous sommes confiants, mais prudents. Si ces mesures incitatives devaient ne pas suffire, une limitation du conventionnement des médecins dans les zones sur-dotées pourrait être envisagée. Cette offre de soins doit être bien répartie sur le territoire, mais également être financièrement accessible. Il faut limiter le reste à charge des patients.

Nous proposons de développer la prise en charge forfaitaire des missions d'intérêt général, d'améliorer la formation préalable sur d'éventuels dépassements d'honoraires et, enfin, d'étudier le développement du secteur optionnel.

Vous conviendrez que le rapporteur que je suis a fait un effort considérable d'écoute pour assumer ce chapitre tant discuté dans nos propres organisations professionnelles. Il n'est pas possible d'évoquer la question du reste à charge sans parler des complémentaires. Leur taux de prise en charge des dépenses de santé ne cesse de s'accroître, et avoir une complémentaire devient déterminant pour accéder à la santé. Quatre millions de personnes ne disposaient pas d'une complémentaire santé en 2008, certaines par choix ou parce qu'elles sont prises en charge à 100 %, mais pour environ deux millions d'entre elles, ce sont bien des raisons financières qui sont en cause.

C'est une situation préoccupante aujourd'hui, aux conséquences incertaines demain. En effet, les jeunes sont touchés : 34 % des jeunes étudiants renoncent aux soins faute de moyens et 19 % ne disposent d'aucune mutuelle. Pour nous, la gestion et le financement de la santé relèvent avant tout de la solidarité nationale, mais les complémentaires peuvent jouer un rôle à certaines conditions. La première est certainement de fixer des règles pour renforcer les garanties d'égalité, de solidarité et de qualité dans des contrats responsables et d'exclure toute forme de questionnaire santé préalable à la signature du contrat.

Pour nous, les contrats responsables doivent être la norme. Il faut également promouvoir l'accès de tous à une complémentaire santé par l'incitation à la négociation dans les entreprises et les branches, par une meilleure information sur les dispositifs CMU et ACS, et par des mesures comme le relèvement des seuils d'accès à l'ACS ou une aide fiscale sous conditions de ressources. À propos des contrats responsables, nous avons évoqué la possibilité de confier la composition de la couverture de ces contrats responsables à la Haute autorité de santé. Cela nous semblait assez fiable.

Optimiser le parcours de soins constitue certainement l'une des clefs de voûte d'une évolution intelligente du système. Notre assemblée l'a affirmé dans son avis sur la dépendance et nous le répétons aujourd'hui pour apporter une réponse sanitaire de qualité soucieuse des deniers publics.

Il faut mieux organiser la prise en charge des patients. Je ne détaillerai pas ici toutes les propositions inscrites à l'écran. Je souhaiterais simplement en rappeler les grandes lignes. Il s'agit d'améliorer la prévention, qui ne constitue pas le point fort de notre système de santé - un projet d'avis spécifique vous sera d'ailleurs proposé sur ce sujet à l'automne ; d'agir sur la formation initiale et continue des professionnels de santé en valorisant les formations en commun de ces professionnels ; d'optimiser le recours aux urgences par une meilleure articulation entre la médecine ambulatoire et l'hôpital, par une meilleure prise en charge en amont des différents professionnels de santé, l'ouverture des plages horaires d'accès direct chez les médecins généralistes, en développant des maisons médicales de garde et en organisant la sortie de l'hôpital.

Il s'agit aussi de prévenir les hospitalisations inutiles en développant à la fois la permanence des soins ambulatoires et la coopération entre professionnels de santé, en développant aussi des alternatives à l'hospitalisation, en renforçant les capacités d'accueil des établissements de soins de suite. Il convient également de lutter contre les iatrogénies médicamenteuses en offrant - notamment aux pharmaciens - la possibilité de consulter dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que les médecins le fichier du remboursement de médicaments, ceci bien sûr, sans préjudice de la mise en place du dossier médical futur.

Optimiser l'efficacité du parcours de soins est probablement l'une des voies principales pour mieux organiser le système de soins. Mais nous tenons également à rappeler certains principes de la gouvernance du système, celui du maintien d'une gestion des institutions de la Sécurité sociale par les intéressés, notamment en matière de santé.

Nous sommes très attachés au fait que ni l'évolution de la protection sociale vers un système universel, ni la fiscalisation des ressources ne remettent en cause le rôle des acteurs, notamment celui des partenaires sociaux. La fiscalisation des ressources, leur augmentation, leur pérennité, le déficit, voilà les grands mots lâchés - et les grands maux -. Ils ont fait débat, M. François Fondard l'a rappelé.

Je voudrais donc, pour finir, évoquer les pistes de financement examinées par la section et non pas celles rapportées par une partie de la presse ce matin. Là encore, nous avons essayé de dégager quelques orientations. Les débats restent vifs, certes, mais une augmentation des cotisations sociales pesant sur le seul travail semble difficile. La recherche de nouvelles recettes doit être expliquée et justifiée auprès de nos concitoyens par une amélioration du service rendu, un meilleur contrôle des dépenses de santé et une maîtrise de leur progression.

Une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires est sans doute nécessaire pour garantir un financement pérenne et soutenable de la santé. Nous avons manqué de temps pour approfondir et tendre vers une majorité sur chacun de ces pistes. Il faut rappeler que le besoin de financement est d'environ 5 milliards pour le déficit structurel et autant pour le déficit conjoncturel. Pour assurer l'avenir de l'Assurance maladie, plusieurs pistes ont donc été débattues, vivement parfois : une évolution du taux de la CSG sur le revenu du travail et du patrimoine. À titre d'exemple, un point de CSG rapporterait onze milliards d'euros. Concernant la mise en place de la TVA dite « sociale », un point de TVA au taux normal rapporterait six milliards cinq cents millions d'euros contre deux milliards six cents millions d'euros pour le taux réduit. Le réexamen des exemptions et exonérations de cotisations sociales au cas par cas ; la création d'une taxe internationale sur les transactions financières, difficile à mettre en place, mais reposant sur une assiette large ; une prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises dans l'assiette des cotisations sociales - il s'agit simplement de chercher une piste pour ne pas pénaliser les entreprises de main d'œuvre ; le recours aux taxes environnementales, sous réserve de leur

adoption au niveau européen et de leur affectation strictement à la protection sociale, constituent d'autres pistes.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Président François Fondard pour sa capacité à gérer des débats passionnés dans la bonne humeur, les conseillers pour leur capacité d'écoute et de respect mutuel, sans oublier l'administration de la section pour son talent et son infinie patience, notamment à mon égard.

Chers collègues, si le classement de notre pays en termes de santé publique reste enviable, la plus grande vigilance doit présider à la gestion de notre système d'assurance-maladie ainsi qu'à son financement.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur, pour avoir très synthétiquement présenté la colonne vertébrale de votre rapport, mais aussi d'avoir su résumer les principaux débats, qui ne sont pas fermés et qui pourront éventuellement être poursuivis.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers, le groupe de l'artisanat se réjouit que notre assemblée reçoive de nombreuses saisines gouvernementales. Celle sur la protection sociale, à l'origine de ce projet d'avis, était très ambitieuse dans ses objectifs. Or, le délai pour y répondre n'était absolument pas à la mesure de cette ambition.

Nous estimons en effet que le temps a manqué pour approfondir certaines questions et, ainsi, répondre à toutes les problématiques soulevées par la lettre du Premier ministre.

Concernant le financement de l'Assurance maladie, le groupe de l'artisanat approuve l'appréciation portée par le projet d'avis sur la situation financière du régime de base. Rappelant l'ampleur de son déficit, il souligne à juste titre la nécessité d'optimiser l'efficacité du parcours de soins et de rechercher des recettes nouvelles avec le double souci de parvenir à un système de financement pérenne et soutenable et ne portant préjudice ni à l'activité économique ni à l'emploi.

Cependant, parmi les pistes de financement avancées, celle préconisant un réexamen des exonérations de charges nous paraît en total décalage avec ces objectifs de sauvegarde de l'activité et de l'emploi. S'il est certain que la reprise économique ne permettra pas à elle seule de réduire de façon substantielle le déficit de l'Assurance maladie et qu'il importe de rechercher de nouvelles ressources, celles-ci ne devront en aucun cas accentuer le poids des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises de main-d'œuvre.

Or, rappelons-nous que c'est bien pour réduire le coût du travail lié aux charges sociales que le dispositif des allègements sur les bas salaires a été instauré dès 1993 sans être remis en cause depuis. Rappelons-nous également que de nombreuses études ont montré l'efficacité de ces allègements sur l'emploi des personnes peu qualifiées.

Tout récemment encore, le 7 juillet, le Conseil d'orientation pour l'emploi a souligné, dans son rapport sur l'emploi dans les très petites entreprises, que celles-ci étaient les plus sensibles au coût du travail.

Le groupe de l'artisanat ne peut donc pas adhérer à la piste d'une remise en cause éventuelle de tout ou partie de ces allègements. Cela ne saurait être envisageable qu'en cas de réforme profonde de l'assiette de financement de la protection sociale, mais un tel débat n'a pas été mené dans le cadre de la préparation de ce projet d'avis, ne serait-ce qu'en raison du délai qui nous était imparti. Enfin, nous déplorons qu'en avançant cette piste, le projet d'avis préempte l'un des thèmes de réflexions soulevés dans le cadre de la saisine gouvernementale en cours de traitement sur la compétitivité.

Concernant le rôle des complémentaires santé, le projet d'avis nous semble trop réticent à le reconnaître, même s'il encourage, ce que nous approuvons, les entreprises et les branches à négocier ce type de couverture, afin que tous les salariés en bénéficient.

En effet, les complémentaires santé doivent permettre l'accès au soin de tous au-delà d'un fort socle commun de prise en charge. Le groupe de l'artisanat regrette également que certaines pratiques préjudiciables à l'égalité d'accès aux soins soient présentées comme une généralité et que ne soit pas rappelé le fort développement ces dernières années des contrats santé dits responsables.

Concernant la gouvernance, le groupe de l'artisanat partage la proposition du projet d'avis soulignant la nécessité de préserver certains principes garants de l'autonomie de gestion de l'assurance maladie. Le groupe de l'artisanat suspend pour le moment sa position de vote sur ce projet d'avis au sort qui sera réservé à ses amendements.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion. Monsieur le Président, mes chers collègues, pour le groupe de la CFTC le projet d'avis, même si les délais pour le rédiger n'ont pas été suffisants, contient des informations et des propositions qui montrent au gouvernement ce qui fait consensus et ce qui fait débat et cela sur des aspects qui ne sont pas secondaires.

Une question, plutôt ancienne, est posée par cette saisine. Jusqu'où pouvons-nous aller sur des sujets à forts enjeux qui font, dans le même temps, l'objet de négociations entre partenaires sociaux ou de débats avec le gouvernement ? Si le CESE n'est pas l'ultime instance de concertation sur ces sujets, les organisations ici représentées ne peuvent approuver des compromis qui restreignent par ailleurs leur capacité de négociation.

Le groupe de la CFTC approuve les préconisations du projet d'avis, particulièrement celles concernant la garantie de l'accès de tous aux soins, que ce soit géographiquement, par activité et surtout, par la prise en charge des soins.

La CFTC réaffirme son opposition au choix de faire glisser sur les complémentaires santé les remboursements de soins ou de médicaments pour améliorer les comptes de l'assurance maladie. Cela réduit l'universalité et donc la solidarité à l'échelle de la nation par rapport à la gestion et au financement de la santé.

La segmentation du marché qui en découle peut aboutir à une très forte iniquité de cotisation ou de prise en charge sur des critères de santé, d'âge ou de risque potentiel. Ce risque serait aggravé par le développement des organismes à but lucratif, à l'image des dérives que nous observons dans le système de santé des États-Unis. Les propositions sur l'obligation de contrat responsable vont dans le bon sens et sont donc très importantes.

S'agissant du financement, le groupe de la CFTC approuve la prudence du projet d'avis. En effet, des pistes qui ne sont que des pistes à explorer, comme l'augmentation de la CSG, la TVA sociale ou la prise en compte de la valeur ajoutée de l'entreprise sont très complexes dans l'évaluation de leurs avantages et inconvénients. Elles font l'objet par ailleurs de débats dans lesquels notre organisation est impliquée.

La CFTC, si elle n'exclut pas la piste de la CSG, réaffirme l'importance d'avancer sur l'aspect universel et équitable de son assiette en traitant à égalité tous les revenus, particulièrement les revenus financiers ou spéculatifs. Cette option pose le problème de la non prise en compte de la capacité contributive que respecte mieux l'impôt sur le revenu. Quant à la TVA sociale, sa nature d'impôt sur la consommation nous fait craindre qu'elle ne pèse sur le pouvoir d'achat dans la mesure où nous sommes convaincus du fait que peu d'entreprises répercuteraient la baisse des cotisations sociales sur leurs prix. Un réexamen des

exemptions et exonérations de cotisations sur leur efficacité et leur rapport efficacité/coût s'avère nécessaire.

Pour conclure, pourra-t-on efficacement réduire les coûts de la santé tant qu'elle représentera pour trop de professions ou d'activités un moyen de s'enrichir fortement et rapidement, de diverses manières, tels les dépassements d'honoraires, l'explosion du secteur 2, les coûts de l'optique, du dentaire ou des médicaments ? Ce sont essentiellement les complémentaires santé qui assument cette charge, mais n'arrivons-nous pas aux limites de ce système ? Dans ce domaine, c'est moins la contrainte que des moyens de régulation plus efficaces qu'il convient de mettre en place. Ces principales préoccupations ayant été prises en compte par le rapporteur, la CFTC votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, la première mission d'un système de santé est de permettre à tous, quels que soient ses capacités financières ou son lieu de résidence, d'accéder à des soins de qualité. Il doit aussi permettre de prévenir les risques de santé et informer sur l'accès aux soins et la qualité des services prodigués.

Au regard de ces exigences, notre système, s'il est reconnu comme globalement performant, souffre de graves carences qui introduisent de fortes inégalités, ce que démontre le projet d'avis. Inégalité géographique d'abord, car certaines zones sont d'ores et déjà sous-médicalisées, qu'il s'agisse de zones rurales ou de zones sensibles urbaines. Inégalité financière également du fait de plusieurs évolutions récentes, à commencer par l'instauration de franchises qui n'ont pas fait la preuve des vertus pédagogiques de responsabilisation pour lesquelles elles avaient été créées. Elles ont au contraire provoqué des difficultés d'accès aux soins pour les plus défavorisés. Les modes de tarification des professionnels de santé qui privilégient le paiement à l'acte ont généré de larges débordements. Ils ont permis une pratique de plus en plus inflationniste des dépassements d'honoraires qui rend notre système de santé inaccessible à des populations pauvres.

Les plans d'économie successifs ont déplacé des prises en charge de plus en plus importantes de l'Assurance maladie de base vers les complémentaires santé. Cela a entraîné un renchérissement sans cesse croissant de ces dernières. En conséquence, les plus démunis n'ont d'autre solution que de souscrire à des contrats complémentaire moins performants, voire à ne plus pouvoir y souscrire du tout.

Au vu de ce constat, l'UNSA soutient certaines des propositions du projet d'avis. La recherche de nouvelles sources de financement est incontournable. L'augmentation de la CSG sur les revenus du patrimoine financier et immobilier est à retenir. Cependant, nous rappelons que cette proposition a déjà été faite pour financer la dépendance. La même formule ne pourra pas servir à tout financer. Nous demandons comme le rapporteur que soit mis fin aux exonérations de charges non compensées par le budget de l'État. Quant aux autres exonérations, nous souhaitons qu'elles soient remises à plat au regard de leur efficacité pour la politique de l'emploi.

En tout état de cause, la pérennité de notre système de protection sociale nécessite une remise à plat du financement dont les pistes n'apparaissent pas clairement dans le projet d'avis.

Un terme devra être mis aux transferts de charges sur les complémentaires santé. L'UNSA propose l'instauration d'une mesure fiscale de type crédit d'impôts permettant à tous les Français d'accéder de façon égale à une couverture complémentaire. L'instauration d'une aide à la création et au fonctionnement de maisons médicales de garde favorisant la proximité et en aidant au désengorgement des urgences hospitalières est une proposition intéressante. Cette aide devra être conditionnée à un contrat de service public garantissant les conditions de permanence de soins et de tarification accessible à tous.

L'UNSA regrette que le projet d'avis soit muet sur les ARS chargées de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique. Leur action permet un décloisonnement entre le secteur sanitaire et médico-social. Il facilite ainsi le parcours de soins coordonné.

Malgré de nombreux aspects positifs, l'UNSA regrette que le projet d'avis manque d'ambition eu égard à l'enjeu posé et c'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Prada, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Prada

M. Prada. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous aurions écrit différemment la partie de ce projet d'avis traitant le service public hospitalier, préconisé la sortie des exonérations de cotisations accordées aux entreprises, revendiqué la démocratie sociale dans la gestion de la Sécurité Sociale, mais notre groupe va le voter.

Monsieur le rapporteur, votre réflexion prend sa source dans les principes et les valeurs imaginées par les concepteurs de la Sécurité sociale, sans toutefois s'enfermer dans le passé.

Ces derniers ont donné à notre système son originalité et son caractère hybride. La CSG elle-même, depuis sa création, est sujette à interprétation, d'impôt ou contribution sociale, selon l'idée que l'on se fait de l'avenir de la Sécurité sociale.

Prenant le contrepied d'idées souvent entendues, vous affirmez votre conviction que la protection sociale est un investissement pour la société, un moyen de garantir la cohésion sociale, de permettre le développement des territoires. Or, cet investissement qui a permis l'universalisation de la couverture sociale a été rendu possible par un financement largement ancré sur le travail. La notion de coût du travail prend alors une connotation bien étrange, peut-être idéologique et fondée sur des intérêts partisans. Aussi peut-on se demander si la situation financière de la sécurité sociale résultant de celle de l'emploi et des salaires ne découle pas d'une crise profonde du travail.

Confronté à ces questions, vous n'oubliez jamais la priorité de l'humain. Vous référant au principe d'origine et aux valeurs de solidarité, vous évoquez ce qui particularise et différencie les régimes obligatoires de sécurité sociale et les organismes complémentaires pour identifier la place et le rôle de ces derniers dans le système, lucide sur leur utilité, mais aussi sur leurs limites et le besoin de les réguler.

Vous portez, Monsieur le rapporteur, un regard perspicace sur l'évolution des besoins produits par les transformations de notre société qui, complexes, recouvrent des domaines aussi divers que la santé, la famille, la démographie, dans un monde où l'économie s'est globalisée, financiarisée, où le progrès des connaissances a modifié la perception des risques et où se forment des exigences à l'égard de la vie et de son environnement. C'est ce parti-pris de l'humain qui vous conduit à insister sur la prévention, sur les insuffisances de la protection sociale des jeunes, reste d'un passé où la vocation du système fut d'abord d'aider les plus pauvres, souvent âgés, à montrer les marges existantes pour améliorer l'organisation de notre système de santé.

Monsieur le rapporteur, vous avez résisté au débat ambiant sur le déficit de la sécurité sociale. Cela nous a permis d'échanger sur ses causes, sur la nature des crises passées et récentes dont notre groupe considère qu'elle est structurelle. Vous évoquez les différentes pistes des financements qui ont été débattues, il conviendra de poursuivre la réflexion pour une réforme plus fondamentale du financement qui, selon nous, doit rester ancrée sur le travail, dissuader la financiarisation de l'économie et favoriser l'emploi et les salaires. Nous ne partagerions donc pas toutes mesures qui auraient pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des salariés, par exemple l'augmentation générale de la CSG.

Le groupe de la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Arnoult-Brill, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Arnoult-Brill

Mme Arnoult-Brill. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, la presse s'en faisait l'écho il y a quelques jours à peine, la santé et la qualité des soins dans notre pays préoccupent 57 % des Français. C'est dire l'actualité et l'importance de nos débats aujourd'hui. Les raisons de cette inquiétude, nous les connaissons et vous avez su les rappeler, Monsieur le rapporteur, dans le projet d'avis que vous nous présentez.

La pérennité du système assurantiel de protection sociale, l'augmentation constante des sommes restant à charge et les inégalités territoriales forment le triptyque du malaise de nos concitoyens. Sur les deux derniers points, les préconisations contenues dans le projet d'avis nous semblent à la fois pertinentes et porteuses d'équité sociale. Cependant, avant d'entrer dans le détail, le groupe des associations souhaite exprimer sa profonde satisfaction devant le consensus autour de l'universalité du système de protection sociale, seule garantie à nos yeux pour allier efficacité et équité. Au-delà, il nous semble également utile de souligner la gageure que représentait cette saisine, notamment en ce qui concerne le financement. Compte tenu de la diversité de notre assemblée, comment, en effet, parvenir en trois mois à un consensus sur une question non résolue depuis la fin des *Trente Glorieuses* ?

Le manque de temps et la complexité du sujet nous ont amené à réduire le champ de notre travail à l'assurance maladie. Au-delà des autres branches de la sécurité sociale, la composante non assurantielle de la protection sociale, c'est-à-dire non contributive, est de notre point de vue elle aussi essentielle. Qu'il s'agisse des politiques sociales mises en place par l'État et les collectivités territoriales, des très nombreuses actions déployées par les associations sanitaires et sociales et les fondations, la protection sociale mériterait d'être analysée dans sa définition la plus large.

Pour ce qui concerne les associations spécifiquement, leur rôle en matière de prévention comme en matière d'accès aux soins pour les populations les plus fragilisées est primordial et aurait sans doute mérité d'être davantage valorisé.

Un élément nous semble pourtant manquer dans ce projet d'avis. Dans la ligne de la saisine du Premier ministre, une place significative est faite au rôle des complémentaires. Vous connaissez, Monsieur le rapporteur, notre attachement à l'économie sociale. Nous regrettons donc que les mutuelles, porteuses des valeurs et des pratiques de cette autre économie, et les assurances privées soient mises sur un pied d'égalité. Quels que soient les atouts des assurances privées, que nous ne contestons pas, la non-lucrativité et la non-sélectivité ont pour nous un sens, un sens profond, devrais-je ajouter, en particulier lorsqu'il s'agit de la santé. Nous partageons malgré tout les propositions faites en matière d'optimisation de l'efficacité des parcours de

soins ou de regroupement des professionnels. Pour ces raisons, le groupe des associations votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bernus, au nom du groupe CGT-FO.

CGT-FO - M. Bernus

M. Bernus. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, c'est dans des délais courts que la section des affaires sociales et de la santé a travaillé sur la saisine gouvernementale. Le rapporteur, M. Bernard Capdeville, a dû relever ce défi et propose une synthèse des points de vue et avis quelquefois très contrastés des membres de la section. Force Ouvrière salue la qualité du travail malgré ces fortes contraintes et approuve le fait que le rapport soit centré sur l'Assurance maladie.

Vous connaissez l'attachement de notre organisation à la Sécurité sociale et nous nous félicitons que ce projet d'avis renforce l'Assurance maladie solidaire en tant que pivot de la couverture du risque maladie. Aussi, le groupe FO partage le principe de la garantie d'un égal accès aux soins passant par un financement et une gestion de la santé basés essentiellement sur la solidarité. Effectivement, l'Assurance maladie ne sélectionne pas le sujet ni le risque et elle ne conditionne pas le niveau de protection aux ressources de l'assuré.

Ce projet d'avis réaffirme les principes fondateurs de la Sécurité sociale, définis en particulier à l'article premier de l'ordonnance du 4 octobre 1945, qui crée une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et les familles contre les risques de toute nature susceptibles de détruire ou de supprimer leurs capacités de gains, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

Le contexte socio-économique et la crise ont pour conséquence d'accentuer les difficultés en matière d'accès aux soins. Différents facteurs sont à prendre en considération : restes à charge toujours plus importants, dépassement d'honoraires, démographie médicale, restructuration de l'offre publique de soins. Le projet d'avis proposé dégage diverses pistes qui méritent d'être explorées : l'incitation à l'installation des médecins dans les zones de faible couverture médicale, la limitation du reste à charge, la prévention, l'évaluation des conséquences de la mise en place de la tarification à l'activité qui a pu conduire, notamment les hôpitaux publics, à privilégier les spécialités les plus rentables.

Enfin, la question du financement est sans conteste ce qui a fait le plus débat. Il est proposé d'examiner différentes pistes afin de rendre pérennes les recettes qui, pour FO, doivent garantir aux assurés sociaux des prestations tant en niveau qu'en qualité. La mise en place de la TVA sociale ne fait pas partie des propositions soutenues par FO. D'une part, comme le rappelle le projet d'avis, elle pénalise les personnes aux plus faibles revenus, d'autre part, nul ne peut en garantir l'affectation.

D'une manière générale, pour ce qui concerne l'équilibre entre cotisations et CSG ou impôt, le groupe FO tient à rappeler qu'une réelle clarification entre responsabilités et comptes demande à être opérée afin de distinguer et de s'accorder sur ce qui relève de la Sécurité sociale et ce qui relève de la solidarité nationale. À ce sujet, le groupe FO partage l'analyse du projet d'avis, hostile à une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, dans la mesure où elle aboutirait à mettre en cause la progressivité et où elle fragiliserait le financement de la Sécurité sociale.

In fine, le bilan global que nous tirons de ce projet d'avis nous permet de le voter.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roy, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Roy

Mme Roy. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, la protection sociale incarne le pacte de solidarité entre tous les citoyens. Elle compte parmi les sujets les plus prégnants de notre société, tant elle touche à notre vie quotidienne et constitue un enjeu important pour les générations à venir.

La France est le deuxième pays du classement de l'OCDE qui enregistre les dépenses de santé les plus élevées en proportion du produit intérieur brut (11 %). Notre groupe partage nombre des préconisations du projet d'avis, qu'il s'agisse de la nouvelle approche des risques sociaux, de la garantie de l'accès de tous aux soins, du renforcement de la prévention ou de l'optimisation de l'efficacité du parcours de soin.

La lettre de saisine du Premier ministre nous invitait à aller plus loin. Je le cite : « *Il pourra être opportun de s'interroger sur les financements nécessaires pour assurer la pérennité de notre système de protection sociale et l'équilibre durable de ses comptes* ». Sur ce point précis, le groupe des entreprises est resté sur sa faim. C'est au prix de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des ressources qu'un financement durable de la protection sociale pourra être établi. En effet, avant d'esquisser quelques pistes de financement, nous pensons que le projet d'avis aurait dû insister d'emblée sur la nécessaire maîtrise des dépenses

médicales et sur une volonté accrue de lutte contre les fraudes. Ainsi, notre groupe aurait-il souhaité que soit mis en place un système de statistique sur les actes médicaux et l'optimisation des moyens. Le déficit structurel couplé aux besoins grandissants des dépenses de santé, dus entre autres à l'allongement de la durée de vie, va nécessiter de rechercher de nouvelles ressources à la hauteur des enjeux. Notre groupe tient à rappeler qu'il n'existe aucune alternative à la réduction des dépenses publiques.

Le projet d'avis propose quelques pistes sans les hiérarchiser : l'évolution du taux de la CSG, la mise en place de la TVA sociale, le réexamen des exemptions et des exonérations de cotisations sociales, la création d'une taxe internationale sur les transactions financières, la meilleure prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises, enfin le recours aux taxes environnementales. Le groupe des entreprises estime indispensable que chacune d'elles fasse l'objet d'études d'impact à l'aune de l'impérieuse nécessité de préserver, dans un contexte de concurrence mondiale, le cercle économique vertueux : compétitivité, croissance, emploi, cotisations.

Notre inquiétude est réelle car il nous semble que, sur ce sujet si important qu'est la protection sociale et son financement pérenne, nos concitoyens sous-estiment trop souvent les enjeux. Sans doute avons-nous engagé, avec ce projet d'avis, une réflexion commune sur la protection sociale et ce qui relève de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective. Cette réflexion doit être poursuivie. C'est dans cette perspective que le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme du Roscoät, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät

Mme du Roscoät. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, un temps imparti très court pour un sujet très vaste, j'irai donc droit au but. Le dossier est fouillé, excellent dans tous les domaines, qui ne concernent ni le financement, ni la chasse au gaspi, ni la chasse aux fraudes. Or, vous l'avez compris, sans financement pérenne, rien n'est possible. Les vœux pieux ne servent à rien. Nous nous devons d'être efficaces, pragmatiques, innovants.

Grâce aux orientations que vous nous avez données, Monsieur le Président, nous pouvons revenir sur les propositions qui n'ont pas recueilli, faute de temps, une majorité. De grands moyens de financement ont été évoqués, tels que le relèvement général du taux de la CSG. J'ai soutenu moi-même la TVA sociale, interpellée par la phrase du sénateur Arthuis : « *Chaque fois que l'on achète un produit étranger, on ne participe pas au financement de notre protection*

sociale ». Rejetée d'emblée dès le début des travaux, la TVA sociale est cependant toujours en suspens parmi nous.

On nous avait demandé de rechercher des exemples à l'étranger. Pourquoi n'a-t-on pas parlé de l'Allemagne, qui augmentait de trois points son taux de TVA le 1^{er} janvier 2007 pour financer sa protection sociale ? Résultat, peu d'impact sur l'inflation, mais une dévaluation compétitive qui a pénalisé la France en particulier, les partenaires sociaux allemands ayant bien compris l'intérêt national. Alors, pourquoi cette opposition chez nous ?

Il m'a été dit que la TVA étant un impôt, elle ne pouvait pas être affectée. Cet argument ne semble plus tenir la route. De toute façon, le législateur est là pour remédier à ce genre de problème. Sinon, à quoi servirait-il ? Par ailleurs, si certains sont tentés de garder pour eux le bénéfice du transfert de charge vers le consommateur, il appartiendra à l'État d'y mettre bon ordre. Il conviendrait également d'adapter certains minima sociaux. Enfin, les produits exportés hors TVA seraient débarrassés de notre coût social, devenant gisements de compétitivité et donc d'emplois. Pourquoi refuser ce qui fonctionne chez nos voisins ? Quant au nom de la mesure ? Quelle importance qu'un nom, seul le résultat compte !

Les temps ont changé, la pyramide des âges s'est inversée. La durée de vie augmente, le temps de travail s'est réduit. On ne peut plus comparer la Sécurité sociale de 1945 et la protection sociale d'aujourd'hui. Nous nous devons, au-delà de nos différences et peut-être grâce à elles, de rouvrir les dossiers que l'on avait rejetés. Je suis persuadée que si la bonne volonté est au rendez-vous, avec des échanges nous pouvons arriver à une solution satisfaisante. Les partenaires sociaux français, j'en suis convaincue, ne sont pas moins responsables que leurs homologues allemands.

Pour finir, je vous demande, Monsieur le Président, d'inscrire le dossier de la TVA sociale pour un rapport ou un avis, qui démontrerait l'efficacité de cette assemblée.

Je voterai donc le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Grard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Grard

Mme Grard.- Tout d'abord, Monsieur le rapporteur, je tiens à vous remercier. Vous avez introduit la synthèse de votre projet d'avis par cette phrase capitale qui en définit la substance : « *La protection sociale incarne le pacte de solidarité entre les citoyens* ». Pacte de solidarité, encore fallait-il le rappeler.

Constatant que c'est le développement de la pauvreté et de l'inégalité dans la répartition des richesses qui impose un transfert croissant de charge vers la solidarité nationale, vous rappelez que permettre à chaque personne ou à chaque famille d'accéder à des revenus suffisants pour financer l'accès aux soins et à une couverture sociale satisfaisante doit représenter une priorité absolue dans les objectifs politiques, plutôt que de substituer des aides sociales au revenu normal du travail. Ainsi - je vous en sais gré, Monsieur le rapporteur -, vous n'avez pas souscrit à ce qu'il faut bien appeler, dans le contexte actuel, une sorte de délation des bénéficiaires de prestations sociales. À plusieurs reprises lors de nos réunions de la section, nous avons abordé le problème des fraudes et de leur coût. Force est de constater que les premiers à être montrés du doigt sont les bénéficiaires du RSA et de la CMU. Oui, parmi ces derniers, il en est qui fraudent, et ce n'est pas acceptable. Mais pourquoi jeter l'opprobre sur eux quand on sait que, dans leur immense majorité, ils souhaiteraient travailler davantage pour vivre de leurs revenus ? Pourquoi jeter l'opprobre sur eux quand on sait que, dans notre pays, la fraude aux prestations sociales représente 170 millions d'euros, alors que la fraude fiscale est estimée à 2,4 milliards d'euros ?

(Applaudissements)

Quand on sait que les fraudes aux prestations sont très largement le fait, non pas des bénéficiaires du RSA ou de la CMU, mais de nombreux employeurs qui ne versent pas leurs cotisations sociales, profitant du travail au noir et de nombreux professionnels de santé qui ponctionnent l'Assurance maladie par des facturations frauduleuses ? Pourquoi jeter l'opprobre sur ceux pour qui, comme vous le mentionnez, Monsieur le rapporteur, la question de l'accès financier à l'offre de soins, qu'il s'agisse des dépassements d'honoraires ou du reste à charge, se pose avec de plus en plus d'acuité ?

Je voudrais vous donner l'exemple d'un fraudeur : M. Z. perçoit une retraite mensuelle de 185 euros et un complément RSA de 223 euros par mois, soit 408 euros en tout. Pour améliorer l'ordinaire, il tient de temps à autre un stand dans des brocantes. L'apprenant, la Caisse d'allocation familiale lui reproche de travailler illégalement sur les marchés et lui retire le complément de RSA. Franchement, qui parmi nous, serait capable de vivre avec 408 euros par mois et *a fortiori* avec 185 euros par mois ?

Merci, Monsieur le rapporteur, d'avoir rappelé que la protection sociale est l'incarnation d'une solidarité entre tous les citoyens sans exception. Elle n'est donc pas une assistance octroyée sous réserve à des citoyens de seconde zone considérés comme des fraudeurs potentiels. Merci d'avoir rappelé que la priorité politique absolue est de permettre à tout citoyen d'accéder à des revenus suffisants pour assurer sa propre protection sociale et celle des siens.

Je voterai le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Vérollet, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Vérollet

M. Vérollet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues. J'avais prévu d'annoncer d'emblée, afin d'enlever tout suspens, que la CFDT voterait le projet d'avis compte tenu des priorités affichées, qui rejoignent nos orientations : garantir l'accès de tous aux soins, organiser de manière plus efficiente le parcours de soins, développer la prévention. La CFDT est aussi attachée à une bonne articulation entre l'Assurance maladie et les organismes complémentaires.

Toutefois, la lecture, ce matin, d'une dépêche de la principale agence de presse française, laisse penser que le projet d'avis se prononce en faveur de la TVA. Or, c'est une piste en débat, comme l'a rappelé tout à l'heure le rapporteur. Nous demandons dès lors qu'une mise au point soit faite lors de la conférence de presse. Je le dis un peu solennellement, cela pourrait conditionner notre vote si ce point n'est pas éclairci.

J'en reviens aux thèmes présentés dans le projet d'avis.

Le dysfonctionnement dans l'organisation conduit à une moindre qualité de la prise en charge des personnes et à une augmentation des coûts. C'est par exemple le recours excessif aux hospitalisations. Nous avons traité cette question aussi dans la saisine sur la dépendance. Autre élément à souligner, les dépassements d'honoraires des médecins deviennent insupportables. Ils représentent, en 2010, 12 % du total des honoraires, soit deux milliards cinq cent mille euros. Ce chiffre peut paraître modeste, mais il l'est moins lorsque l'on sait par exemple que, dans une spécialité très importante, ces dépassements peuvent aller de 10 % au premier décile à 240 % au dernier décile avec une moyenne de 56 %. Une réforme structurelle est nécessaire.

Les débats qui avaient eu lieu lors de la discussion de la loi HP-ST sur la médecine de ville, relancée actuellement au Parlement, nous renforcent dans notre conviction qu'il faut revoir les modalités d'installation et d'exercice des professionnels. Pour la CFDT, il est souhaitable que les professionnels s'emparent des différentes possibilités qui leur sont offertes pour s'organiser. Le projet d'avis propose d'ailleurs diverses pistes en la matière.

Notre confédération soutient également la possibilité pour les organismes mutualistes de mettre en place un conventionnement spécifique dans le cadre de leur réseau de soins, thème en discussion au Parlement. Quant au débat sur le déficit, une partie du déficit est conjoncturelle, la moitié semble-t-il selon le Haut conseil de l'avenir de l'Assurance maladie. La crise économique entraîne une baisse des recettes. Il faut que la France fasse les bons choix en matière d'investissements pour l'économie de demain, entre autres dans le secteur de la santé.

Nous voulons par ailleurs rappeler que la santé est un des secteurs économiques qui fait la richesse d'un pays. La santé est une activité de main-d'œuvre performante, s'appuyant sur des services qui fonctionnent, et sur des millions d'emplois. C'est un formidable secteur d'investissements.

L'autre partie du déficit est structurelle. La part que veut consacrer notre pays aux dépenses de santé fait partie des débats essentiels qu'il faut mener et la période qui s'ouvre va être propice. Il faut garder à l'esprit que plus le reste à charge des ménages augmente, plus le risque de renoncement aux soins s'accroît. Pour la CFDT, toute augmentation des prélèvements qui serait consacrée à la santé doit obligatoirement s'accompagner d'une réorganisation du système de soins. Parmi les pistes de financement évoquées dans le projet d'avis, la CFDT reste hostile au choix de la TVA, qui pèserait sur le pouvoir d'achat, plus particulièrement sur celui des personnes disposant de faibles revenus.

Le vote de la CFDT sera vraisemblablement favorable mais reste déterminé par la réponse qui sera donnée à la question de la TVA.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, la CFE-CGC remercie le rapporteur pour le difficile exercice de présentation qu'il vient de faire.

Si notre organisation est consciente de la difficulté du sujet abordé à la fois pour les enjeux qu'il portent, mais aussi pour son impact sociétal et l'attachement de nos concitoyens à notre Sécurité sociale, elle estime que cette

saisine gouvernementale était une chance pour le CESE d'émettre, à travers ce projet d'avis, des propositions suffisamment audacieuses pour ouvrir au gouvernement des pistes de travail pour les années à venir.

Bien entendu, la CFE-CGC ne peut que partager les principes fondamentaux basés sur une Assurance maladie solidaire qui conjugue qualité de l'offre et efficience des dépenses, une politique active de prévention, l'accès de tous aux soins en termes de répartition de l'offre sur le territoire et de maîtrise des honoraires, l'optimisation du parcours de soins, le développement de coopération entre professionnels de santé, la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse et l'actualisation de la formation médicale continue.

Aujourd'hui, se négocie une nouvelle convention entre les médecins et l'Assurance maladie. Le projet, dont les médias se sont fait l'écho, est beaucoup plus innovant que celui qui vient de nous être présenté. Il lie, entre autres propositions, une partie de la rémunération à l'atteinte d'objectifs de santé publique en valorisant la qualité des pratiques, ce qui est un réel pari et demande une grande vigilance de tous dans la mise en application.

C'est pourquoi la CFE-CGC regrette que les préconisations émises dans ce projet d'avis se contentent de conforter des actions déjà mises en œuvre concernant l'offre de soins, sans défendre le niveau de prise en charge des assurés.

Nous ne voulons pas d'une Assurance maladie avec un socle minimum ciblé sur les ALV ou les plus fragilisés. Nous ne voulons pas d'un transfert massif vers les complémentaires santé, car c'est la porte ouverte à une couverture plus aléatoire en fonction de revenus ou de la branche professionnelle. Une telle orientation nous conduirait tôt ou tard à la mise en place de boucliers sanitaires qui sont pour nous contraires à notre pacte social.

En ce qui concerne le financement, la CFE-CGC préconise la création d'une cotisation sociale sur la consommation depuis longtemps. Nous revendiquons des taxes affectées en estimant toutefois que la CSG pénalise trop fortement les revenus du travail.

Nous ne soutenons pas la taxe environnementale pour financer la protection sociale, estimant qu'une telle taxe devrait être fléchée uniquement vers l'environnement.

Au regard de ce qui vient d'être dit et sans remettre en cause le travail effectué, la CFE-CGC constate que la copie rendue n'est pas à la hauteur de l'attente que laisser prévoir la saisine. Si nous voulons que le CESE ait la place qu'il revendique légitimement en tant que troisième assemblée de France, il nous faut émettre des avis qui permettent aux décideurs d'avancer.

Ce projet d'avis ne répond pas, pour la CFE-CGC, à cet objectif. Dans le contexte de crise que nous traversons, nos concitoyens ont besoin d'une assurance maladie gage d'une protection pour eux et leur famille. Les pistes telles que la remise en cause des exonérations des charges sociales, la chasse aux abus des acteurs et l'arrêt des dérapages de tout genre sur le dos de notre système solidaire doivent être exploitées sans tabou.

Les efforts doivent être partagés par tous et non ciblés uniquement sur la responsabilisation des salariés et des classes moyennes.

Au total, la CFE-CGC s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Janky, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Janky

M. Janky. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, chers collègues, devant la menace pesant sur notre système de protection sociale, le CESE a été saisi par le gouvernement sur l'intitulé : *assurer l'avenir de l'assurance maladie*. La section des affaires sociales et de la santé a fait un certain nombre de préconisations compte tenu de l'augmentation des dépenses dues à la prise en charge des maladies chroniques, des nouvelles molécules coûteuses associées au déficit structurel conjoncturel et des recettes incertaines.

Le CESE insiste sur le principe d'une assurance maladie solidaire, universelle, la qualité de l'offre et l'efficacité des dépenses.

De nombreuses préconisations ont été faites pour tenter de réduire les dépenses de soins tout en améliorant la qualité de l'offre et de couverture territoriale en matière de santé.

On se félicite que la prévention ait fait l'objet de débats dans la section et ait retenu l'attention des conseillers. Cette prévention devant commencer depuis l'enfance.

S'agissant de la réduction des inégalités, les mesures incitatives pour favoriser l'installation des médecins dans les zones de faible couverture médicale sont fondamentales. Comme il est important dans ces zones d'avoir des regroupements de professionnels sous la forme de centres pluridisciplinaires ou de cabinets de groupes.

Dans le parcours de soins, le CESE insiste sur la réduction des actes inutiles par un suivi personnalisé des patients. Cela est très séduisant mais ce type de suivi est déjà au moins en partie en vigueur et les résultats sont peu probants. Il faut certainement aller plus loin. Le CESE insiste sur l'importance de la mise en place des alternatives à l'hospitalisation dans le but de réduire les dépenses. Cela paraît logique, mais le groupe de l'Outre-mer insiste sur la nécessité d'une évaluation du système de la tarification à l'activité dans les hôpitaux.

Si le groupe de l'Outre-mer accueille favorablement les préconisations sur la qualité de l'offre, il est réservé s'agissant du financement de l'assurance maladie. En effet, plusieurs pistes ont été avancées mais sans véritablement d'orientations. La réflexion devra être évidemment poursuivie. Certes, le groupe de l'Outre-mer reconnaît le travail effectué par la section en un temps limité. Toutefois, nous souhaitons compte tenu de l'extrême faiblesse de la densité médicale dans nos régions ultramarines que le CESE mène une étude spécifique.

Au vu de cette analyse, le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, le groupe tient à remercier le rapporteur, l'administration, les membres de la section pour leur écoute et leur sensibilité aux enjeux de la jeunesse, qu'il s'agisse de santé, de la protection sociale des étudiants, de la formation et de l'installation des jeunes médecins.

L'avenir de la protection sociale, de son périmètre et de son financement représente un débat de société majeur. En matière de protection sociale en général, comme en ce qui concerne l'assurance maladie comme le fait le projet d'avis, nous réaffirmons avec conviction notre attachement à un système reposant sur la solidarité nationale et intergénérationnelle.

Le projet d'avis souligne la nécessité de redéployer le système de protection sociale en direction des jeunes afin de garantir son avenir. Pour notre groupe, ce redéploiement doit permettre de conforter financièrement le régime étudiants de sécurité sociale, seul régime spécifique aux jeunes et géré par eux aujourd'hui fragilisé.

Un plan pluriannuel de financement est nécessaire pour garantir aux mutuelles étudiantes les moyens d'assurer leur délégation de service public et leur activité de prévention.

Notre groupe s'associe pleinement au constat du projet d'avis sur l'aggravation des inégalités d'accès aux soins en France. La hausse des coûts de santé pèse d'ailleurs durement sur les jeunes, dont on sait qu'ils représentent une population de plus en plus fragile socialement. La maîtrise des dépenses d'honoraires est une impérieuse nécessité. Elle contribue aujourd'hui à l'augmentation du reste à charge, à l'engorgement des urgences ainsi qu'à l'augmentation de la répartition de l'offre médicale sur le territoire. Le dépassement d'honoraires s'élevait en 2010 à près de 2,5 milliards d'euros et concernait plus d'un quart des médecins. Leur prise en charge par les complémentaires n'est pas une solution satisfaisante. Le développement du secteur optionnel proposé par le projet d'avis se doit d'être engagé pour éviter que cela conduise à la banalisation de ces dépassements.

La sous-densité de la démographie médicale dans certaines zones rurales ou banlieues compromet l'accès de tous aux soins. À ce titre, des mesures doivent être prises pour favoriser l'installation des médecins sous-denses. Les mesures d'aides à l'installation peu connues des jeunes médecins doivent être améliorées et mises en avant. L'aide à la création de maisons de santé et des avantages fiscaux sont des mesures plébiscitées par les futurs et jeunes médecins que nous avons rencontrés.

L'avenir de la protection sociale doit passer par une nouvelle approche des métiers et du temps médical, des modes d'exercice et de rémunération mais aussi et surtout par une véritable politique d'aménagement du territoire et de maintien du service public.

En matière de financement de la protection sociale, le projet d'avis propose plusieurs pistes à explorer. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le débat ne se soit pas porté sur la question de la fraude. Le débat en section, faute de temps, n'a pas pu aboutir à des préconisations opérationnelles et, comme la CFDT, nous ne devons pas accepter que la communication tranche ce qui n'a pas été tranché en section.

L'étude de nouvelles pistes de financement ne doit pas faire oublier que le maintien d'un niveau de chômage élevé engendre une problématique structurelle pour le financement de la protection sociale. Dans ce contexte, la sécurité sociale se limite parfois à assurer un filet de sécurité minima au lieu de garantir une prise en charge de haut niveau. Le développement de telles logiques inégalitaires ne saurait être une perspective d'avenir satisfaisante. Le caractère obligatoire de son financement, la progressivité des prélèvements fiscaux pour plus de justice sociale, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales sont des principes de financement auxquels notre groupe est attaché.

Dans ce contexte, notre groupe souhaite que le Conseil engage une réflexion approfondie dès maintenant sur le financement de la protection sociale et plus largement sur la fiscalité en France au regard des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

C'est dans cette perspective que notre groupe votera le projet d'avis et souhaite que les pouvoirs publics puissent mettre en œuvre dès maintenant les recommandations qui y sont formulées.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pelhate, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Pelhate

M. Pelhate. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, au nom du groupe de l'agriculture, je veux remercier notre rapporteur d'avoir accepté de traiter un sujet aussi crucial mais complexe dans un temps aussi contraint.

Le CESE ne peut que se féliciter d'être désormais saisi par le gouvernement sur des questions de première importance pour le pays. Nous sommes très satisfaits que ce projet d'avis soit l'occasion pour le CESE de réaffirmer son attachement à quelques grands principes essentiels qui fondent notre protection sociale, notamment celui de l'universalité d'accès à la santé. Il suppose notamment de remédier aux inégalités territoriales en matière de répartition des professionnels de santé.

Plus généralement, malgré l'urgence dans laquelle nous avons travaillé, les éléments de diagnostic qui ressortent de ce texte pointent bien les thèmes nécessitant de réels progrès et conduisent à des préconisations pertinentes. Je pense par exemple à l'optimisation du parcours de soin, à l'amélioration de la prévention, sujet sur lequel la mutualité sociale agricole est très investi. Il aurait mérité des développements plus importants, mais notre section pourra le faire avec plus d'opportunité encore et plus de temps dans le cadre de la saisine confiée au professeur Etienne.

Nous étions attendus par le Premier ministre sur la question des modalités de financement pérennes d'un système devenu depuis longtemps déficitaire. Il faut bien avouer que la section a rencontré quelques difficultés pour formuler des préconisations consensuelles dans ce domaine. Toutefois, les écueils ont pu être contournés grâce à la science consommée du compromis dont a fait preuve notre rapporteur.

Nous sommes ainsi parvenus à indiquer des pistes que les uns et les autres ont affirmé vouloir explorer plus en profondeur ultérieurement.

Le groupe de l'agriculture considère que l'une de ces pistes consistant à instaurer une TVA supplémentaire dont le produit serait consacré au financement de la protection maladie, a vocation à déboucher sur une mise en œuvre rapide. L'une des hypothèses évoquées dans le projet d'avis portant sur une augmentation du taux normal de 19,6 % permettrait de minimiser l'impact de la mesure sur le niveau de vie des foyers les plus modestes, un impact que certains de mes collègues craignent, non sans légitimité, de voir jouer sur le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, nous avons apprécié que les conditions explicites soient posées à un réexamen des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient certains secteurs ou certains types d'emplois. Cette piste, qui pourrait également procurer à terme des recettes supplémentaires à l'Assurance maladie, ne doit pas conduire en effet à remettre en cause la compétitivité de secteurs très exposés à la concurrence internationale.

J'aurais également souhaité que nous puissions évoquer dans notre projet d'avis la proposition de déplacer le financement des prestations universelles vers un financement universel. C'est, me semble-t-il, la bonne réforme pour les indépendants et pour la compétitivité.

Nous regrettons surtout que n'ait pas été introduit à ce stade dans le texte un point d'éclaircissement concernant la double nature structurelle d'une part et conjoncturelle d'autre part du déficit de l'Assurance maladie. Cet élément didactique conditionne à notre sens la nature des mesures à apporter ainsi que le volume de financement à trouver.

Cette omission élude en outre l'importance des gains à retirer d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé, ce que de nombreuses autorités soulignent et ce que les personnalités auditionnées par la section ont bien mis en avant. C'est pourquoi nous soumettons à l'assemblée un amendement en ce sens.

Toutefois, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet

Mme Vincent-Sweet. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe Environnement et nature a trouvé judicieux de resserrer le travail aux principaux défis auxquels est confronté notre système de santé vu les délais.

Nous ne pouvons que soutenir les préconisations répondant aux difficultés financières et territoriales d'accès aux soins. Au-delà de ces enjeux, le groupe aurait voulu pousser plus loin la réflexion sur la pertinence de notre système de

paiement à l'acte, un système que certains de nos témoins auditionnés ont mis en cause en le qualifiant d'inflationniste.

Le groupe soutient également les mesures visant à optimiser le parcours de soins, son efficience nous semblant être la condition d'une médecine qualitative. Cela concerne notamment tout ce qui touche au suivi personnalisé des patients, ou encore, à une utilisation avisée des médicaments pour contrer la tendance actuelle à la surconsommation. Entre parenthèses, il est d'ailleurs estimé que le déconditionnement de ces mêmes médicaments permettrait, à soins constants, une réduction des dépenses de ce poste de 20 % et, par ailleurs, un allègement de l'impact sur l'environnement. Enfin, le groupe est sensible à la nouvelle approche des risques sociaux soulignés par le CESE, notamment la préconisation de l'adaptation de la protection sociale aux publics jeunes.

Point essentiel : le renforcement de la prévention constitue un pan important de ce projet d'avis, ce que nous soutenons évidemment. Nous voudrions justement souligner la nécessité de prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement : pollution de l'air, de l'eau, lumineuse, sonore. Ces risques sont en augmentation et devraient être identifiés comme des cibles de la prévention, mais aussi intégrés dans les diagnostics par les médecins, et donc, faire partie intégrante de la formation des professionnels de santé.

Les coûts induits par cette situation sanitaire pourraient être couverts par des redevances sur la dégradation de l'environnement ayant un impact sur la santé. Cette idée est d'ailleurs recommandée comme une piste de financement de la protection sociale.

Sur la question plus générale du financement, nous soutenons le fil conducteur du projet d'avis, qui réaffirme l'importance de conserver le socle de solidarité nationale pour le financement et la gestion de la santé. Ce n'est pas seulement plus équitable et solidaire, mais aussi plus efficace.

Toutefois, nous aurions voulu aller plus loin et demander un renforcement de ce socle, érodé progressivement depuis quelques années. Faut-il considérer un remboursement à 4 % pour les lunettes comme définitivement normal ? Ne devrait-on pas redéfinir nos priorités et reconstruire un socle de solidarité digne de ce nom ?

Concernant la recherche de nouvelles recettes, le groupe prend acte du fait que le Conseil économique, social et environnemental n'ait pas trouvé un consensus et estime que ce sujet devrait être traité de manière spécifique dans le cadre d'une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires. Laisser une dette aux générations futures n'est pas une solution acceptable.

Enfin, le groupe souhaite que soit fait un effort particulier sur la gouvernance et demande qu'il soit pleinement permis aux associations, notamment aux associations de patients indépendantes, de participer aux instances et aux processus de décision du système de santé afin d'ouvrir et faire évoluer leur gouvernance.

Avec ses remerciements au rapporteur pour le travail effectué, le groupe Environnement et nature votera ce projet d'avis et restera vigilant à la bonne intrication des risques pour la santé liés à l'environnement dans la future saisine sur la prévention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, Mesdames, Messieurs, à travers l'exemple de l'assurance-maladie, le projet d'avis nous rappelle s'il en était besoin la complexité de notre système de protection sociale, la multiplicité des acteurs et leur interaction dans ce système, les difficultés à trouver la voie de son financement pérenne en raison d'un effet ciseau entre recettes et dépenses qui n'a aucune raison de se résorber naturellement.

Pour autant, par quelques phrases-clés, chemin faisant, dans le projet d'avis, vous faites preuve, Monsieur le rapporteur, de pédagogie et permettez ainsi au Conseil économique, social et environnemental de rappeler un principe fort : un système universel est la garantie d'un système équitable et efficient.

C'est ce principe qui doit laisser son empreinte sur toutes les évolutions souhaitées ou souhaitables de notre système de santé. Dès lors, avec cette feuille de route, le groupe de l'UNAF partage bon nombre des préconisations faites dans le projet d'avis. La place de la prévention doit être renforcée. C'est un point-clé et c'est également un des moyens de rendre chacun acteur de sa propre santé.

Autre point essentiel pour le groupe de l'UNAF : l'État doit être le garant de l'accès aux soins pour toutes les familles sur tout le territoire. Le présent projet d'avis retient un certain nombre de pistes en discussion actuellement pour inciter les praticiens à exercer dans les zones à faible couverture médicale comme certaines zones rurales ou certains quartiers en difficulté.

Il est important de conduire le plus loin possible les mesures incitatives pour l'installation dans les déserts médicaux tout en prévoyant des mesures dissuasives pour les installations en zones à trop forte densité.

Le groupe de l'UNAF partage les dangers liés à la création du secteur optionnel et alerte sur les dérives possibles. Le secteur optionnel ne peut être une solution à l'expansion continue des dépassements d'honoraires. Il aboutirait au contraire à la disparition totale du tarif opposable du secteur I, seul dispositif pouvant garantir l'accès aux soins pour le plus grand nombre.

Le groupe de l'UNAF note avec satisfaction la préconisation du Conseil économique, social et environnemental s'agissant de l'articulation entre l'assurance obligatoire et l'assurance complémentaire. Tous les risques doivent bien être maintenus dans l'assurance-maladie obligatoire sans distinction entre le petit risque et le gros risque, et même si la prise en charge par la Sécurité sociale est d'un faible montant, la question du désengagement de la Sécurité sociale par strates successives doit trouver des solutions dans la maîtrise du reste à charge par une articulation organisée entre base et complémentaire et non par un transfert inéluctable sans concession.

Sur le financement, enfin, le groupe de l'UNAF se retrouve dans le principe inscrit dans le projet d'avis selon lequel le Conseil économique, social et environnemental souhaite un financement du système de protection sociale favorisant l'activité économique et le travail.

Il retient certaines des pistes, comme la CSG pour rechercher de nouvelles recettes, devenues incontournables. Il regrette toutefois que, faute de temps, il n'ait pas été possible d'aller plus avant dans l'énoncé de principes posant les conditions d'une injection de nouvelles recettes dans le système.

Ainsi, la section a débattu sans les retenir : la nécessaire distinction entre dette structurelle et dette conjoncturelle, l'attention devant être portée sur la première ; le constat selon lequel le financement de l'Assurance maladie repose sur une diversification des recettes permettant une certaine dynamique de la recette, qu'il convient de préserver.

Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beaudet, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Beaudet

M. Beaudet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, le projet d'avis présenté au nom de la section des affaires sociales et de la santé est important. La saisine du Premier ministre était si large que le temps a manqué. Le groupe de la mutualité salue la qualité du travail conduit par le rapporteur, que nous remercions.

Il salue aussi la décision de se centrer sur l'Assurance maladie. Il salue enfin les liens faits avec les chantiers que sont la prévention, la santé au travail et la dépendance notamment.

Il est important et heureux que le projet d'avis souligne fortement combien les grandes composantes de la protection sociale sont un investissement pour notre collectivité nationale et sont fondamentaux pour la cohésion sociale et une croissance durable.

Le groupe mutualité se félicite que le projet d'avis du CESE réaffirme le principe d'une assurance maladie solidaire et qu'il rappelle qu'un système universel est la garantie de l'équité et de l'efficience.

Accroître les ressources de l'Assurance maladie obligatoire, d'abord par la réduction de niches sociales excessives et inopportunes, et mieux dépenser s'impose. Néanmoins, le groupe mutualité va s'abstenir pour plusieurs motifs. D'abord, le manque de temps n'a pas permis de proposer des idées nouvelles à la hauteur des enjeux ni de creuser un des éléments importants de la saisine du Premier ministre : l'articulation entre le régime obligatoire et le régime complémentaire, alors que nous sommes à une période charnière, les complémentaires participant définitivement des conditions de l'accès aux soins.

Sur ce sujet, le projet d'avis aurait pu exposer tout ce qui aujourd'hui relève de l'inacceptable. Les meilleures complémentaires, au regard de l'intérêt général, ne sont pas celles qui solvabilisent sans discernement les dépassements d'honoraires. Les garanties inflationnistes négociées notamment dans l'entreprise devraient être fortement taxées au lieu d'être fiscalement encouragées. À défaut, la marchandisation de la santé continuera de plus belle. C'est dire que le groupe mutualité est hostile au minimalisme d'un socle de base complémentaire pour tous, laissant libre champ à toutes les surenchères assurantielles.

Par ailleurs, le groupe mutualité souligne aussi son opposition à un nivellement fictif des complémentaires. Occulter la diversité réelle et le partage fondamental entre lucratif et non lucratif est abusif et inapproprié pour la santé publique. La santé n'est pas un bien marchand, elle est un droit.

L'assurance maladie complémentaire ne peut plus être confinée à un rôle de payeur aveugle, elle est devenue *de facto* gestionnaire du risque santé. Aussi, le groupe mutualité demande-t-il un cadre juridique permettant d'innover et d'expérimenter dans l'organisation et la qualité des soins et les relations avec les professionnels de santé, notamment.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Khalfa, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Khalfa

M. Khalfa. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, le projet d'avis réaffirme, à juste titre, les principes fondateurs de la Sécurité sociale et fait un bon diagnostic sur les problèmes rencontrés par notre système de santé : accès de plus en plus difficile aux soins - avec le développement de franchises, les déremboursements de médicaments, et toute une série de mesures qui font monter en puissance les complémentaires - développement des inégalités territoriales - avec l'existence

de véritables déserts médicaux - et enfin, problèmes de financement, largement évoqués.

Or, sur tous ces points, les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des problèmes rencontrés. Pour rendre effective l'universalité de notre système de santé, il aurait fallu se fixer comme objectif, au moins à terme, une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, seul dispositif susceptible d'assurer réellement un accès aux soins égal pour tous.

Face aux inégalités territoriales, le projet d'avis en reste à des mesures strictement incitatives, alors que nous savons tous qu'aujourd'hui ces dernières n'auront aucun effet pratique et seront totalement inefficaces.

De ce point de vue, il faut regretter ce qui s'est passé au Parlement avec le vote récent de la loi qui élimine les quelques mesures contraignantes qui pesaient sur la médecine libérale. La liberté d'exercice des médecins ne doit pas se faire contre l'intérêt des malades et il faut aujourd'hui que l'implantation des médecins corresponde aux besoins sociaux des patients.

Concernant les problèmes de financement, le projet d'avis explore toutes les pistes sauf une, l'augmentation des cotisations sociales éliminée au détour d'une phrase, au nom de la compétitivité des entreprises. Or, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises, ce n'est pas le coût du travail, mais le coût du capital. Depuis 1982, la part salariale dans la valeur ajoutée a baissé d'environ huit à neuf points ; si l'on se rapporte à la moyenne des *Trente Glorieuses*, de cinq points. Dans le même temps, il y a eu explosion des revenus distribués et des dividendes. En 1982, la part des dividendes dans la valeur ajoutée était de 3,2 % et est passé en 2008 à 8,4 %. Il serait tout à fait possible, sans toucher à la sacro-sainte compétitivité des entreprises, d'augmenter les cotisations sociales en diminuant la part consacrée aux revenus distribués et aux dividendes sans toucher à l'investissement. Dans la période précédente l'investissement est resté stable et c'est ce dernier qui fait la compétitivité des entreprises.

Enfin, concernant la gouvernance, les mesures proposées sont particulièrement timides. S'il faut réaffirmer le rôle des partenaires sociaux, il aurait fallu indiquer aujourd'hui que les associations de malades qui jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de notre système de santé doivent participer à la gouvernance de la Sécurité sociale.

Ce projet d'avis pose de bons principes, fait un bon diagnostic, mais ses solutions pèchent par leur timidité. C'est pourquoi, au nom de l'Union syndicale solidaire que je représente ici, je m'abstiendrai sur ce projet d'avis.

M. le Président. Quatre amendements ont été déposés sur le projet d'avis. Ils seront examinés demain par la section des affaires sociales et de la santé.

Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

(La séance est suspendue à 18 heures, elle reprendra demain, mercredi 13 juillet 2011 à 14 heures 30).

MERCREDI 13 JUILLET 2011

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est reprise à 14 heures 30.

RÉFORME DU RÉGIME DE RETRAITE DES CONSEILLERS

M. le Président. Chers collègues, comme je vous l'ai indiqué hier, les Questeurs et le Bureau ont arrêté une série de règles concernant notre système de retraite. Deux points restaient à traiter.

Premièrement, les baisses pouvant atteindre 12 %, M. Le Clézio estimait que la brutalité du changement méritait de réfléchir à un lissage. Le deuxième point, soulevé par M. Lemétayer, consistait à dire que toutes celles et ceux qui sont en capacité de pouvoir prendre leur retraite, doivent pouvoir le faire en pleine connaissance de cause, en tenant compte du nouveau système.

Sur ces deux questions, nos Questeurs, Rose Boutaric et Philippe Le Clézio ont beaucoup travaillé avec notre administration et ont présenté une solution qui a recueilli l'agrément unanime du Bureau. J'invite M. Le Clézio à vous la présenter, ainsi que les informations que nous ferons parvenir aux anciens conseillers et aux membres actuels pouvant bénéficier du système de retraite.

La parole est à M. Le Clézio.

M. Le Clézio, Questeur. Je vous rappelle les données du problème sur lequel nous débattons depuis six mois (cf. diaporama relatif à la réforme du régime de retraite des conseillers, publié en annexe). Notre caisse de retraite a été créée sur le modèle de celles des assemblées parlementaires, par la loi du 10 juillet 1957, avec un nombre fixe de cotisants qui est toujours de 233 cotisants (conforté tout récemment par la loi organique). Le nombre de retraités et de pensionnés ne fait que croître dans la mesure où la loi a limité à deux le nombre de mandats des conseillers et a émis le souhait d'un rajeunissement des membres du conseil.

Le fonds de réserve des retraites, qui sert à compléter le financement opéré par les cotisations et par le budget du Conseil, est de l'ordre de douze millions d'euros. Sans mesures nouvelles, il aurait été épuisé en 2014. Il laissait surtout un besoin de financement en 2025 de l'ordre de quatre millions cinq cent mille euros, soit l'équivalent de près du tiers des pensions.

Je vous rappelle les mesures que nous avons déjà adoptées, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet : le passage progressif de l'âge de départ en retraite de soixante à soixante deux ans, l'augmentation de la cotisation salariale et donc de la cotisation salariale double et de la cotisation employeur, qui passera

progressivement de 8,39 à 10,55 % entre 2012 et 2020 et le plafonnement de la majoration pour enfants à 10 % pour trois enfants et plus et suppression de l'anticipation de l'âge de liquidation d'un an par enfant pour les mères ainsi que la majoration d'une annuité par enfant.

Toutes ces mesures sont calées sur les dispositions qui s'appliquent à la fonction publique.

Nous avons adopté une mesure supplémentaire consistant en la liquidation de la pension de l'ancien membre uniquement à partir du moment où sa pension principale a été liquidée. Ces mesures s'appliquent au 1^{er} juillet.

Par ailleurs, entre en vigueur au 1^{er} octobre 2011 la création d'une contribution de sauvegarde du fonds de réserve des retraites égale à 1 % des pensions actuelles et futures.

Restait en suspens la détermination du rendement des annuités et des mesures de lissage pour atténuer la baisse de pension résultant de la mise en oeuvre des décisions calées sur la fonction publique.

Nous avons décidé que le rendement des annuités ne se ferait plus en fonction de la génération des conseillers, mais en fonction des années civiles pendant lesquelles ont été accomplis les mandats, considérant que les conseillers avaient des carrières « atypiques » puisqu'ils pouvaient être recrutés à l'âge de vingt ans, cinquante, soixante et même soixante quinze ans.

Par ailleurs, en fonction de son coût, est envisagée l'éventualité d'un lissage de la baisse des pensions résultant de cette baisse de rendement passant de 2,11 % à 1,82 % pour les conseillers ayant accompli un ou plusieurs mandats.

Vous disposez du tableau des nouveaux taux de rendement qui seront appliqués aux pensions, adoptés hier par le bureau. Pour tous les conseillers ayant accompli des mandats avant 2004, le taux de rendement reste à 2,11 % pour ce qui concerne les annuités effectuées avant 2004. S'agissant des années effectuées entre 2004 et 2010, le taux de rendement est abaissé à 2,02 %. À compter du 27 octobre 2013, ce taux de rendement sera de 1,82 % sachant que, chaque année, pendant trois ans, le taux sera abaissé, de 2,02 % à 1,82 %.

S'agissant de l'impact sur la caisse de retraite, le coût de ces mesures est nul ou négligeable pour la période 2011-2014. Il est de 20 000 euros en 2015 et progressera jusqu'à 155 000 euros en 2021, soit environ 700 000 euros sur la période 2015-2025.

Cette mesure est gagée par les économies qui seront générées par l'alignement de la date de liquidation de la pension du CESE sur la pension principale. Au moment de vous présenter l'ensemble des projections sur l'équilibre de la caisse de retraite, nous n'avions pas inclus cette mesure car nous étions incapables de la chiffrer exactement.

Par rapport à un certain nombre de personnes dont nous savons qu'elles sont encore en activité, nous pouvons, dès l'année prochaine, économiser 150.000 euros par an, soit 1,650 million euros sur la période. Cette somme est très largement supérieure au coût de la mesure de lissage que je viens de rappeler.

L'impact sur les conseillers est le suivant : les conseillers ayant accompli un mandat avant 2010 - date à laquelle a été renouvelé le Conseil - verront leur pension réduite de 4 à 6 % par rapport à celle dont ils auraient bénéficié sans la réforme.

Pour les conseillers ayant accompli deux mandats ou plus avant 2010, leur pension sera réduite de 1 à 3 %. Enfin, les nouveaux conseillers subiront une baisse comprise entre 9 à 11 %, baisse toutefois atténuée par les mesures de lissage.

Seuls les conseillers nommés à partir de 2014 subiront totalement les effets de la baisse du rendement des annuités, qui atteindra près de 14 %.

Compte tenu des ex-membres qui n'ont pas encore liquidé leurs pensions, en affectant en 2011 le montant des rémunérations non versées aux personnalités associées qui n'ont toujours pas été nommées à ce jour, nous sommes en mesure de verser 500.000 euros dans la caisse de retraite. En affectant chaque année les 500.000 euros de recettes de valorisation du Palais d'Iéna, le Conseil peut ainsi régler sans aucun apport complémentaire de l'État les pensions jusqu'en 2017. Il peut financer, à l'horizon 2025, les deux-tiers du déséquilibre de 4,5 millions évoqué au début de mon propos.

Il restera à négocier avec l'État le financement du dernier tiers pour la sauvegarde du régime de retraite. Cette négociation peut être facilitée par la mise en avant des deux arguments précédents : la loi organique a décidé du rajeunissement du Conseil et a limité le nombre de mandats des futurs conseillers, ce qui alourdit la charge des pensions à termes.

Tout cela relève d'une discussion entre le ministre chargé des comptes publics et le Président du Conseil, qui devrait intervenir dans le courant de l'été.

Dès cet après-midi, partiront des courriers informant les actuels pensionnés, les ex-membres qui n'ont pas encore liquidé leur pension et vous-mêmes, des dispositions prises pour arrêter la fuite en avant en la matière, toutes ces mesures visant à l'équilibre du fonds et à sa pérennisation.

(Applaudissements)

M. le Président. Je remercie Philippe Le Clézio, Rose Boutaric et les services de l'administration pour la qualité du travail accompli. Je remercie également le Bureau pour sa lucidité, sa transparence et son souci d'aborder les problèmes en face. Je vous remercie de votre soutien à cette réforme engagée extrêmement rapidement. En effet, sans cette réforme, nous étions dans l'impasse dans deux ans. Maintenant, nous avons un horizon qui rend possible,

ce qui est mon objectif, la pérennité des finances du CESE et leur solidité dans l'avenir.

Nous enverrons donc un courrier à chacun pour qu'il puisse prendre ses décisions en parfaite connaissance de cause.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET DE TRAVAUX AU SEIN DU PALAIS D'ÉNA (2011-2013)

M. le Président. Je demande maintenant à Rose Boutaric de présenter le programme d'investissement et de travaux au sein du Palais d'Éna pour la période 2011-2013. Elle est accompagnée de Mme Tournyol du Clos pour les questions techniques.

Mme Boutaric, questeur. Monsieur le Président, Chers collègues, il me revient de vous présenter les travaux initiés pour le présent et pour l'avenir. Depuis cette mandature, le Président a engagé des travaux dans l'objectif de la valorisation de ce bâtiment, et aussi pour améliorer nos conditions de travail, notamment dans l'hémicycle (cf. diaporama de présentation du programme d'investissement et de travaux, publié en annexe).

Ainsi, nous voulons améliorer l'intérieur et l'extérieur du bâtiment et moderniser l'hémicycle. Il convient également d'améliorer les performances énergétiques des installations de génie climatique du Palais Éna.

Ces travaux ont débuté par l'étanchéité de la terrasse Albert De Mun qui a connu dès sa construction des malfaçons. Un contentieux est en cours. Cependant, nous ne pouvions pas attendre que des solutions soient trouvées au problème pour engager ces travaux. Par conséquent, dans l'attente d'un règlement de ce contentieux, ces travaux s'élèvent à 685.000 euros, et seront achevés en septembre.

La terrasse Éna, qui peut accueillir cent personnes, a été rénovée en 2009. Nous souhaitons la valoriser, ce qui suppose certains investissements, et des normes de sécurité à respecter. En effet, des garde-corps doivent être installés, ainsi qu'un escalier supplémentaire. Une étude importante doit être menée à cet égard.

S'agissant du plan de modernisation de l'hémicycle, il s'agit d'optimiser nos conditions de travail et de le valoriser en le dotant de tous les moyens modernes de communication.

Ce plan est nécessaire puisque la sonorisation date de 1996 et est parfois défaillante. Les conditions de projection ne sont pas optimales, le confort thermique est insatisfaisant, les tribunes du public ne répondent pas aux normes de sécurité, les fauteuils et revêtements du sol sont usés.

Une réflexion globale a été menée et des choix ont été dictés par des raisons économiques.

Après avoir étudié le plan d'ensemble, nous avons envisagé ces travaux en fonction des disponibilités financières et des possibilités techniques. Nous essayons dans toute la mesure du possible de ne pas perturber les travaux de notre assemblée, ce qui n'est pas si simple. En effet, lorsque l'on rénove un hémicycle comme le notre, interrompre les travaux, puis les reprendre quelques jours après, est assez compliqué.

Sur le plan de la modernisation de l'hémicycle, la première phase est validée par notre architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Un appel d'offres a été lancé. Les travaux débiteront au dernier trimestre 2011 et s'achèveront au premier trimestre 2012. Ces travaux visent la sonorisation, la vidéo avec trois écrans et caméras, l'organisation des tribunes pour aménagement d'une régie image et son, les plateformes pour cabine de traduction, le branchement nécessaire à la visioconférence, le vote électronique simple, l'affichage du temps de parole, l'aménagement ergonomique et pratique des platines.

Pendant les périodes de travaux, l'hémicycle sera réservé aux assemblées plénières.

La deuxième phase se déroulera entre 2012 et début 2013 et vise les travaux suivants : le rafraîchissement, le traitement de l'air et le chauffage de l'hémicycle, le remplacement des revêtements de sol de l'hémicycle et des tribunes, l'installation de nouveaux fauteuils pour les conseillers et dans la tribune du public, et les aménagements divers (revêtement en bois, disparition du verre dépoli, éclairage, etc.).

L'hémicycle sera indisponible pendant quelques mois à certains moments. En fonction des études techniques, un planning sera fourni en fin d'année 2011.

Dans le but d'assurer un meilleur confort thermique au Palais d'Iéna, les travaux suivants sont prévus : amélioration de la performance énergétique des installations de génie climatique dans l'ensemble des bâtiments, amélioration du système de chauffage existant, création d'une gestion technique centralisée, démarrage de la mise en place d'un contrat de performance énergétique. Ces travaux seront réalisés en 2011 pour un coût de 300 000 euros.

Concernant le financement, en 2011, le coût total des travaux s'élève à 1,958 millions euros. Je vous précise que ce montant est financé d'une part par des économies réalisées par le CESE l'an dernier, d'autre part, par la valorisation du bâtiment à hauteur de 500 000 euros, et à hauteur d'1 million par le Budget. Par conséquent, le financement des travaux en 2011 est assuré. Pour 2012, la deuxième phase des travaux, dont le coût est estimé entre 1,2 million d'euros et 1,3 million d'euros, sera financée par le crédit de la direction du Budget et par des recettes de valorisation à hauteur de 500 000 euros. En 2013, les travaux qui visent à l'aménagement de l'hémicycle sont estimés à hauteur de 800 000 euros.

Sont également en projet la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées avant 2015, la mise en conformité aux normes ERP, c'est-à-dire la sécurité incendie, un appel d'offres ayant été lancé, l'équipement

d'une ou plusieurs salles de visioconférence, la rénovation des bétons Perret, enfin l'aménagement de la terrasse Iéna à des fins événementielles.

M. le Président. Il nous paraît important que vous ayez une lisibilité de la programmation des investissements et que vous sachiez que chaque investissement engagé est budgété. La philosophie budgétaire est la suivante : nous ne subissons plus les dépenses, nous les maîtrisons et nous les anticipons.

Mme Tissot-Colle, groupe des entreprises. Nous nous étonnons au sein de notre groupe de la hiérarchisation appliquée aux travaux, puisque l'accessibilité aux personnes handicapées ou la sécurité incendie semblent moins prioritaires que des aménagements de confort. Mais peut-être avons-nous mal compris !

M. le Président. Non. Il ne s'agit pas de considérer que l'accessibilité des personnes handicapées est une priorité moindre. Simplement, nous avons dû décider d'une hiérarchisation par rapport aux fragilités actuelles. J'en profite pour saluer un certain nombre de personnes, que vous ne voyez pas et qui préparent et organisent l'hémicycle avant chaque séance plénière. Ils font notamment en sorte que la sonorisation fonctionne, alors qu'elle peut tomber en panne à tout moment, datant de 1996. Je crois que nous pouvons les applaudir pour le travail qu'ils accomplissent.

(Applaudissements)

Nous avons donc des urgences à traiter. Un programme d'accessibilité des personnes handicapées était prévu dans les tribunes. J'ai demandé l'arrêt de l'appel d'offres qui était en cours et qui, à l'époque, ne concernait que la sonorisation, car j'ai souhaité que nous ayons une vision d'ensemble. L'architecte nous a aidés à effectuer cette programmation d'ensemble et cette hiérarchisation qui se décompose comme suit : dans un premier temps, les travaux de sonorisation. Dans un deuxième temps, l'aménagement de l'hémicycle et des tribunes du public qui, une fois rénovées, permettront d'accueillir quelque 180 personnes. A partir du moment où l'équipement sera achevé, les travaux destinés à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées pourront être engagés.

Par conséquent, ce n'est pas une question de priorités, mais un choix de programmation des travaux *step by step*, dans un souci de cohérence d'ensemble. Nous avons revu la programmation des travaux afin d'avoir une vision globale.

C'est pour nous une obsession d'être prêts pour le rendez-vous « *accessibilité des handicapés* » en 2015. Il est inimaginable que nous ne soyons pas exemplaires en la matière.

Enfin, un problème soulevé par Carole Couvert ; dans l'ergonomie de votre hémicycle sera également résolu : vous aurez, mais pas à toutes les places, la possibilité de brancher vos ordinateurs et vos téléphones portables, à condition que ces derniers soient éteints.

Mme Boutaric. S'agissant des tribunes du public, nous passerons de 100 à 180 personnes.

M. le Président. Cela signifie que nous aurons un hémicycle d'environ 400 personnes. Par ailleurs, nous disposerons d'un système de caméra automatique : quand un orateur parlera de sa place, son image sera projetée sur l'écran.

Mme Vincent-Sweet, groupe environnement et nature. S'agissant des fauteuils, peut-être certains sont-ils plus usés que d'autres, mais les nôtres semblent en assez bon état. Pourquoi faut-il les changer ?

Mme Boutaric. Certains fauteuils sont cassés, Madame.

M. le Président. En effet, certains fauteuils sont plus usés que d'autres.

D'ici à la fin de l'année, je souhaite que nous puissions vous présenter un schéma d'orientations budgétaires.

Cela n'existe pas dans la comptabilité, mais je souhaite que l'on mette en place un système d'amortissement. Les équipements durent cinq ou dix ans. Nous allons équiper des salles en visioconférence.

Je voudrais vous donner une information que je viens de recevoir à l'instant et qui intéresse le Conseil économique, social et environnemental. Ce matin, en Conseil des ministres, une communication a été faite par Mme la ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. À la fin de sa communication, elle a indiqué que « *le Conseil économique, social et environnemental sera saisi dans les prochains jours pour remettre son avis, d'ici au mois de janvier 2012, sur les changements globaux obtenus grâce au Grenelle de l'environnement dans la société française* ». Il est tout à fait intéressant que nous soyons associés au bilan du Grenelle de l'environnement. Je souhaite vous porter cette bonne nouvelle.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES OUTRE-MER : LABORATOIRE POUR NOTRE AVENIR (suite)

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

M. le Président. Je demande à Patrick Galenon, rapporteur, de bien vouloir répondre à ceux qui se sont exprimés sur le projet d'avis proposé sur *Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir*.

M. Galenon. Mes chers collègues, tout d'abord je voudrais remercier chacun des orateurs qui sont intervenus hier de leurs propos aimables. Je considère qu'ils s'adressent à la section des activités économiques tout entière, qui m'a beaucoup aidé dans la préparation de ce projet d'avis. Il y a eu beaucoup de participation, ce dont je me félicite.

Ce travail a été commencé à la fin de la précédente mandature par M. Fuentes, qui représentait Saint-Martin au sein de ce Conseil.

Le soutien du groupe de l'Outre-mer et de ses collaborateurs m'a été très précieux. M. Osenat, Président du groupe de l'Outre-mer, a bien rappelé l'importance d'un tel projet d'avis en cette année des Outre-mer.

Je ne reprendrai pas tous les points sur lesquels vous avez exprimé votre approbation et qui justifient votre soutien à ce texte.

Au-delà des précisions encore plus grandes qu'aurait souhaité M. Grosset, du groupe de l'UNSA, je retiens notamment sa remarque concernant l'action nécessaire des exécutifs locaux sur le moyen et sur le long terme. J'ai pu noter avec satisfaction que vous avez largement soutenu les recommandations du projet d'avis concernant la recherche & développement.

M. Artero, du groupe de la CFE-CGC, a bien souligné devant Mme la ministre le nécessaire soutien de la puissance publique dans ce domaine, par exemple par l'intermédiaire de l'Ademe.

M. Honoré, du groupe de la CFDT, est également intervenu dans le même sens quand il a mis l'accent sur le développement encore très insuffisant des énergies marines, dont le potentiel outre-mer est évidemment considérable. Le développement des énergies renouvelables doit ainsi pouvoir accompagner le développement économique et social des territoires d'Outre-mer.

Mme Courtoux, du groupe de la CFTC, a indiqué qu'elle y voyait une grande chance pour l'Outre-mer et pour la France. M. Gremillet, du groupe de l'agriculture, tout en se montrant attentif à la question foncière, a également souligné ce point.

Mme Rafael, du groupe de la coopération, a aussi considéré que l'agriculture et les énergies renouvelables pouvaient être complémentaires. Or, nombreux sont les projets locaux qui sont de grands viviers d'emplois. Nous sommes bien là, évidemment, au cœur de notre sujet.

La nécessaire implication des habitants est également souvent revenue dans vos propos. Mme Koné, du groupe de l'UNAF, s'y est montrée particulièrement sensible.

Nous avons tous apprécié l'intervention de M. Jouzel, personnalité particulièrement qualifiée sur ces questions, qui a bien replacé cette saisine parmi les grands enjeux mondiaux, au premier rang desquels figure la lutte contre le changement climatique.

Je veux aussi évoquer dans ma réponse à vos interventions les aspects que le caractère volontairement limité de cette saisine ne nous permettait pas d'approfondir suffisamment. Vous l'avez bien compris, il ne s'agissait pas d'une saisine portant sur l'ensemble de la politique énergétique d'Outre-mer, encore moins sur l'ensemble de la politique énergétique de la France.

Au fil de nos débats en section, en écoutant certains d'entre vous hier, il apparaît incontournable que notre assemblée se penche, le moment venu, sur les perspectives de notre pays, en métropole comme en Outre-mer, dans le domaine de l'énergie sous tous ses aspects. C'est dans ce cadre, je crois, que pourront être

pleinement développées au moins trois questions importantes : celle de l'accès de tous à l'énergie, que Mme Dumas, du groupe de la CGT, a eu tout à fait raison d'évoquer ; celle de la nécessaire maîtrise de la consommation et des économies d'énergie, même si elles étaient déjà significativement évoquées dans le projet d'avis dont nous débattons aujourd'hui. M. Leclercq, du groupe des associations, a ainsi estimé qu'il ne serait pas possible de répondre aux défis énergétiques uniquement par la dynamisation de la production des énergies renouvelables. C'est évidemment actuellement une question fondamentale.

M. Dulin, du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, a souligné lui aussi l'attachement des jeunes générations à un nouveau modèle de développement. J'en profite aussi pour indiquer que je partage sa préoccupation sur la formation à de nouveaux métiers et aussi à la formation aux comportements vertueux.

M. Bailly, du groupe des Entreprises, a clairement évoquée la question du financement. Je lui rappelle, au passage et avec un petit sourire, que votre rapporteur habite bien dans le Pacifique, mais à environ 3 500 kilomètres de la Nouvelle-Calédonie : je suis de Polynésie française.

M. Martin, du groupe de l'artisanat, a également exprimé son souhait d'une optimisation du système actuel. Quant à M. Chorin, du groupe Force ouvrière et Mme Vincent-Sweet, du groupe environnement et nature, ils ont tous les deux avancé des propositions concernant la Contribution au service public de l'électricité (la CSPE). Cette question est un vrai sujet à part entière. Il faudrait assurément, Monsieur le Président, prendre le temps d'en débattre au fond.

Pour conclure, je voudrais me féliciter des annonces faites hier à cette tribune par Madame la ministre de l'Outre-mer, qu'il s'agisse, premièrement, du prochain dispositif adapté aux territoires ultramarins pour le soutien au développement du photovoltaïque ; deuxièmement, d'un important effort d'accompagnement en matière de recherche-développement *via* les fonds démonstrateurs et les « investissements » d'avenir ; troisièmement, de la mise en place de comités de pilotage régionaux afin d'élaborer un schéma énergétique global dans chaque territoire.

Comme vous l'a indiqué M. le Président Delevoye, il faudra s'assurer de la suite qui sera donnée à ces promesses. Il me semble que la rénovation de notre assemblée passe aussi, au-delà des avis qu'elle émet, par le suivi de nos préconisations et des engagements qui sont pris devant nous par le gouvernement.

Je vous remercie encore une fois mes chers collègues de votre soutien.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

Y a-t-il des explications de vote ?

S'il n'y en a pas, je vais demander à ce que l'on procède au vote sur cet avis.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 191 voix et 3 abstentions.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Schilansky, Président de la section des activités économiques.

M. Schilansky. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Personnellement, je suis très heureux du résultat de ce vote. Je suis très heureux pour la section, pour le rapporteur et pour le travail qui a été accompli.

Au-delà, je voudrais dire un mot, parce que, ce qui m'a frappé hier, c'est la cohérence de ce qui a été annoncé, la cohérence du discours de la ministre, des mesures qu'elle annonçait, de ce qu'il y a dans le rapport, de ce que les différents orateurs ont dit. À mon avis, cette cohérence, cette unanimité donne de la force à l'avis, en tous les cas, cela donne un soutien à tous les projets dont on a parlé et aux orientations présentées par le rapporteur. Cela donne également de la force pour le suivi de ce qui va être fait, parce que finalement, c'est cela le plus important.

Au nom de la section des activités économiques, au nom du rapporteur, je suis tout à fait ravi de ce qui a été acté et de ce qui va probablement se faire.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Monsieur le rapporteur, je vous donne la parole.

M. Galenon. Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu ému parce que c'est la première fois que je rapporte dans cette salle. Je vous remercie beaucoup. Je n'ai pas d'autres mots. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour je souhaite aborder un point relatif à la communication. Vous avez tous vu que nous avons sorti le premier numéro de notre journal, le *Fil d'Iéna*. Ce journal est le vôtre. Vous avez dans vos casiers dix exemplaires qui vous sont offerts. J'en profite pour vous faire passer un petit message. Nous serions sensibles à ce que vous puissiez regarder vos casiers, car si ceux-ci restent pleins, les services de La Poste finissent par mettre sous enveloppe leur contenu pour vous les envoyer. Ce n'est pas très écologiquement responsable et cela coûte un peu d'argent.

J'en reviens au *Fil d'Iéna*. Si vous pouviez nous faire remonter vos suggestions sur la nature du journal et des articles, ce que vous souhaiteriez y faire figurer, ce serait plus qu'utile, car plus ce journal sera le vôtre, plus il sera vivant et intéressant.

Je peux déjà vous demander un premier réflexe d'adhésion ou de réprobation. Comment l'avez-vous trouvé - pour celles et ceux qui l'ont vu ? Est-ce plutôt bien ou pas ?

Bravo au service communication. On peut les applaudir.

(Applaudissements)

M. Bougrain Dubourg, groupe environnement et nature. Puisque nous avons quelques minutes et que vous avez parlé du courrier, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que je suis quand même assez étonné de recevoir, dans ce courrier, le *Journal du Parlement*, que je ne connaissais pas, qui s'apparente très souvent à du publipostage, imprimé sur papier lourd et glacé, non recyclé ou non recyclable, et je trouve cela dommage. On pourrait être attentif à ce que l'on met dans le courrier.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Cela me permet de rebondir sur les informations que j'ai indiquées en réunion de Bureau.

Nous avons engagé tout un train d'économies. Mon objectif est que soient réalisés 500 000 euros d'économies d'ici à la fin de l'année. Je remercie d'ailleurs les Vice-présidents, les Questeurs et mon cabinet, qui ont fait chuter de façon très importante les frais de représentation. Le cabinet va générer 80 000 euros d'économie et l'international, 55 000 euros. Nous allons aussi réfléchir à notre parc de voitures afin qu'il soit plus adapté avec des véhicules moins gourmands en énergie. Nous allons aussi mutualiser les moyens, y compris au niveau du personnel, pour que l'institution soit ambitieuse dans ses objectifs, humble dans son attitude et exigeante dans sa conduite.

Ces économies de 500 000 euros nous permettront de franchir sans difficultés le cap du budget 2011, y compris en intégrant des dépenses supplémentaires, puisque nous avons fait passer la diffusion des avis à 2 000 exemplaires pour un prix de 65 000 euros. Nous avons accordé le doublement des moyens du groupe des personnalités qualifiées à 45 000 euros. Nous avons aussi pris une mesure pour les colloques. Tout cela est très équilibré.

Nous avons décidé de réaliser à peu près 10 à 15 % d'économies sur les abonnements et allons supprimer tous ceux qui ne sont pas utiles. Le *Journal du Parlement* n'est plus distribué automatiquement, il y a quarante exemplaires à disposition pour ceux qui le souhaitent. Mais ce n'est pas notre demande, c'est mis à notre disposition. C'est une démarche publicitaire, c'est-à-dire que nous ne sommes pas abonnés, mais je vois, M. Bougrain Dubourg, ce à quoi vous faites référence.

En outre, nous diminuons les livraisons de documents au Conseil économique, social et environnemental. J'ai aussi demandé à M. Le Clézio que l'on réfléchisse pour que l'administration nous donne des indicateurs de développement durable du bâtiment d'Iéna relatifs à la gestion administrative et à la maîtrise de l'eau, du chauffage et du papier.

Ne serait-ce que le fait d'envoyer les rapports par mails et de ne plus les imprimer nous fait économiser un certain nombre de rames de papier. On pourrait éventuellement imprimer, mais à la demande. Je ne veux pas du tout

faire le bilan environnemental de la presse, mais quand on voit que 50 % des journaux imprimés ne sont pas utilisés. Combien d'arbres cela représente-t-il ?

De même, nous avons en projet de faire sponsoriser par un décorateur la transformation du restaurant Eiffel et peut-être celle du restaurant Trocadéro pour les rendre plus conformes aux exigences modernes. Nous réfléchissons aussi avec notre prestataire pour avoir une meilleure qualité alimentaire avec plus de variété et peut-être du bio.

Tout cela va plutôt dans le bon sens. Je pense avoir répondu à votre question, mais toute suggestion de votre part qui permettrait d'engager des économies est la bienvenue.

M. Bougrain Dubourg, groupe environnement et nature. J'en ai d'ores et déjà une nouvelle : ne peut-on végétaliser la terrasse ?

M. le Président. Pourquoi pas ?

Je trouve très intéressant que tout ce qui paraît impossible soit peut-être possible. Notre objectif est de rendre possible un accès de la terrasse. Le problème est le temps de retour sur investissement.

De même que, grâce à nos amis industriels du béton, nous avons pu obtenir un audit sur l'état du béton. Je rappelle qu'en termes de construction, Mme Boutaric vous l'a indiqué, nous sommes obligés de faire 700 000 euros de travaux d'étanchéité sur les terrasses. Ce ne sont pas les terrasses Perret, mais des terrasses réalisées après. Les bâtiments Perret n'ont aucun problème d'étanchéité, et pourtant, ils sont bien plus anciens... Comme quoi, l'ancien a quelquefois du bon.

D'autres questions ?

M. Bastian, groupe de l'agriculture. Si M. Bougrain-Dubourg obtient satisfaction pour la végétalisation, je demande qu'il l'entretienne aussi !

(Rires)

M. Bougrain Dubourg, groupe environnement et nature. Je m'engage à faire venir les petits oiseaux !

M. le Président. On pourrait d'ailleurs, grâce à la proposition de M. Bougrain Dubourg, faire travailler quelqu'un qui serait du monde agricole pour la végétaliser, peut-être avoir des pratiques de maîtrise des végétaux. Je sens que des relations sont en train de se nouer que je n'avais pas perçues, ce dont je me réjouis !

Mme Riquier-Sauvage, groupe des professions libérales. Comme dans beaucoup de domaines, il y a des choix à faire suivant les enjeux. Une terrasse végétalisée ne pourra pas être utilisée pour faire de l'événementiel. Vous ne pourrez pas mettre 100 personnes dessus ! Des choix sont donc à faire !

**LA PROTECTION SOCIALE :
ASSURER L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE (suite)**

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

M. le Président. Chers collègues, nous allons à présent entendre la réponse du rapporteur aux interventions des différents groupes sur le projet d'avis sur la protection sociale.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Capdeville, rapporteur. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le débat d'hier a été à l'image de ceux menés dans la section, respectueux des convictions de chacun.

Avant toute chose, je partage l'irritation ressentie par bon nombre d'entre vous à la lecture de certains comptes rendus de presse qui, selon leur sensibilité, ont fait, au moins dans les titres, une relation erronée et inutilement accrocheuse des prises de position du Conseil économique, social et environnemental.

Tous les orateurs ont relevé l'intérêt d'une telle saisine pour le Conseil et ont souligné à juste titre le manque de temps pour approfondir une saisine qui, je le rappelle, devait à l'origine traiter de l'ensemble de la protection sociale. Certains ont déploré, comme Monique Weber, que ce débat ait également lieu dans d'autres instances et fasse même l'objet de négociations avec les partenaires sociaux et les professionnels de santé. Michel Coquillion a regretté d'ailleurs que les organisations représentées au CESE soient contraintes, car elles ne peuvent approuver des compromis qui restreignent leurs capacités de négociation sur les mêmes sujets dans d'autres cercles. Mais les attentes à l'égard du Conseil ne sont pas les mêmes.

En ce qui me concerne, le Conseil a toute sa place pour affirmer les valeurs de solidarité qui doivent sous-tendre notre système et mettre l'humain au cœur de nos réflexions. Il a toute légitimité pour rappeler que la santé est un investissement pour la société, pas seulement un coût. Comme l'a relevé Daniel Prada, le Conseil prend ainsi le contre-pied d'idées souvent entendues. Yves Vérollet a ajouté à juste titre que la santé est l'un des secteurs de l'économie qui fait la richesse du pays. La santé est une activité de main-d'œuvre performante, avec des services qui fonctionnent et des millions d'emplois.

Un système solidaire n'est pas seulement équitable, il est aussi efficace. Même si pour Annick du Roscoät, la Sécurité sociale de 1945 n'est pas comparable à la protection sociale d'aujourd'hui, nos valeurs fondamentales doivent résister au temps. J'ai relevé des convergences très fortes sur les grands principes essentiels qui fondent notre protection sociale. Plusieurs d'entre vous les ont à juste titre évoqués.

Nos collègues Gérard Pelhate et Didier Bernus ont parlé d'universalité de l'accès à la santé sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer. Vous avez eu raison de le souligner, Eustase Janky.

Pour Antoine Dulin, la jeune génération de médecins, pour autant que les dispositifs soient connus, plébiscite les mesures d'aides à l'installation (création de maisons de santé, mesures fiscales, accompagnement, etc.).

Pénélope Vincent-Sweet a souligné l'importance de conserver le socle de la solidarité nationale. Enfin, pour Marie-Aleth Grard, la protection sociale incarne la solidarité entre les citoyens. Elle ajoute que chaque famille doit pouvoir accéder à des revenus suffisants pour financer son accès aux soins.

Beaucoup ont attiré notre attention sur la nécessité de donner toute sa place à la prévention. Christiane Basset, Eustase Janky et Gérard Pelhate ont rappelé la nécessité de la renforcer. Au-delà de la seule prévention, notre collègue Thierry Beaudet a fait le lien entre les différents chantiers de notre section, la santé au travail et la dépendance, insistant sur leur cohérence et sur la place que la protection sociale occupe dans nos travaux.

Monique Weber et Pénélope Vincent-Sweet ont déploré que nous n'allions pas assez loin dans les propositions et que parfois nous soyons peut-être en retrait par rapport aux discussions en cours. Nous en sommes conscients mais ce constat, nous devons le partager et j'ai choisi de faire émerger un consensus. Il est important de montrer quel est le degré de maturité de la société civile sur l'avenir de l'Assurance maladie.

La section a réaffirmé que le financement de l'Assurance maladie relève avant tout de la solidarité nationale. Didier Bernus a ajouté que sur l'équilibre entre cotisations, CSG ou impôt, une clarification s'impose afin de distinguer ce qui relève de la Sécurité sociale et de la solidarité nationale. Michel Coquillion, quant à lui, s'oppose à la prise en charge croissante des dépenses par les complémentaires. Christine Dupuis a pointé le fait que les plans d'économies successifs ont déplacé les prises en charge de plus en plus importantes de l'Assurance maladie de base vers les complémentaires santé entraînant un renchérissement de ces dernières. Cette évolution est particulièrement préjudiciable aux plus démunis.

Thierry Beaudet nous a rappelé que la santé n'est pas un bien marchand mais un droit et que l'Assurance maladie complémentaire ne peut pas être confinée à un rôle de payeur aveugle. Je partage ce point de vue et je tiens à rappeler que je n'occulte pas la différence entre les secteurs lucratifs et non lucratifs, même si les deux doivent pouvoir coexister. S'il ne nous appartient pas de définir un socle de base pour les complémentaires, il revient cependant à la Haute Autorité de santé d'en définir le périmètre. Dans notre esprit, cette disposition avait le mérite de limiter le champ des surenchères assurantielles.

Édith Arnoult-Brill, votre attachement à votre appartenance à l'économie sociale vous a conduit à regretter que les mutuelles porteuses de valeurs et de pratiques de cette autre économie et les assurances privées soient mises sur un

ped d'égalité. C'est exact et c'est pourquoi je suis partisan d'une régulation portant sur le panier de soins précité.

La section n'a pas esquivé les débats sur le financement. Édith Arnoult-Brill souligne bien la gageure de l'exercice. Compte tenu de la diversité de notre assemblée, comment parvenir en trois mois en un consensus sur une question non résolue depuis la fin des *Trente Glorieuses* ?

Pénélope Vincent-Sweet et Antoine Dulin nous rappellent notre responsabilité envers les générations futures. Gérard Pelhate a habilement mentionné que le besoin de financement immédiat correspond au déficit structurel, rappelant que le déficit conjoncturel est d'abord lié à la crise. Je suis d'accord avec lui. En même temps, je suis tenté de lui dire que souvent le conjoncturel dur !

Yves Vérollet, quant à lui, souligne que toute augmentation des prélèvements consacrés à la santé doit obligatoirement s'accompagner d'une réorganisation du système de soins. Je pense que, dans son esprit, il s'agit d'améliorer l'efficacité du système.

L'objectif visant à assurer un financement pérenne et soutenable de l'assurance maladie est partagé par l'ensemble des membres de la section. Je rajouterai comme Christiane Basset, Geneviève Roy et Catherine Foucher un autre objectif qu'il faut toujours avoir à l'esprit : ne pas pénaliser l'activité économique et l'emploi. En revanche, sur les moyens d'y parvenir, nos débats vifs et passionnés n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente.

La grande majorité de la section a admis que les pistes explorées supposent une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires.

Quant au financement, compte tenu des délais impartis, la section a préféré lister des pistes n'ayant pas les moyens d'en examiner tous les impacts. Certaines ont suscité vos remarques, comme la mise en place de la TVA dite sociale - Annick du Roscoät ayant, non sans malice, interpellé les partenaires sociaux sur ce sujet - ou l'examen des exonérations et exemptions de charges, au sujet desquelles Catherine Foucher s'interroge et s'inquiète. Mme Foucher, votre crainte sur la piste consistant à réexaminer les exonérations de charges, à mes yeux, n'était pas justifiée. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires. Je fais la différence entre l'entreprise du CAC 40, pour laquelle une telle mesure peut apparaître comme un effet d'aubaine, et la très petite entreprise pour laquelle elle est vitale. J'espère avoir convaincu votre groupe que notre intérêt est commun.

Quant à Geneviève Roy, je comprends qu'elle soit restée sur sa faim à propos du financement. Encore une fois, la section n'a pas été en mesure de dégager des préconisations tranchées, et je le regrette. Cependant, à la réflexion, ce débat essentiel doit être conduit au sein de la section des finances.

Le rapporteur que je suis ne méconnaît pas les conséquences de la fraude qui porte atteinte à l'acceptation du système et en diminue les recettes. Il faut la

combattre, quels qu'en soient les auteurs, puisqu'ils ont tous leur part de responsabilité dans l'avenir du système. Malgré tout le respect que je dois à Pierre Khalfa, il ne sera pas surpris si je lui dis que si nous sommes d'accord sur le constat. En revanche, nous divergeons sur ses propositions.

Je souhaiterais moi aussi une prise en charge à 100 % pour la totalité des Français, mais je ne crois pas que cela soit financièrement tenable. De même, je veux éviter les amalgames, car nombreux sont les professionnels de santé qui exercent leur métier avec compétence et dévouement et ne cherchent pas à exploiter le système.

Je souhaite conclure sur le regret exprimé de la timidité parfois de nos préconisations. A titre personnel, j'aurais voulu aller plus loin, mais n'est-ce pas le rôle d'un rapporteur que d'être à l'écoute et de restituer nos points de convergence et parfois nos points de divergence ? Les intentions de vote me laissent modestement penser que nous y sommes parvenus ensemble. Je vous remercie.

(Applaudissements)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée par la section des affaires sociales et de la santé sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président.- Quatre amendements ont été déposés, trois par le groupe de l'artisanat et un par le groupe de l'agriculture.

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un avis favorable de la section.

Amendements n° 2 et n° 4

Ces amendements examinés conjointement et déposés par le groupe de l'artisanat sont adoptés dans la rédaction proposée par la section.

Amendement n° 3

Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture est adopté dans la rédaction proposée par la section.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 169 voix et 25 abstentions.

M. le Président. Monsieur le Président, souhaitez-vous intervenir ?

M. Fondard, Président de la section des affaires sociales et de la santé. Je souhaite remercier l'ensemble des membres du Conseil pour le vote très

favorable qu'ils ont réservé à cet avis. J'en profite pour remercier notre rapporteur, M. Capdeville, qui a réussi un exercice difficile.

Cet avis montre notre attachement à la protection sociale et, à travers ses préconisations, il met en avant les évolutions nécessaires pour pérenniser notre système. Cela était extrêmement important et j'en remercie l'ensemble du Conseil.

M. le Président. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Capdeville. Il va de soi que je remercie les membres de la section qui m'ont aidé pendant ces quatre mois. Vous savez que j'avais accepté ce projet d'avis à un certain nombre de conditions et que j'ai été particulièrement exposé dans mon syndicat d'appartenance à un certain nombre de critiques, mais je les assume.

Les membres de notre section ont montré qu'en dépit des oppositions, ils avaient su débattre sans s'en prendre aux personnes. Nous nous en sommes tenus aux idées et avons débattu dans le respect de chacun et de chacune, et ce grâce la qualité de celles et ceux qui animent cette section, sous la conduite du Président Fondard.

J'ai insisté sur ce qui est une porte ouverte pour beaucoup d'entre nous, à savoir le maintien du système universel de solidarité et de couverture, notamment de l'Assurance maladie, parce que j'ai une crainte. En effet, à travers ce que j'entends dans mon métier, je crains que les jeunes, mais pas seulement, s'éloignent des principes fondateurs du système par méconnaissance du fait que l'on ne connaît pas d'autres systèmes qui puissent garantir dans d'aussi larges conditions la santé de chacune et de chacun d'entre nous quel que soit son âge. Que nous le voulions ou non, ce système non-discriminatoire est parfois contesté.

Je terminerai par une boutade. Lorsqu'il y a plus de 150 milliards d'euros sur la table, il ne peut y avoir que des appétits. La question est de savoir s'ils s'intéressent aux 150 milliards ou à la santé de chacune et chacun d'entre nous. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, pour l'esprit avec lequel vous avez conduit ce rapport. Nous aurons l'occasion de rappeler à M. le ministre tout à l'heure la défense des principes qui figurent dans votre rapport. M. Xavier Bertrand arrivant aux alentours de 16 heures 45, je vous propose une suspension de séance.

Suspendue à seize heures, la séance est reprise à 16 heures 50.

M. Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé prend place au banc du gouvernement.

M. le Président. Monsieur le ministre du Travail, de l'emploi et de la santé, nous sommes honorés de votre venue pour entendre notre rapporteur vous transmettre l'avis, qui a été voté à l'instant par notre assemblée.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Capdeville, rapporteur. Monsieur le ministre, merci de nous avoir rejoints.

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Premier ministre nous a invités à analyser les principaux défis auxquels est confronté notre système de protection sociale et à envisager les évolutions dans le respect des valeurs de solidarité, saisine ambitieuse, certes, surtout dans les délais impartis.

Nous avons choisi d'y répondre sous l'angle de l'Assurance maladie. Il nous semblait important de saisir cette opportunité pour rappeler que l'accès de tous à la santé est l'un des axes majeurs dans notre système de protection sociale, et de rappeler également les principes fondateurs de l'Assurance maladie, notamment que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Il importe aujourd'hui de conforter le système universel et solidaire parce qu'il est le plus efficace en termes de couverture sanitaire de l'ensemble des citoyens, de garantir l'accès de tous les citoyens à la santé, d'optimiser le parcours de soin et d'assurer un financement pérenne et soutenable de l'Assurance maladie.

Le présent avis se propose de dessiner des pistes pour consolider notre pacte social. En effet, pour notre assemblée, un système universel est la garantie d'un système équitable et efficace.

Nous devons tordre le cou à une idée fautive : celle d'un système peu efficace et trop coûteux, les travaux de l'OMS, les exemples à l'étranger, comme aux États-Unis, sont là qui démontrent le contraire.

Si notre système est aujourd'hui menacé, c'est avant tout par une perte de confiance de notre part, mais peut-être plus encore de celle de nos enfants, dans ses fondements et ses valeurs de solidarité. Il nous appartient de retrouver cette confiance, de rappeler que seul un système solidaire couvre chacun, sans considération de son âge ou de son état de santé. Mais nous devons aussi réaffirmer la nécessité de maîtriser les dépenses de santé et de mieux organiser le parcours de soins.

Nous devons garantir un égal accès de tous à la santé. L'accès aux soins reste inégalitaire, les derniers travaux de la Cnamts confirment cette tendance, hélas trop bien connue. Si nous n'y prenons garde, se sont les fondements mêmes de notre système qui seront atteints. Ces inégalités sont territoriales, dans les zones rurales ou certains quartiers sensibles, mais elles sont aussi financières. La croissance des restes à charge pour les soins courants, la généralisation des dépassements d'honoraires dans certaines zones compromettent l'accès de tous aux soins. Aussi nous proposons diverses mesures pour inciter les médecins à

s'installer dans ces zones de faible couverture médicale, comme la diffusion des contrats d'engagement de service public ou le regroupement des professionnels. Nous sommes confiants car nous avons rencontré de jeunes médecins et nous pensons que leurs aspirations et leurs pratiques pourront évoluer. Nous sommes aussi prudents et, si ces mesures incitatives devaient ne pas suffire, alors une limitation du conventionnement des médecins dans les zones sur-dotées pourrait être envisageable.

Parce que cette difficulté d'accès aux soins est aussi d'ordre financier, nous devons agir sur le reste à charge des patients en développant, par exemple, la prise en charge forfaitaire des missions d'intérêt général et/ou en améliorant l'information préalable sur d'éventuels dépassements d'honoraires.

Vous conviendrez que le rapporteur que je suis a fait un effort considérable d'écoute pour assumer ce chapitre tant discuté dans nos propres organisations professionnelles.

Il n'est pas possible d'évoquer la question du reste à charge sans parler des complémentaires. Leur place dans la prise en charge des dépenses de santé ne cesse de s'accroître et avoir une complémentaire devient déterminant pour accéder à la santé. La gestion et le financement de la santé relèvent avant tout de la solidarité nationale, toutefois les complémentaires peuvent jouer un rôle à certaines conditions : il convient notamment de fixer des règles pour renforcer les garanties d'égalité, de solidarité et de qualité dans les contrats responsables et, surtout, d'exclure toute forme de questionnaire préalable à la signature du contrat ; ces contrats responsables devraient être la norme.

Il faut également promouvoir l'accès de tous à une complémentaire santé, par l'incitation à la négociation dans les entreprises et les branches, par une meilleure information sur les dispositifs CMUC et ACS et par des mesures comme le relèvement des seuils d'accès à l'ACS ou une aide fiscale sous conditions de ressources.

Optimiser le parcours de soins constitue certainement l'une des clefs de voûte d'une évolution intelligente du système. Notre assemblée l'a affirmé dans son avis sur la dépendance, et nous le répétons aujourd'hui : pour apporter une réponse sanitaire de qualité, soucieuse des deniers publics, il faut mieux organiser la prise en charge des patients.

Je ne détaillerai pas ici toutes les propositions, je souhaite simplement en rappeler les grandes lignes. Il faut agir sur la prévention, la formation initiale et continue des professionnels de santé. Il faut optimiser le recours aux urgences par une meilleure articulation entre la médecine ambulatoire et l'hôpital et tenter également de limiter les hospitalisations inutiles.

En outre, nous tenons à rappeler certains principes de la gouvernance du système, notamment celui du maintien d'une gestion des institutions de la sécurité sociale par les intéressés, notamment en matière de santé. Nous sommes très attachés au fait que ni l'évolution de la protection sociale vers un système universel ni la fiscalisation des ressources ne remettent en cause le rôle des acteurs et, notamment - cela ne vous surprendra pas -, celui des partenaires sociaux.

Pour conclure, voici, Monsieur le ministre, quelques pistes de financement examinées sans tabou par la section. Elles ont - vous l'imaginez aisément-, fait débat, voire vif débat. Elles comportent trois orientations majeures : une augmentation des cotisations sociales pesant sur le seul travail semble difficile ; toute nouvelle recette doit être expliquée et justifiée par une amélioration du service rendu, un meilleur contrôle des dépenses de santé et une maîtrise de leur progression ; enfin, une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires est nécessaire pour garantir un financement pérenne et soutenable de la santé.

Nous avons manqué de temps pour approfondir les pistes suivantes, qui ont fait débat, et là encore vif débat : une évolution du taux de la CSG sur les revenus du travail et du patrimoine ; une mise en place de la TVA dite sociale ; un réexamen des exemptions et exonérations de cotisations sociales au cas par cas ; la création d'une taxe internationale sur les transactions financières, difficile à mettre en place mais reposant sur une assiette large ; une prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises dans l'assiette des cotisations sociales. Il s'agit toujours de la comparaison entre les entreprises de main-d'œuvre et celles qui en utilisent moins.

Enfin, le recours aux taxes environnementales, sous réserve de leur adoption au niveau européen et de leur affectation au financement de la protection sociale ; au niveau de l'éventuelle TVA dite sociale il y a aussi cette crainte qu'elle ne soit pas affectée à la protection sociale et singulièrement à la santé.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, si le classement de notre pays en termes de santé publique reste enviable, la plus grande vigilance doit présider à la gestion de notre système d'assurance maladie ainsi qu'à son financement. J'ajouterais, comme je l'ai fait tout à l'heure, que lorsque, Monsieur le ministre, vous avez à gérer une somme de plus de 150 milliards d'euros, il y a forcément des appétits qui ne sont pas toujours orientés dans le sens de l'intérêt général.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

Monsieur le ministre, nous sommes particulièrement sensibles à votre venue au sein du Conseil économique, social et environnemental parce que votre portefeuille vous met au cœur de la cohésion sociale de notre société.

La capacité du système économique à offrir une place à chacun, la capacité de chacun à accéder à un système de solidarité est un enjeu politique majeur à un moment où on voit bien le paradoxe d'une réflexion mondiale consistant, parfois, à remettre en cause ce qui est le fondement de la cohésion d'une société. Cet avis a été adopté sans aucun vote contraire. Il a tiré sa force, je crois, des principes qui le sous-tendent : ceux d'un système universel.

Au nom de ces principes, nous voyons bien les combats que vous menez aujourd'hui, Monsieur le ministre dans le jeu politique traditionnel. Vous êtes au cœur d'intérêts particuliers et, en même temps, de convergences vers une cause d'intérêt général.

Nous voyons bien les combats que vous menez dans des situations difficiles pour mettre en place l'éthique, la rupture des conflits d'intérêts. Nous avons bien entendu dans l'avis du rapporteur, l'obligation de distinguer celles et ceux qui vivent du système et celles et ceux qui servent le système de solidarité.

Avec beaucoup de courage a été très clairement posé un certain nombre de questions qu'il nous appartiendra peut-être, si vous le souhaitez, Monsieur le ministre, d'approfondir : jusqu'où se considère-t-on « libéral », complètement exonéré des charges d'intérêt public et jusqu'où l'intérêt public peut limiter la liberté d'agir ? On voit bien l'exemple fourni par les dépassements d'honoraires. On voit bien un certain nombre de réflexions à poursuivre sur les systèmes qui, au nom d'une solidarité, sont plutôt inflationnistes pour les dépenses de santé et remettent en cause, quelquefois, le système même de solidarité qu'évoquait le rapporteur.

Nous voyons bien aujourd'hui la nécessité qu'il y a d'affirmer très clairement que le culte du diplôme en France n'assure pas (y compris à celles et ceux qui mettent en avant leurs titres) une formation tout au long de leur vie : c'est exactement le contraire. La formation continue tout au long d'une carrière peut garantir la qualité du service public.

Il conviendra par ailleurs de poursuivre les débats entre le régime obligatoire et le régime complémentaire.

Je pense que sur ces sujets-là, Monsieur le ministre, nous sommes prêts dans cette assemblée. Non seulement, notre avis met en avant nos convergences, mais le rapporteur a eu la franchise de vous dire qu'il y a eu un certain nombre de débats. Comment distinguer ce qui relève de l'assurance, de la solidarité, du revenu du travail, du revenu du capital ou des ressources ? Sur ces chantiers, nous sommes prêts, peut-être même en n'étant pas forcément d'accord, à apporter notre contribution au décideur politique que vous êtes. Je sais que vous avez le souci de l'intérêt général, de l'assemblée du futur que nous sommes, vous n'êtes pas là pour prendre une décision à caractère ponctuel. À un moment où nos concitoyens s'interrogent sur la pérennité de notre système, nous devons affirmer avec force les principes qui le guide et la responsabilité des différents acteurs, y compris de nos concitoyens.

C'est dans cette démarche de responsabilité, Monsieur le ministre, que nous sommes ravis de vous entendre.

**ALLOCUTION DE M. XAVIER BERTRAND,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ**

M. Bertrand. Merci, Monsieur le Président. Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental. Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le rapporteur, la saisine que le Premier ministre vous a adressée le 17 mars dernier vous invitait à analyser les principaux enjeux auxquels se trouvent confrontés, dès aujourd'hui, notre système de protection sociale et auquel notre système sera confronté dans les années qui viennent.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, j'ai bien entendu le message : assemblée du quotidien, vous savez l'être ; assemblée du futur, vous savez et vous devez l'être. Vous en avez conscience, tout comme moi.

L'avis que vous avez rendu est utile pour la réflexion du gouvernement mais j'aimerais aussi qu'il soit aussi lu et analysé par d'autres acteurs que le gouvernement, parce que si l'on reconnaît du sens à l'analyse du CESE et si l'on reconnaît aussi le bon sens des membres du CESE, je pense que cet avis pourrait faire naître une bonne réflexion et faire taire des querelles parfois dépassées. Je ne voudrais pas vous faire jouer un autre rôle que celui qui est le vôtre, mais vous remettez quand même aussi un certain nombre de pendules à l'heure. J'y reviendrai dans quelques instants.

Avec vous, je pense que nous pouvons relever un certain nombre d'enjeux importants, que votre avis dégage et qui nous permettront, si vous le voulez bien, de prolonger le débat dans les semaines et les mois qui viennent.

Premier enjeu, notre système de protection sociale, tout en restant fidèle à sa tradition, à son histoire et à ses valeurs, doit répondre à de nouveaux besoins et à de nouveaux défis. Parmi ces défis, il y a bien évidemment le vieillissement, l'allongement de l'espérance de vie, formidable nouvelle, mais qui nous amène à gérer et à anticiper un certain nombre d'évolutions du système de santé. Le progrès médical, autre bonne nouvelle, a un coût qu'il nous faut savoir assumer.

Nous devons également faire attention à ce qu'un certain nombre de fractures ne se développent pas dans notre pays : des fractures territoriales dans le secteur de la protection sociale, au travers du prisme de la santé, mais aussi des fractures sociales, en fonction du niveau de vie de chacun. Vous l'avez dit : à chacun de contribuer selon ses moyens, à chacun de recevoir en fonction de ses besoins ; ce principe est intangible dans notre pays. Vous me permettez également d'y ajouter un autre élément : évitons que ne se développe une fracture générationnelle. Celui qui dit cela est non seulement ministre de la Santé mais aussi du travail et de l'emploi. Nous devons bien faire attention à ce que les

jeunes n'aient pas le sentiment que l'accès à l'emploi, l'accès à l'insertion, l'accès au logement, l'accès à notre société au sens large leur sont barrés. Ils ne doivent pas penser que le jour où ils rentreront dans la société, on leur demandera une contribution pour un système dont ils ne sont pas sûrs eux-mêmes de bénéficier. Ce défi me semble être un défi majeur.

Vous l'avez dit, notre système de protection sociale doit rester fidèle à ses valeurs fondatrices, je pense à la solidarité et à la justice. Il n'y a pas à transiger là-dessus. Je reviendrai sur la question de la justice parce que vous avez devant vous quelqu'un qui croit qu'il est essentiel, si l'on veut préserver et garder notre système et le développer, si l'on veut avoir des marges de manœuvre dans les années qui viennent, de mener une lutte intransigeante contre la fraude sociale mais attention, la fraude sociale quel que soit le statut de celui qui fraude, prescripteur ou assuré. Dans ces conditions, il est tout à fait possible et loisible de s'intéresser à celui qui fraude. La justice ne s'entend que si on s'intéresse à chacun.

Dans tous les domaines de la protection sociale, les systèmes issus de la Sécurité sociale représentent aujourd'hui des parts très élevées de la richesse nationale, vous l'avez évoqué. Nous avons vu d'ailleurs le rôle d'amortisseur pendant la crise. La France est un pays, et je le dis, je l'assume parce que j'y crois profondément, qui a mieux résisté que d'autres à la crise mondiale que nous avons traversée. Il est vrai aussi que les sommes qui sont versées par notre protection sociale représentent des ordres de grandeur que l'on mesure peu. Alors, je voudrais justement les redire : l'Assurance maladie, 183 milliards d'euros par an, la retraite, 200 milliards d'euros par an, la famille, 55 milliards d'euros ; au total, 450 milliards d'euros - plus que le budget de l'État. Si on ajoute les autres dépenses de protection sociale, c'est plus de 550 milliards d'euros, soit des chiffres sans équivalent dans les autres pays développés. En même temps, nous l'avons dit, nous devons répondre à un nouveau besoin : offrir des soins de qualité pour tous et en donner l'accès sur l'ensemble du territoire.

Vous avez évoqué la question des professionnels de santé. Je crois qu'elle est essentielle parce qu'il nous faut aussi savoir tourner le dos à un malthusianisme qui a causé tant de mal dans notre système de santé. Et je le dis d'autant plus que mon propos ne sera pas polémique : la gauche comme la droite ont, en la matière, commis des erreurs sans pareille.

Il fut une époque où l'on a pensé que s'il y avait moins de professionnels, il y aurait moins d'actes, donc moins de dépenses, et donc, moins de déficit. Mais cela ne se passe absolument pas comme cela. Nous devons couvrir les besoins de santé de la population et nous n'aurons pas assez de professionnels si nous en réduisons le nombre, notamment avec le *numerus clausus* ou nous n'allons pas au fond des choses, par exemple sur la question des infirmières...

Il y a besoin de trente mille infirmières chaque année, 27 000 s'inscrivent dans les écoles et 22 000 en sortent. On n'a pas pris la mesure de cela, et encore une fois, quelle que soit la majorité, si bien qu'aujourd'hui, nous allons être

obligés, pendant un certain nombre d'années, de trouver des mesures temporaires rapides, de façon à pouvoir faire redémarrer notre système de santé sur de meilleures bases.

Vous avez pris cet exemple et je veux m'y attarder : la question de la rémunération des médecins. Bien sûr, le système de rémunération doit évoluer, et j'ai dit voilà quelques jours que je suis optimiste sur la signature de la convention parce que, telle qu'elle se présente, elle répond à ces nouveaux défis. Vous avez parlé de l'intérêt général. L'intérêt des professionnels de santé, c'est l'intérêt des patients, c'est l'intérêt du système de santé. J'en suis intimement convaincu.

Nous devons aussi prendre en compte la participation des professionnels de santé à la réalisation d'objectifs de santé publique. Il faut aussi prendre en compte les contraintes spécifiques liées à l'exercice de leur métier, notamment en termes d'aménagement du territoire. Certains parleront de mission de service public, cela ne me gêne pas et cela ne gêne pas les professionnels de santé.

D'autre part, j'entends dire : « *Quand même, on prend en charge les études des médecins et ensuite, on doit avoir un retour* ». Mais un médecin qui soigne les Français matin, midi et soir, n'offre-t-il pas le retour de ce qu'il a reçu pendant ses études ? Je pense que oui. Et ce qui est vrai pour le médecin l'est aussi pour les autres professionnels de santé.

Vous m'aviez dit que vous croyiez à l'incitation ; moi également, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental.

Je crois à l'incitation parce que je suis persuadé que l'on ne lui a pas donné toutes ses chances, que l'on n'a pas pris suffisamment de mesures réellement incitatives et réellement connues, et du grand public, et des publics intéressés.

C'est seulement maintenant, après la loi HPST, que nous mettons sur la table tout cet ensemble et que nous voulons le valoriser. On nous dit aujourd'hui : « *L'incitation n'a pas marché* ». C'est normal, on n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour que cela marche. Ensuite, vous dites qu'il faudra évaluer ; bien sûr, mais je suis confiant. Je le dis d'autant plus que nous avons des débats qui, d'ailleurs, ne sont pas uniquement entre formations politiques ; il y a aujourd'hui des lignes de fracture à l'intérieur même des formations politiques.

Mais je suis intimement persuadé que dans un système comme le nôtre, il est essentiel de bien comprendre que si vous commencez à toucher à l'un des piliers de la médecine libérale, la question de la liberté d'installation, aussitôt les futurs professionnels se diront : « *Si l'on commence à toucher à la liberté d'installation, quelle est l'étape suivante ?* ». Et là, le contrat de confiance est rompu. Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez écouté les jeunes médecins. Je pense que beaucoup de ceux qui s'expriment sur ce sujet n'ont pas écouté les futurs médecins. Bien souvent, on parle à leur place, on donne des chiffres à leur place et bien souvent, on écoute je ne sais quels avis autorisés, mais certainement pas l'avis des praticiens ni des praticiennes demain.

Nous avons pris plusieurs mesures en ce sens : un service unique d'aide à l'installation des professionnels de santé est en cours de mise en place aujourd'hui par les ARS ; un statut juridique souple et adapté a été crée pour les maisons de santé pluridisciplinaires, je ne veux pas l'imposer, mais je crois que l'exercice regroupé est la solution de demain qui nous permettra, et dans les quartiers, et en milieu rural, de renforcer la présence médicale. C'est très important.

Vous vous penchez, dans cette assemblée, sur toutes les questions relatives aux fractures territoriales. C'est un sujet qui vous passionne, Monsieur le Président, mais il est évident que, dans nombre de communes, on a vu parfois se transformer les services de La Poste, assurés maintenant par un simple bureau ou même parfois par un commerçant ; on a vu parfois des commerces fermer leur porte, des classes fermer, parfois même des écoles se regrouper à quelques kilomètres, mais quand un médecin dévisse sa plaque, c'est un véritable traumatisme pour une population parfois âgée qui se dit : « *Qu'est-ce qui va se passer pour moi si j'ai un problème de santé ?* ». Et l'on sait qu'en plus, une plaque qui est dévissée est bien souvent pas près d'être revissée. Voilà pourquoi ce sujet est si fondamental et ne touche pas seulement la dimension sanitaire d'un sujet qui intéresse ô combien les élus parce qu'il passionne ô combien la population.

Je pense également que nous avons besoin, dans le laps de temps qui est devant nous de 5 à 6 ans, de prendre des mesures rapides, des mesures très pratico-pratiques.

Je le dis parce qu'en 2005, ministre de la Santé, j'avais voulu que le *numerus clausus* refranchisse un cap important. Mais voilà, après cinq-six ans, les décisions prises ne seront complètement opérationnelles avec un nombre supplémentaire de professionnels de santé que dans cinq ans, et en attendant, tout l'enjeu est de faire en sorte que ceux des professionnels de santé qui pourraient prendre leur retraite dès maintenant soient incités à prolonger leur activité sur la base du volontariat, avec une idée à laquelle je crois profondément : la simplification maximum de leur installation, pour ceux qui commencent, mais aussi pour la poursuite de leur activité.

Il faut se poser une question : pourquoi le statut du remplaçant est-il aujourd'hui autant plébiscité ? Tout simplement parce qu'il n'y a aucune charge administrative. Et plutôt que de vouloir donner à ceux-là des charges supplémentaires, le vrai sujet est d'alléger le poids des charges qui les éloignent du temps médical. Voilà l'une des pistes justement pour ces professionnels retraités.

J'ai voulu favoriser le cumul emploi-retraite en faisant du sur-mesure, en calculant notamment les cotisations sociales de façon proportionnelle en plus forfaitaire ; vous allez me dire que c'est du bon sens ; oui, mais on ne l'avait pas fait auparavant et je suis persuadé que cet ensemble de mesures nous permettra,

dans le laps de temps qui vient, ce tuilage entre ceux qui étaient tentés d'arrêter et l'arrivée des nouveaux.

La rémunération à l'acte, je pense, doit rester le cœur de la rémunération des médecins. Cependant, deux autres piliers doivent permettre de prendre en compte les efforts du médecin, à la fois pour s'intégrer dans une offre de santé qui est un service public à part entière, mais aussi pour atteindre les objectifs de santé publique.

Autre besoin nouveau : un système de santé de qualité n'a pas de sens si le plus grand nombre ne peut en profiter. Je dis « besoins nouveaux » parce que nous sentons bien qu'il y a des risques, des craintes aujourd'hui exprimés.

Vous avez parlé des dépassements d'honoraires. C'est vrai que cela constitue un point de vigilance important pour nous-mêmes, même si le niveau de prise en charge public des dépenses de santé reste très élevé dans notre pays : 76,8 % en 2009, dernier chiffre que nous avons. C'est le niveau le plus élevé de l'OCDE, niveau totalement stable année après année. C'est le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie qui le dit, pas le ministre de la Santé.

Cela étant, pourquoi la question des dépassements d'honoraires est-elle aujourd'hui aussi présente dans les esprits ? Tout simplement parce que nous n'avons pas su revaloriser les honoraires quand il aurait fallu le faire logiquement et de façon régulière. On a préféré fermer les yeux. Voilà aussi pourquoi cette question des dépassements d'honoraires est aujourd'hui aussi importante. On paie toujours, à un moment ou à un autre, la facture des renoncements ou des réformes évitées ou contournées.

Aujourd'hui, nous allons prendre ce dossier à bras-le-corps. Comme vous le savez, dans le cadre des discussions, nous mettons beaucoup d'espoir dans la question du secteur optionnel, qui doit apporter à la fois de la souplesse pour les médecins, de la visibilité sur les tarifs pour les patients et un renforcement de l'accès aux soins.

Je le dis très clairement : j'attends des complémentaires santé qu'elles viennent à la table des négociations avec la volonté aussi farouche que celle du gouvernement et des professionnels de santé d'aboutir. J'entends dire depuis quelques jours qu'en définitive, parce que le cadre créé par la loi Fourcade ne serait pas suffisamment intéressant, on hésiterait. Je ne peux pas y croire un seul instant. J'ai besoin de la participation de chacun, de l'engagement de chacun.

Deuxième enjeu que je retiens de votre avis : la question de la soutenabilité financière. Ce n'est pas une question secondaire ni accessoire. Elle est incontournable parce que nous avons un système de protection sociale, je pense, le plus élevé qui soit, et c'est normal ; il faut avoir les moyens de le mettre en place et d'en assurer l'avenir.

La réforme des retraites que nous avons faite en 2010 est une réforme efficace parce qu'elle permet de rétablir l'équilibre des régimes dès 2018, et une réforme qui ne nuit pas non plus à la croissance puisque nous avons refusé une

hausse massive des prélèvements. L'un des membres éminents de cette assemblée, Raymond Soubie, ne saurait me contredire, lui qui en a été aussi l'un des acteurs.

Cette réforme fait suite à celle de 2003, et je dis cela aussi sous le regard vigilant de M. le Président du Conseil économique, social et environnemental, qui a porté ô combien le poids important de cette réforme de 2003 également indispensable.

Aujourd'hui, comme nous l'avons fait sur les retraites, notre préoccupation est de pérenniser notre modèle social en nous assurant qu'il est soutenable et en retenant d'ailleurs demain le défi de la dépendance.

Le Premier ministre l'a indiqué : c'est dès le mois de septembre que nous pourrons faire valoir des orientations précises de façon à faire face à ces besoins croissants concernant la dépendance.

Dans le domaine de la santé, nous devons tenir notre objectif de maîtrise des finances publiques. L'ONDAM doit être respecté parce que c'est de cette façon que l'on garantira l'avenir du système de santé. Mais en France, contrairement à certains discours, il ne faut pas oublier que, pour l'ensemble du système de santé, c'est quasiment quatre milliards d'euros que nous dépensons en plus chaque année, dont deux milliards pour la seule partie hospitalière. Nous l'avons tenu pour la première fois en 2010 à 2,9 % ; en 2012, l'exigence est encore plus grande avec un ONDAM programmé à 2,8 %. Je sais que beaucoup souhaiteraient que je puisse proposer plus que 2,8 %.

J'aimerais bien, moi aussi, mais je préfère demander des efforts, avoir un ONDAM en progression de 2,8 % plutôt qu'un jour avoir à demander des sacrifices avec un ONDAM qui baisserait de 2,8 %. Ce n'est pas la même chose. C'est la différence entre engager des réformes indispensables ou faire, à un moment donné, le pari de l'hypocrisie ou de la faiblesse. Je ne ferai pas ce pari.

Une chose est certaine, cette question de la soutenabilité est importante, mais il faut amener un troisième enjeu : la question du financement de notre protection sociale. En la matière, il s'agit de garantir la question du financement, mais aussi la compétitivité du pays. Nous ne pourrons partager des richesses que si nous les avons produites au préalable. Il n'y a que le travail, et l'activité qui peuvent permettre cette création de richesses et de valeurs.

Mon engagement politique, je suis issu de la famille gaulliste, me fait dire que nous avons besoin de cet équilibre, de cette création pour cette répartition. Nous devons prendre en compte un autre facteur : la meilleure gestion possible. Lorsque nous mettons un euro dans le système de santé, mais pas avec un ratio comptable en tête, il s'agit de savoir si cet euro sera réellement utilisé, maximalisé. C'est ce qui est essentiel aujourd'hui. Eviter les doublons, les gaspillages, les abus et les fraudes est important pour gérer notre système de protection sociale.

Attardons-nous sur le financement. Il nous faut savoir évoluer pour tenir compte de l'évolution de la société, de la diversification des formes d'emploi et de l'impact en matière d'Assurance maladie que l'on peut attendre de certaines nouvelles recettes fiscales.

Vous avez évoqué différentes pistes. Aucune ne peut être écartée aujourd'hui, même s'il faut bien se livrer pour chacune d'entre elles à un examen détaillé pour en connaître les avantages et les inconvénients.

Vous avez évoqué la piste de la CSG. L'assiette est très large et elle n'oublie aucun des revenus. Il faut aussi la regarder sur le moyen et le long terme. Elle est porteuse de pénalisation de la compétitivité, car c'est aussi un prélèvement.

La question de la TVA sociale semble séduire beaucoup d'acteurs. A un moment où la convergence franco-allemande est essentielle, augmenter le taux de TVA, alors que nous sommes à 0,6 point, déjà au-dessus de l'Allemagne, c'est nous éloigner encore plus de cette convergence. Il est important de le rappeler avec un impact immédiat sur le pouvoir d'achat et un risque inflationniste, qui paraît-il, saurait être maîtrisé d'après nombre d'experts. Je les renvoie à leur statut, car vous savez comment l'inflation a commencé, mais vous n'êtes pas forcément en mesure de prévoir toutes les limites d'une telle augmentation.

Autre piste prise en compte dans la participation des entreprises : la part des salaires dans la valeur ajoutée. Je sais bien qu'il y a aussi un aspect intellectuel séduisant, mais il faut faire attention à ce que cela ne pénalise pas les secteurs intensifs en capital - et je pense à l'industrie - mais favorise au contraire les activités de services, au moment où nous avons besoin de faire peut-être moins de beaux discours sur l'industrie et de renforcer sensiblement et en permanence le poids de l'industrie dans notre économie.

Un autre aspect mérite d'être discuté, porteur de marges de manœuvre budgétaires et financières plus importantes qu'on ne le pense. Il s'agit d'équilibrer les efforts contributifs respectifs des prélèvements sur les revenus du capital par rapport aux prélèvements sur les revenus du travail. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Le capital est moins imposé que ne l'est le travail. Aller jusqu'au bout de la valeur travail, c'est aussi ne pas refuser d'aborder cette question.

Vous avez évoqué la taxe sur les transactions financières. C'est l'un des combats de la France dans le cadre du G20. Mais il faut savoir que, parfois, certains veulent que ces pistes de financement soient cumulatives. Attention, la France est l'un des pays qui connaît les taux d'imposition les plus élevés. Nous savons aussi qu'il est difficile d'alourdir en permanence ces charges. Dans les années qui viennent, nous devons garantir un bon niveau et un bon financement de la protection sociale, tout en réduisant les déficits et en abaissant le coût du travail.

C'est à ce prix-là que nous conserverons ce système, parfois perçu comme un fardeau par certains. Mais attention, avec les dépenses que j'ai évoquées tout à l'heure, 2,8 %, nous sommes bien au-delà de l'inflation, car les dépenses de santé apportent une contribution à la croissance. L'économie de la santé existe également.

On ne peut pas voir les choses d'un seul point de vue. Il nous faut prendre en compte l'évolution de l'espérance de la vie, de l'allongement de la vie. Les premières réflexions que m'inspire votre rapport montrent bien que les travaux du CESE doivent être largement diffusés dans toute la société française. Notre système de protection sociale a fait ses preuves. Il doit aussi être pris en compte pour l'attractivité de notre pays.

J'ai eu l'occasion, lors d'un récent déplacement aux Etats-Unis, de rencontrer des expatriés qui, pour des raisons temporaires, professionnelles, sont partis aux Etats-Unis. Quand ils voient le coût du système de protection sociale, le coût de l'éducation, ce que nous offrons en France doit aussi être pris en compte.

Parfois, on nous dit que nous n'avons pas le même niveau de salaire que certains de nos voisins. Oui, c'est vrai, mais c'est aussi parce que l'on a fait le choix d'une forte protection sociale, ne l'oublions pas. Le vrai sujet est de savoir si, à chaque fois, notre système est suffisamment bien organisé et bien géré pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Je le redis : pendant la crise, si la France a mieux résisté que d'autres, c'est grâce notamment à sa protection sociale. Le monde, la société et les besoins évoluent. Ce système doit donc évoluer. Voilà pourquoi, avec le Président de la République et le Premier ministre, nous avons eu à cœur d'engager les réformes dont notre système a besoin pour qu'ensemble, nous puissions sauvegarder ce système de protection sociale et ses principes fondateurs : la solidarité, l'universalité et la responsabilité.

Je reviens sur un mot que vous avez employé : la confiance. Rien ne pourra se bâtir sans la confiance. Beaucoup des discours que nous entendons aujourd'hui sont catastrophistes sur notre système de protection sociale. Bien sûr qu'il y a des risques, des failles, des améliorations à apporter, mais quand même ! Quand nous voyons aujourd'hui les différents systèmes qui existent dans le monde entier, je pense que nous avons le meilleur système qui soit.

Pour le garder, il faut le faire évoluer, le moderniser. Il est plus facile d'imaginer, dans les cinq ou dix ans qui viennent, d'avoir le meilleur système de protection sociale au vu de l'actuel système français vis-à-vis d'autres modèles.

Mais pour cela, vous l'avez dit, il faut tenir un discours de vérité, comme vous l'avez fait. Il faut présenter des pistes courageuses : vous l'avez fait. C'est maintenant à l'ensemble des responsables publics de savoir prendre leurs responsabilités pour garantir aux Français une protection sociale digne de ce nom.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur le ministre, merci pour ce discours de vérité qui ne peut que nous mobiliser pour vous accompagner dans cette reconstruction de la confiance que vous évoquiez. Nous sommes prêts, si le gouvernement le souhaite, à poursuivre les débats qui ont été lancés sur cet avis, qui restent à trancher.

Vous avez des décisions politiques courageuses et difficiles à prendre. En tant que Conseil économique, social et environnemental, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour vous apporter ce qui fait convergence et débat et vous aider à prendre les meilleures décisions pour l'intérêt de notre pays.

Merci de votre venue et de votre discours. Merci de nous aider à être, ensemble, fiers de notre système de santé, mais aussi responsables en tant que citoyens, en tant que politiques et en tant que représentants des organisations patronales ou syndicales.

La séance est levée à 17 heures 30.

Prochaine séance, le mardi 6 septembre 2011 à 14 heures 30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet : *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.*

<p>Amendement n° 1 Déposé par le groupe de l'artisanat Page 5 (synthèse), à la ligne 3, après les mots « dans les entreprises » insérer : « et les branches ».</p>
<p>Amendement n° 2 Déposé par le groupe de l'artisanat Page 5 (synthèse), supprimer les lignes 22 et 23.</p>
<p>Amendement n° 3 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 25, déplacer les deux phrases figurant aux lignes 20-22 après la ligne 4 :</p> <p>« Le déficit des régimes de base est estimé à 11,3Md€ en 2011, 9,8 Md€ en 2012 et encore 7,2 Md€ en 2014. La maîtrise des dépenses de santé, si elle est nécessaire, ne peut être la seule réponse à ce besoin de financement. »</p> <p>Puis ajouter à leur suite le paragraphe suivant :</p> <p>« Dans cette perspective, le CESE juge particulièrement éclairante l'analyse du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, formulée dans son rapport de novembre 2010 sur « L'assurance maladie face à la crise : éléments d'analyse ». Celle-ci tend à distinguer le déficit structurel d'une part, de l'ordre de 5 Md€, qui a vocation à être résorbé par des « efforts résolus sur la maîtrise des dépenses », et de l'autre le déficit conjoncturel, lié notamment à la crise, évalué à 5,4 Md€, et qui appelle des mesures, par hypothèse diversifiées, de recettes nouvelles. »</p>
<p>Amendement n° 4 Déposé par le groupe de l'artisanat Page 26, supprimer les lignes 18 à 32.</p>

Annexe 2 : Suites données par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le sujet : *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe de l'artisanat a reçu un avis **favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 5 (synthèse), à la ligne 3, après les mots « dans les entreprises » insérer : « et les branches ».

Amendements n° 2 et n° 4

Ces amendements examinés conjointement et déposés par le groupe de l'artisanat ont reçu un avis **favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Ils sont ainsi rédigés :

Page 25 - ligne 15 ajouter le paragraphe :

« Le Conseil souligne la nécessité de mener une réflexion concertée pour parvenir à une réforme profonde de l'assiette de financement de la protection sociale afin de ne pas handicaper l'emploi. »

Amendement n° 3

Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un avis favorable de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 25 - déplacer les deux phrases figurant aux lignes 20-22 après la ligne 4 :

« Le déficit des régimes de base est estimé à 11,3 Md€ en 2011, 9,8 Md€ en 2012 et encore 7,2 Md€ en 2014. La maîtrise des dépenses de santé, si elle est nécessaire, ne peut être la seule réponse à ce besoin de financement. »

Puis ajouter à leur suite le paragraphe suivant :

« Dans cette perspective, le CESE souligne le constat du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, formulé dans son rapport de novembre 2010 sur « L'assurance maladie face à la crise : éléments d'analyse ». Celui-ci tend à distinguer le déficit structurel d'une part, de l'ordre de 5 Md€ et de l'autre le déficit conjoncturel, lié notamment à la crise, évalué à 5,4 Md€ »

Annexe 3 : *Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir*. Diaporama illustrant les propos de M. Galenon, rapporteur.



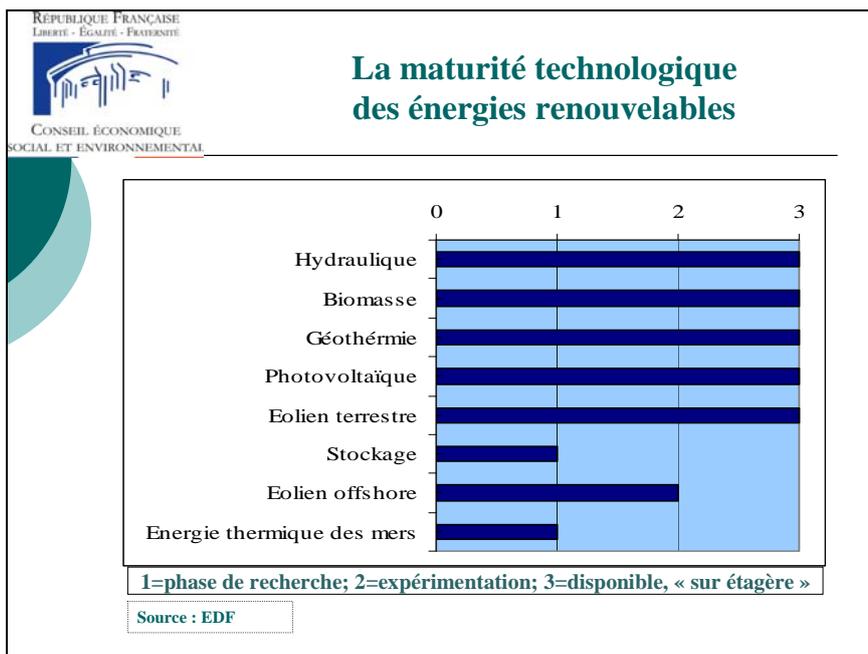
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Part des énergies renouvelables selon les territoires d'Outre-mer

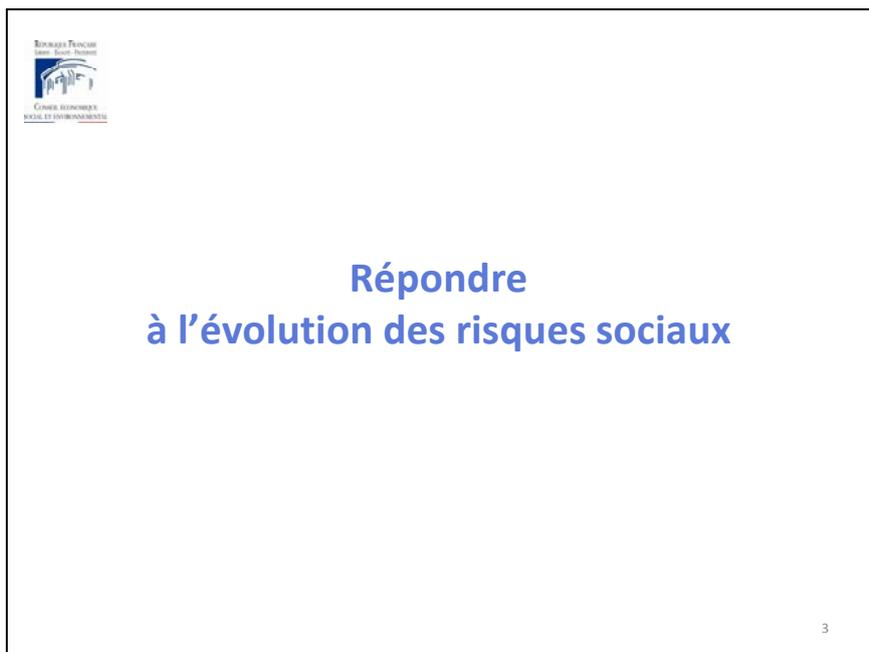
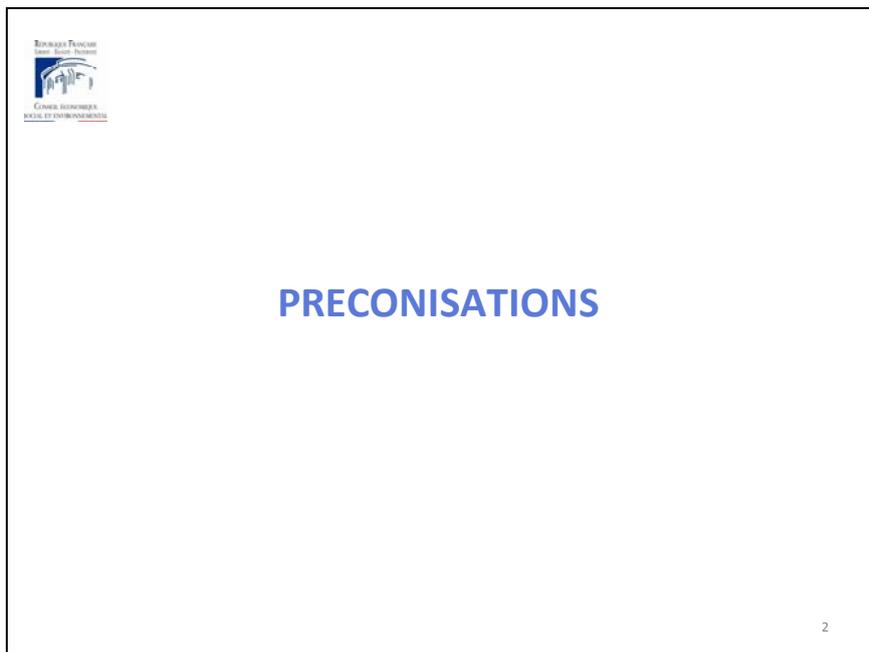
Guyane	56 %	Hydraulique
La Réunion	34 %	Hydraulique
Guadeloupe	30 %	Géothermie
Polynésie française	24,4 %	Hydraulique
Nouvelle-Calédonie	23,5 %	Hydraulique
France métropolitaine	15 %	Biomasse/hydraulique
Mayotte	8 %	Photovoltaïque
Martinique	7 %	Divers
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 %	Eolienne
Wallis et Futuna	2 %	Divers
Saint-Martin	Traces	
Saint-Barthélemy	Traces	

Source : Délégation à l'Outre-mer



- REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
- ## 4 axes de propositions
- 1 Renforcer l'effort de recherche et développement**
 - > Stockage de l'énergie;
 - > Mise en place de démonstrateurs
 - > « Réseaux intelligents » dans le domaine de l'électricité
 - 2 Amélioration des dispositifs de financement**
 - > Rôle de la CSPE
 - > Maintien de tarifs d'achats spécifiques
 - > Mesures fiscales
 - 3 Améliorer la gouvernance**
 - > Rôle des collectivités locales
 - > Transports et habitat
 - > Implication des habitants
 - 4 Laboratoire et vitrine de notre savoir-faire**
 - > Énergies renouvelables :
part de plus en plus importante dans le *mix* énergétique mondial

Annexe 4 : *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie.*
Diaporama illustrant les propos de M. Capdeville, rapporteur.



Garantir l'accès de tous aux soins

4

Le CESE préconise **d'inciter les médecins à exercer dans les zones de faible couverture médicale** :

- en diffusant le contrat d'engagement de service public (CESP). Le jeune médecin bénéficie d'une bourse et d'un accompagnement professionnel en contrepartie d'une installation temporaire dans une zone sous-dotée ;
- en favorisant le regroupement des professionnels de santé dans des cabinets de groupe, des centres de santé ou des maisons de santé pluridisciplinaires ;
- en limitant le bénéfice de dispositifs comme la prise en charge des cotisations retraite et maladie, aux seuls professionnels respectant les orientations du schéma régional d'organisation des soins.



Le CESE préconise d'inciter les médecins à exercer dans les zones de faible couverture médicale :

- en diffusant le contrat d'engagement de service public (CESP). Le jeune médecin bénéficie d'une bourse et d'un accompagnement professionnel en contrepartie d'une installation temporaire dans une zone sous-dotée ;
- en favorisant le regroupement des professionnels de santé dans des cabinets de groupe, des centres de santé ou des maisons de santé pluridisciplinaires ;
- en limitant le bénéfice de dispositifs comme la prise en charge des cotisations retraite et maladie, aux seuls professionnels respectant les orientations du schéma régional d'organisation des soins.



**Articuler
les prises en charge de l'assurance
maladie et des complémentaires
afin de garantir l'accès de tous la santé**



- Pour le CESE, afin de garantir à tous un égal accès aux soins, le financement et la gestion de la santé doivent essentiellement reposer sur la solidarité nationale



**Optimiser
l'efficience du parcours de soins**



- Améliorer la qualité de la prise en charge grâce à la formation des professionnels :
 - en valorisant la médecine générale par le développement de stages dans le secteur ambulatoire ;
 - en mutualisant la formation initiale et continue des professionnels de santé ;
 - en mettant rapidement en place le développement professionnel continu (DPC) obligatoire qui conditionne le droit d'exercer de tout professionnel de santé.



- Optimiser le parcours de soins et limiter le recours aux urgences par une meilleure articulation entre la médecine ambulatoire et l'hôpital par :
 - l'ouverture de plages horaires d'accès direct chez les médecins généralistes ;
 - le développement d'alternatives à l'hospitalisation ;
 - la création de maisons médicales de garde ;
 - l'organisation des sorties d'hôpital.



- Favoriser un suivi personnalisé des patients par :
 - la délégation d'actes et la coopération entre professionnels de santé ;
 - la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse en permettant aux pharmaciens de consulter le fichier de remboursements limités aux seules prestations pharmaceutiques.



**Garantir
un financement pérenne
et soutenable de la santé**



En raison du vieillissement de la population et du progrès médical de nouvelles recettes seront nécessaires.

Il semble en effet difficile de trouver des recettes pérennes et dynamiques sans une réforme d'ampleur des prélèvements obligatoires, en lien avec l'amélioration du système de santé.



- Certaines pistes auraient mérité un approfondissement afin de recueillir une majorité dans les délais impartis.
 - l'évolution du taux de la CSG ;
 - la mise en place de la TVA sociale ;
 - le réexamen des exemptions et des exonérations de cotisations sociales ;
 - la création d'une taxe internationale sur les transactions financières pour contribuer au financement de la protection sociale ;
 - la meilleure prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises ;
 - le recours aux taxes environnementales.

Annexe 5 : Réforme de la Caisse de retraite



 CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CAISSE DE RETRAITE, LES DONNEES

- Créée sur le modèle des assemblées parlementaires par la loi du 10 juillet 1957
- 872 ayants-droits en 2011.
- un nombre fixe de cotisants à 233
- un fonds de réserve très légèrement supérieur à 12 M€ qui sans mesures nouvelles était épuisé en 2014

2

Mercredi 13 juillet 2011



 CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES MESURES DÉJÀ ADOPTÉES

Entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2011

- Passage progressif de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans ;
- Augmentation de la cotisation salariale (et par conséquent de la cotisation salariale double et de la cotisation employeur) progressivement de 8,39 % à 10,55 % entre 2012 et 2020 ;
- Plafonnement de la majoration pour enfants à 10 % pour 3 enfants et plus et suppression de l'anticipation de l'âge de liquidation d'un an par enfant pour les mères ainsi que de la majoration d'une annuité par enfant ;
- Liquidation de la pension de l'ancien membre uniquement à partir du moment où sa pension principale a été liquidée ;

3

Mercredi 13 juillet 2011



 CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

.....LES MESURES DÉJÀ ADOPTÉES

Entrant en vigueur au 1^{er} octobre 2011

- Création d'une contribution de sauvegarde du fonds de réserve des retraites égale à 1% des **pensions actuelles et futures** à compter du 1^{er} octobre.

4

Mercredi 13 juillet 2011



 CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

.....LES MESURES DÉJÀ ADOPTÉES

En suspens

Le bureau avait en outre décidé :

- De déterminer le rendement des annuités, non plus en fonction de la génération des conseillers, mais en fonction des années civiles pendant lesquelles ont été accomplis les mandats ;
- D'examiner, en fonction de son coût, l'éventualité d'un lissage de la baisse des pensions résultant de cette baisse de rendement, passant de 2,11 % à 1,82 % pour les conseillers ayant accompli un ou plusieurs mandats.

4

Mercredi 13 juillet 2011


MESURES ADOPTEES PAR LE BUREAU DU 12 JUILLET 2011

Nouveaux taux de rendement

Période de mandats effectués	Taux
avant 1/9/2004	2,11 %
du 1/9/2004 au 30/9/2010	2,02 %
du 27/10/2010 au 26/10/2011	1,95 %
du 27/10/2011 au 26/10/2012	1,90 %
du 27/10/2012 au 26/10/2013	1,85 %
A compter du 27/10/2013	1,82 %

Mercredi 13 juillet 2011 6


MESURES ADOPTEES PAR LE BUREAU DU 12 JUILLET 2011

Coût de la mesure de lissage qui résulte des taux arrêtés

- Ce coût est nul ou négligeable pour la période 2011-2014
- Il est de 20 k€ en 2015 et progressera jusqu'à 155 k€ en 2025, soit environ **700 k€ en cumulé sur la période.**

Cette mesure est gagée par les économies générées par l'alignement de la date de liquidation de la pension du CESE sur la pension principale. Celle-ci, dont on sait qu'elle permettra une économie d'au moins 150 k€ par an, **soit 1 650 k€ sur la période**, n'a en effet pas été incluse dans les projections qui vous ont déjà été présentées.

Mercredi 13 juillet 2011 5


MESURES ADOPTÉES PAR LE BUREAU DU 12 JUILLET 2011

L'impact sur les conseillers

- Les conseillers ayant accompli **1 mandat avant 2010** verront leur pension réduite de **4 à 6 %** par rapport à celle dont ils auraient bénéficiée sans réforme
- Les conseillers ayant accompli **2 mandats ou plus avant 2010** verront leur pension réduite de **1 à 3 %** par rapport à celle dont ils auraient bénéficiée sans réforme
- La baisse de pension des **nouveaux conseillers** sera atténuée avec une baisse de **9 à 11 %**
- Seuls les **conseillers nommés à partir de 2014** subiront totalement les effets de la baisse de rendement qui atteindra **près de 14 %**

5

Mercredi 13 juillet 2011


AVEC TOUTES LES REFORMES MISES EN PLACE ET LA VALORISATION

- Avec l'ensemble des mesures concernant les conseillers actuels et futurs, les ex-membres qui n'ont pas encore liquidé leur pension et les actuels pensionnés ;
- En affectant en 2011, le montant des rémunérations non versées au personnalités associées (à ce jour 500 k€)
- En affectant chaque année à compter de 2011, 500 k€ des recettes de valorisation

Le Conseil peut régler, sans aucun apport complémentaire de l'Etat, les pensions jusqu'en 2017 et financer à l'horizon 2025, les deux-tiers du déséquilibre de 4,5 M€

7

Mercredi 13 juillet 2011

IL NOUS RESTE

- **A NEGOCIER AVEC L'ETAT LE FINANCEMENT DU DERNIER TIERS POUR LA SAUVEGARDE DU REGIME DE RETRAITE**

Mercredi 13 juillet 2011

8

Nos objectifs

- ❶ Assurer le clos et le couvert
- ❷ Moderniser l'hémicycle
- ❸ Améliorer les performances énergétiques des installations de génie climatique du Palais d'Iéna

2011

- **Rénovation de l'étanchéité de la terrasse Albert de Mun**
 1. Des malfaçons à la construction et donc un contentieux en cours;
 2. Dans l'attente du règlement, nous réalisons les travaux pour un montant de 685 000 €;
 3. Ils seront achevés en septembre;
 4. La terrasse Iéna a été rénovée en 2009.

La terrasse Albert de Mun



Avant

Après



Juillet 2011 Direction des services administratifs et financiers

4

Et après

Réfléchir à l'aménagement ultérieur de la terrasse Léna à des fins événementielles, dans le respect des normes de sécurité (évacuation incendie)



Juillet 2011 Direction des services administratifs et financiers

5

Le plan de modernisation de l'hémicycle

1. Optimiser les conditions de travail à notre assemblée
2. Valoriser notre hémicycle en le dotant de tous les moyens modernes de communication



Juillet 2011 Direction des services administratifs et financiers

6

Le plan de modernisation de l'hémicycle

Etat actuel

1. la sonorisation date de 1996, elle est défectueuse ;
2. Les conditions de projection ne sont pas optimales ;
3. le confort thermique est insatisfaisant ;
4. Les tribunes du public ne répondent pas aux normes de sécurité ;
5. Les fauteuils et le revêtement de sol sont usés.

Juillet 2011 Direction des services administratifs et financiers

7

Le plan de modernisation de l'hémicycle

La méthode suivie

1. Préparation d'un plan d'ensemble avec plusieurs hypothèses
2. Phasage des travaux en fonction des disponibilités financières et techniques
3. Sans perturber les travaux de notre assemblée .

Le plan de modernisation de l'hémicycle

La première phase est validée par notre Architecte des bâtiments civils et palais nationaux.

L'appel d'offre a été lancé, les travaux débuteront au dernier trimestre et s'achèveront au premier trimestre 2012

- Sonorisation ; vidéo avec trois écrans et caméras
- Organisation des tribunes pour aménagement d'une régie image et son
- Plates-formes pour cabine de traduction ;
- Branchements nécessaires à la visioconférence
- Vote électronique simple
- Affichage du temps de parole
- Aménagement ergonomique et pratique des platines

Pendant les périodes de travaux, l'hémicycle sera réservé aux assemblées plénières.

Le plan de modernisation de l'hémicycle

- la deuxième phase : 2012 et début 2013
- Rafranchissement , traitement d'air et chauffage de l'hémicycle ;
- Remplacement des revêtements de sols de l'hémicycle et des tribunes ;
- Installation de nouveaux fauteuils pour les conseillers et dans la tribune du public ;
- Aménagements divers (revêtement en bois, disparition du verre dépoli, éclairage) ;
- L'hémicycle sera indisponible pendant quelques mois à certains moments : en fonction des études techniques, un planning sera fourni en fin d'année 2011.

Assurer un meilleur confort thermique au Palais d'Iéna

1. Travaux d'amélioration de performances énergétiques des installations de génie climatique dans l'ensemble des bâtiments :
2. Amélioration du système de chauffage existant permettant des économies d'énergie
3. Création d'une gestion technique centralisée
4. Début de la mise en place d'un contrat de performance énergétique

Ces travaux sont réalisés en 2011 pour un cout de 300 K€

2011	K€ - TTC	
Rénovation de l'étanchéité terrasse	685	fait
1ère phase des travaux dans l'hémicycle	1 070	budgété
Travaux de performance énergétique	300	budgété
Total	1 958	
2012		
2ème phase des travaux de l'hémicycle	1 200 à 1 300 (Estimation)	Crédits de la direction du budget + recettes de valorisation
2013		
Fin de l'aménagement de l'hémicycle	800	Crédits budgétaires

Juillet 2011 Direction des services administratifs et financiers

12

En projet

- Mise en conformité pour l'accessibilité des personnes « handicapées » avant 2015
- Mise en conformité aux normes ERP (sécurité incendie)
- Equipement d'une ou plusieurs salles de visioconférence
- Rénovation des bétons « Perret »
- Aménagement de la terrasse Iéna à des fins événementielles.

13